

Direction de santé publique

Agence de la santé et des services sociaux de Montréal

Évaluation des projets *Quartiers 21* (2005-2008)



GARDER
notre monde
ENSANTÉ



Direction de santé publique

Agence de la santé et des services sociaux de Montréal

Évaluation des projets *Quartiers 21* (2005-2008)

Céline Gosselin

André Bergeron

Maude Beausoleil

2009

GARDER
notre monde
ENSANTÉ

Agence de la santé
et des services sociaux
de Montréal

Québec 

Une réalisation du secteur Environnement urbain et santé
Direction de santé publique
Agence de la santé et des services sociaux de Montréal
1301, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H2L 1M3
Téléphone : 514 528-2400
www.santepub-mtl.qc.ca

Collaborateurs :

Danielle Lussier, Direction de l'environnement et du développement durable, Ville de Montréal
Michel Allaire, Direction de l'environnement et du développement durable, Ville de Montréal
François Miller, Direction de l'environnement et du développement durable, Ville de Montréal

Nicole Bastien, Pro-Vert Sud-Ouest
Jean-Nicolas Desrochers, Pro-Vert Sud-Ouest
Johanne Couture, Arrondissement Sud-Ouest, Ville de Montréal
Linda Boileau, Arrondissement Sud-Ouest, Ville de Montréal

Pierre Denommé, Sentier urbain
Serge Thibault, Arrondissement Ville-Marie, Ville de Montréal

Stéphane Cardin, PARI Saint-Michel
Jean Panet-Raymond, Vivre Saint-Michel en santé
Michel Jobin, Arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc Extension, Ville de Montréal

Secrétariat

Marie-Claude Godin

© Direction de santé publique
Agence de la santé et des services sociaux de Montréal (2009)
Tous droits réservés

ISBN 978-2-89494-826-2 (version imprimée)
ISBN 978-2-89494-827-9 (version PDF)
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2009
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2009

Prix : 5 \$

Résumé

Action prioritaire du *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise*, les projets *Quartiers 21* visent à mettre en œuvre, au plan local, les orientations du Plan, à expérimenter des pratiques novatrices intégrant les volets environnemental, économique et social et à mobiliser la communauté locale (citoyens, groupes et entreprises) dans la mise en œuvre du développement durable. Ce document présente les résultats d'une évaluation participative des trois premiers projets *Quartiers 21* (2005-2008). Cette évaluation repose sur un suivi d'indicateurs, qualitatifs et quantitatifs, permettant d'apprécier le degré de mise en œuvre des projets en ce qui a trait à la réalisation des activités et à l'actualisation des principes de participation et d'intégration, deux principes au cœur du développement durable. Une exploration des facteurs de contexte ayant influencé la mise en œuvre des projets est également effectuée. Les trois premiers projets *Quartiers 21* se déroulant dans des territoires où des opérations de revitalisation urbaine intégrée sont en cours, la question de leur articulation avec les démarches de développement entreprises à l'échelle locale est également abordée.

Les données recueillies ont d'abord été analysées séparément pour chacun des sites. Des analyses inter-sites ont ensuite été conduites afin de mettre en relief les différences observées dans les modalités d'implantation des projets et de dégager les facteurs communs ayant influencé le processus d'implantation dans l'ensemble des sites.

À cet égard, les données révèlent que la nature singulière des projets *Quartiers 21* – notamment l'étape à laquelle le projet est lancé dans la communauté (diagnostic, identification des interventions, mise en œuvre des projets) et l'axe d'intervention principal (social, environnemental) – de même que la diversité des contextes d'implantation (les facteurs politiques, organisationnels, techniques, etc.) ont, à plusieurs égards, conditionné le degré de mise en œuvre des projets. Si dans l'ensemble les données recueillies ont permis de mettre en évidence les collaborations multiples qui se sont développées autour des projets *Quartiers 21*, elles révèlent néanmoins un niveau d'implication variable selon les milieux (municipal, institutionnel, communautaire et privé) et selon les projets. La mobilisation des citoyens s'est par ailleurs avérée une préoccupation centrale pour l'ensemble des promoteurs comme en témoignent les nombreux mécanismes mis en place afin d'impliquer les citoyens dans les projets *Quartiers 21*.

En terminant, quelques éléments de réflexion sont avancés pour permettre de mieux cerner la contribution potentielle des projets *Quartiers 21* au développement durable local.

Mot du directeur

Le concept de développement durable, qui s'appuie sur la prise en compte simultanée des considérations sociales, économiques et environnementales, inspire aujourd'hui les politiques et programmes des différents paliers de gouvernement. En raison des bénéfices potentiels sur la santé de la population d'une action basée sur les principes du développement durable, la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal (DSP) s'est associée à la Ville de Montréal, en tant que partenaire institutionnel, pour soutenir l'implantation de son *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise*, adopté en 2005.

L'une des actions privilégiées du Plan vise à améliorer la qualité de vie des milieux résidentiels par l'implantation de projets *Quartiers 21*. En juin 2005, trois projets ont été sélectionnés dans des quartiers montréalais et ont bénéficié d'un soutien financier durant trois ans. Ces projets étaient situés dans les quartiers Côte-Saint-Paul (arrondissement du Sud-Ouest), Sainte-Marie (arrondissement Ville-Marie) et Saint-Michel (arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension). Le présent rapport vise à rendre compte de cette expérimentation et, en particulier, de l'opérationnalisation des principes de participation et d'intégration, deux principes constitutifs du développement durable.

Nous espérons que les éléments d'évaluation contenus dans ce rapport contribueront à alimenter la réflexion sur les projets *Quartiers 21* et, par-delà, sur le développement durable à Montréal.

Le directeur de santé publique,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Lessard', written in a cursive style.

Richard Lessard, M.D.

Table des matières

Résumé	i
Mot du directeur	iii
Abréviations	ix
1. Contexte	1
2. Développement durable	5
2.1 AGENDA 21 ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	7
2.2 AGENDA 21 LOCAL ET DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE	8
2.2.1 Conditions de réussite	9
3. Les projets <i>Quartiers 21</i>	11
3.1 CADRE DE RÉFÉRENCE	13
3.2 LES PROJETS <i>QUARTIERS 21</i> (2005-2008)	13
3.2.1 Contexte d'implantation	13
3.2.2 Financement des projets <i>Quartiers 21</i>	14
4. Cadre d'évaluation	15
4.1 APPROCHE PARTICIPATIVE	17
4.2 OBJECTIFS ET MÉTHODE	17
4.3 SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE	17
4.3.1 Les activités réalisées	18
4.3.2 L'actualisation du principe de participation	18
4.3.3 L'actualisation du principe d'intégration	18
4.4 FACTEURS DE CONTEXTE	19
4.5 COLLECTE DES DONNÉES	19
4.6 ANALYSE	20
5. Résultats des analyses intra-site	23
5.1 LE PROJET <i>QUARTIER 21</i> - CÔTE-SAINT-PAUL	27
5.1.1 Territoire d'implantation	29
5.1.2 Description du projet <i>Quartier 21 – Côte-Saint-Paul</i>	30
5.1.3 Suivi de la mise en oeuvre	32
5.1.3.1 Activités réalisées	32
5.1.3.2 Mobilisation des acteurs	32
5.1.3.3 Participation citoyenne	33
5.1.4 Déterminants contextuels de la mise en oeuvre	45
5.1.5 Actualisation du principe d'intégration	48
5.2 LE PROJET <i>QUARTIER 21</i> - SAINTE-MARIE	51
5.2.1 Territoire d'implantation	53
5.2.2 Description du projet <i>Quartier 21 – Sainte-Marie</i>	54
5.2.3 Suivi de la mise en oeuvre	56
5.2.3.1 Activités réalisées	56
5.2.3.2 Mobilisation des acteurs	57
5.2.3.3 Participation citoyenne	57
5.2.4 Déterminants contextuels de la mise en oeuvre	64
5.2.5 Actualisation du principe d'intégration	66
5.3 LE PROJET <i>QUARTIER 21</i> - SAINT-MICHEL	69
5.3.1 Territoire d'implantation	71
5.3.2 Description du projet <i>Quartier 21 – Saint-Michel</i>	72
5.3.3 Suivi de la mise en oeuvre	75
5.3.3.1 Activités réalisées	75

5.3.3.2	Mobilisation des acteurs	76
5.3.3.3	Participation citoyenne.....	77
5.3.4	<i>Déterminants contextuels de la mise en œuvre</i>	82
5.3.5	<i>Actualisation du principe d'intégration</i>	82
6.	Résultats des analyses inter-sites	85
6.1	LES PROJETS <i>QUARTIERS 21</i> : FACTEURS DE DIFFÉRENCIATION ET FACTEURS DE SIMILITUDE.....	87
6.1.1	<i>L'étape de la démarche</i>	87
6.1.2	<i>Les axes d'intervention</i>	88
6.1.3	<i>La mobilisation de la communauté locale</i>	90
6.1.3.1	La mobilisation des acteurs	90
6.1.3.2	La participation citoyenne.....	91
6.1.4	<i>L'influence des facteurs de contexte</i>	92
Discussion	97
Bibliographie	99

Liste des figures

Figure 1 :	Définition tripolaire hiérarchisée du développement durable.....	7
Figure 2 :	Articulation des projets <i>Quartiers 21</i> avec les démarches et les instruments de planification locale et régionale.....	14
Figure 3 :	Collecte des données	20
Figure 4 :	Secteur Galt, Côte-Saint-Paul.....	29
Figure 5 :	Cadre logique – Projet <i>Quartier 21</i> Côte-Saint-Paul (T ₀)	31
Figure 6 :	Structure de gouvernance Concertation Ville-Émard/Côte-Saint-Paul (RUI « Opération Galt »).....	48
Figure 7 :	Le quartier Sainte-Marie.....	53
Figure 8 :	Cadre logique – Projet <i>Quartier 21</i> Sainte-Marie (T ₀)	55
Figure 9 :	Structure de gouvernance – RUI Sainte-Marie.....	67
Figure 10 :	Le voisinage du secteur Sainte-Yvette	71
Figure 11 :	Cadre logique – Projet <i>Quartier 21</i> Saint-Michel (T ₀).....	73
Figure 12 :	Structure de gouvernance – VSMS.....	84
Figure 13 :	Les étapes de la démarche dans les projets <i>Quartiers 21</i>	88
Figure 14 :	Les axes d'intervention des projets <i>Quartiers 21</i>	89
Figure 15 :	La mobilisation des acteurs dans les projets <i>Quartiers 21</i>	90
Figure 16 :	La participation citoyenne dans les projets <i>Quartiers 21</i>	91

Liste des tableaux

Tableau 1 :	Synthèse de la démarche d'évaluation.....	21
Tableau 2 :	Information/sensibilisation sur le développement durable - <i>Quartier 21</i> Côte-Saint-Paul ...	34
Tableau 3 :	Toit vert de démonstration - <i>Quartier 21</i> Côte-Saint-Paul	36
Tableau 4 :	Compostage collectif - <i>Quartier 21</i> Côte-Saint-Paul	38
Tableau 5 :	Campagne de sensibilisation à la marche au ralenti de véhicules moteurs – <i>Quartier 21</i> Côte-Saint-Paul.....	40
Tableau 6 :	Programme d'efficacité énergétique - <i>Quartier 21</i> Côte-Saint-Paul	41
Tableau 7 :	Fête de quartier sur le thème « Santé et environnement » - <i>Quartier 21</i> Côte-Saint-Paul ...	42
Tableau 8 :	Jardin collectif - <i>Quartier 21</i> Côte-Saint-Paul.....	44
Tableau 9 :	Déterminants contextuels de la mise en œuvre – <i>Quartier 21</i> Côte-Saint-Paul	46
Tableau 10 :	Plantations sur rue par l'arrondissement - <i>Quartier 21</i> Sainte-Marie.....	58
Tableau 11 :	Verdissement du quartier par le biais d'activités communautaires - <i>Quartier 21</i> Sainte-Marie	59
Tableau 12 :	Sensibilisation et éducation - <i>Quartier 21</i> Sainte-Marie	62
Tableau 13 :	Déterminants contextuels de la mise en œuvre – <i>Quartier 21</i> Sainte-Marie	65
Tableau 14 :	Voisinage du 21 ^e siècle à Saint-Michel	78
Tableau 15 :	Déterminants contextuels de la mise en œuvre – <i>Quartier 21</i> Saint-Michel	83
Tableau 16 :	La mise en œuvre des projets <i>Quartiers 21</i> : facteurs de réussite	93

Abréviations

- CDC :** Corporation de développement communautaire
- CDEC :** Corporation de développement économique communautaire
- CLE :** Centre local d'emploi
- CLSC :** Centre local de services communautaires
- CLSDS :** Culture, loisirs, sports et développement social
- CRE :** Conseil régional de l'environnement
- CRL :** Comité de revitalisation local
- CSDM :** Commission scolaire de Montréal
- CSSS :** Centre de santé et de services sociaux
- DSP :** Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal
- GISM :** Groupe d'intervention Sainte-Marie
- OBNL :** Organisme à but non lucratif
- OMHM :** Office municipal d'habitation de Montréal
- PDQ :** Poste de quartier
- PSDD :** Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise
- PTI :** Plan triennal d'immobilisations
- PVSO :** Pro-Vert Sud-Ouest
- RUI :** Revitalisation urbaine intégrée
- VSMS :** Vivre Saint-Michel en santé

1. Contexte

Dans la foulée du Sommet de Montréal (2002), plus de 70 organisations provenant de divers secteurs se sont prononcées en faveur du développement durable de la métropole en signant, le 2 octobre 2003, la *Déclaration de principe de la collectivité montréalaise en matière de développement durable* (Ville de Montréal, 2003a). L'élaboration du plan d'action qui a suivi devait conduire, en avril 2005, à l'adoption du *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise* (Ville de Montréal, 2005a).

Ce Plan, dont la mise en œuvre s'échelonne de 2005 à 2009, entend mobiliser la collectivité montréalaise autour du développement durable de la métropole. Il définit dix grandes orientations dont quatre ont été ciblées comme prioritaires pour la phase de démarrage (2005-2006) et reconduites par la suite pour la période 2007-2009 (Ville de Montréal, 2007). Parmi celles-ci, l'orientation 4 vise à « assurer la qualité de vie des milieux résidentiels » en privilégiant, entre autres, l'implantation de projets pilotes *Quartiers 21* comme projets de démonstration du développement durable à l'échelle locale (action 1.10).

Les projets *Quartiers 21* ont été mis en place avec les objectifs suivants :

1. Mettre en œuvre, au plan local, les volets et les orientations du *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise*;
2. Expérimenter, à l'échelle locale, des pratiques novatrices en développement durable intégrant les volets environnemental, économique et social;
3. Mobiliser la communauté locale (citoyens, groupes et entreprises) dans la mise en œuvre du développement durable.

On attend de l'expérimentation des projets *Quartiers 21* qu'elle permette une meilleure compréhension de l'application des principes de développement durable à l'échelle locale (Ville de Montréal, 2005a) tout en favorisant la sensibilisation et la participation des citoyens de même que la concertation des acteurs (institutionnels, communautaires et privés) à l'égard des enjeux environnementaux, sociaux et économiques du territoire (Ville de Montréal et DSP, 2005b).

En juin 2005, trois quartiers montréalais ont été sélectionnés comme sites d'expérimentation pour les premiers projets *Quartiers 21*. Parallèlement, une évaluation participative a suivi et accompagné leur implantation. Ce document présente les résultats de l'évaluation. Après avoir fait un bref retour sur le concept de développement durable au chapitre 2, le chapitre 3 décrit le cadre de référence et le contexte d'implantation des premiers projets pilotes. Les procédures d'évaluation sont ensuite exposées au chapitre 4. Les résultats d'évaluation propres à chacun des projets (analyse intra-site) sont présentés au chapitre 5 alors que le chapitre 6 rapporte les résultats de l'analyse inter-sites. En terminant, quelques éléments de réflexion sont avancés pour permettre de mieux cerner la contribution potentielle des projets *Quartiers 21* au développement durable local.

2. Développement durable

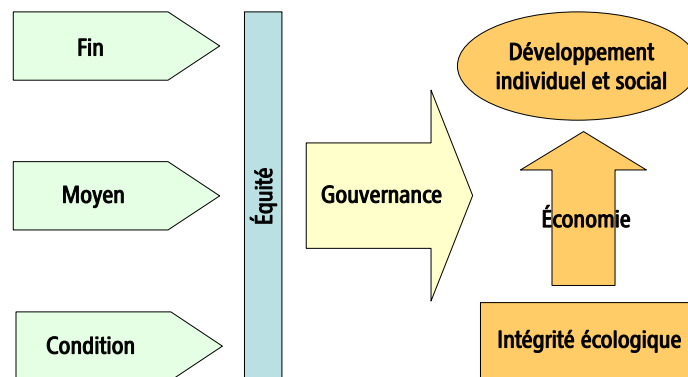
2.1 Agenda 21 et développement durable

L'Agenda 21 découle d'une prise de conscience de la communauté internationale sur la nécessité d'adopter une approche équilibrée et intégrée du développement pour faire face aux défis du 21^e siècle. Document de référence sur le développement durable, l'Agenda 21 lie les grandes problématiques actuelles – l'aggravation de la pauvreté, l'accroissement des inégalités sociales et économiques entre les nations et à l'intérieur des nations, l'accentuation de certains problèmes de santé et la détérioration des écosystèmes – au modèle de développement actuel et appelle à un partenariat mondial pour un développement durable (ONU, 1992a).

Défini comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations à venir de répondre aux leurs » (CMED, 1988), le développement durable suppose un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable tout en reposant sur une nouvelle forme de gouvernance qui encourage la mobilisation et la participation de tous les acteurs de la société civile au processus de décision (Ville de Montréal, 2005a).

La définition tripolaire hiérarchisée du développement durable (figure 1) illustre mieux que toute autre le changement de perspective que sous-tend cette nouvelle vision du développement. Le développement durable y est présenté comme un développement qui « respecte l'intégrité de l'environnement [...], contribue au mieux-être des personnes et des sociétés et instrumentalise l'économie à cette fin. Bref, l'intégrité écologique comme condition, l'économie comme moyen et le développement individuel et social comme fin » (Gendron, 2005). Cette vision est en rupture avec le modèle de développement industriel productiviste qui pose la croissance économique comme finalité. À cet égard, il représente un véritable changement de paradigme (Gendron, 2005; Huybens & Villeneuve, 2004).

Figure 1 : Définition tripolaire hiérarchisée du développement durable



Source: Gendron (2005)

2.2 Agenda 21 local et développement urbain durable

Les objectifs et le programme de l'Agenda 21 sont ambitieux et se déclinent à différentes échelles spatiales. Les Agendas 21 locaux sont une application, à l'échelle locale, du programme d'actions d'Agenda 21 (Blais et Caron, 2007; Thuillier et coll., 2002) :

« Les problèmes abordés [dans l'Agenda 21] qui procèdent des activités locales sont si nombreux que la participation et la coopération des collectivités à ce niveau seront un facteur déterminant pour atteindre les objectifs du programme. En effet, ce sont les collectivités locales qui construisent, exploitent et entretiennent les infrastructures économiques, sociales et environnementales, qui surveillent les processus de planification, qui fixent les orientations et la réglementation locale en matière d'environnement et qui apportent leur concours à l'application des politiques de l'environnement adoptées à l'échelon national ou infranational. Elles jouent, au niveau administratif le plus proche de la population, un rôle essentiel dans l'éducation, la mobilisation et la prise en compte des vues du public en faveur d'un développement durable » (Agenda 21, chapitre 28 : ONU, 1992b)

Alors que plus de la moitié de la population du monde vit en milieu urbain (UNEP, 2007), les villes sont particulièrement interpellées en raison des pressions énormes que les activités qui y sont générées font peser sur l'écosystème mondial de même que sur la santé et la qualité de vie des populations résidentes (Barton & Tsourou, 2004; Comélieu et coll., 2002; Commission européenne, 1999; Direction de santé publique de Montréal, 2002, 2006; ICLEI, 2002b; OMS, 2000; ONU, 1992a; UNEP, 2007; Ville de Montréal, 2004a, 2005a).

De nombreuses villes, principalement en Europe (villes signataires de la Charte d'Aalborg, 1994; ICLEI, 2002a), ont répondu à l'appel et adopté des Agendas 21 locaux. Une revue des expériences en cours révèle que ceux-ci s'implantent selon des modalités variables (Charlot-Valdieu & Outrequin, 2006; Comélieu et coll., 2002; Gagnon & Arth, 2007; Roche, 2004; SUDEN, 2007). Bien qu'endossant les objectifs de lutte à la pauvreté et à l'exclusion, de production de biens et de services durables et de protection de l'environnement, dans les faits, la priorité des Agendas 21 locaux est plus souvent accordée, dans les pays développés du moins, à la protection de l'environnement, en particulier à la qualité de l'air, la gestion de l'eau, l'économie d'énergie, le transport et la gestion des ressources naturelles (ICLEI, 2002a). Les Agendas 21 locaux qui intègrent des actions dans les trois sphères sont plus rares.

Cette situation témoigne selon Brodhag (1999, cité dans Roche, 2004; voir aussi Comélieu et coll., 2002) de deux tendances majoritaires observées dans la mise en œuvre des Agendas 21 locaux : « La première consiste à partir des préoccupations environnementales pour intégrer progressivement les besoins de nature sociale et économique. La seconde consiste à construire dès l'origine une démarche intégrée exhaustive d'atteinte d'objectifs de développement durable ». Cette dernière stratégie s'avère toutefois une démarche extrêmement complexe pour laquelle les organisations administratives et politiques sont mal adaptées (Brunet, 2002; Lorreyte et coll., 2002).

Alors que des voix se sont élevées pour dénoncer le « biais environnemental » des politiques et programmes de développement durable, d'autres par contre y ont vu l'occasion de saisir les enjeux territoriaux à travers une lecture des transversalités entre les volets environnemental et social. Cette position est défendue notamment par les auteurs qui se réclament du courant de la justice environnementale. Selon ces derniers, « l'entrée par les inégalités environnementales est aujourd'hui une clé pour restituer à la durabilité sa dimension sociale » (Charles et coll., 2007). Dans cette perspective, la question des inégalités d'exposition aux nuisances urbaines (bruit, pollution, etc.) (Lukas et coll., 2004;

UNEP, 2007) et, plus généralement, celle des inégalités d'accès aux services et aux équipements collectifs (commerces, transport, etc.) et à un environnement urbain de qualité (Laigle & Tual, 2007) permettent d'appréhender la question sociale en montrant comment les inégalités au plan environnemental se conjuguent pour renforcer et creuser encore davantage les inégalités au plan social (Charles et coll., 2007). Ce point de vue est appuyé par les nombreuses études qui montrent, de façon consistante, l'existence de liens étroits entre différents aspects de l'environnement bâti et différents indicateurs sanitaires (Lavadinho & Pin, 2005; Frumkin, 2005; Smargiassi et coll., 2006; Srinivasan et coll., 2003) y voyant une explication possible aux disparités de santé selon le lieu de résidence (Kawachi & Berkman, 2003 ; Macintyre et Ellaway, 2000).

Il y a encore très peu d'Agendas 21 locaux au Québec et au Canada (Gagnon & Arth, 2007). Bien que ne s'affichant pas comme « Agenda 21 local », la démarche de la Ville de Montréal s'inscrit résolument dans la lignée d'Agenda 21. Le *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise* représente à cet égard un instrument de planification sectorielle, conçu pour travailler en cohérence avec les autres plans et politiques afin d'engager le développement de Montréal dans la voie de la durabilité (Ville de Montréal, 2003a, 2004b). Si pour l'heure le Plan stratégique de développement durable (PSDD) accorde la priorité aux actions à caractère environnemental qui ont une portée sur les sphères économique et sociale, il est prévu que, dans une seconde étape, des actions davantage associées aux champs économique et social seront introduites (Ville de Montréal, 2004b). Les projets *Quartiers 21* (action 1.10), conçus comme lieux d'expérimentation de pratiques novatrices intégrant les volets environnemental, économique et social (Ville de Montréal et DSP, 2005b), font figure de proue à cet égard.

2.2.1 Conditions de réussite

Il existe de nombreux guides de planification pour soutenir l'implantation des Agendas 21 locaux (Charlot-Valdieu & Outrequin, 2006; Comélieu et coll., 2002; Gagnon & Arth, 2007; Hewitt, 1995; ICLEI, 1996; OMS, 2000). Ces guides décrivent les grandes étapes de la planification stratégique, en rappellent les principes et suggèrent divers outils pour rendre la démarche opérationnelle. Si, comme le souligne Roche (2004), la démarche d'Agenda 21 local ne saurait être conçue comme une recette procédurale, applicable à n'importe quel contexte territorial, sociopolitique et décisionnel, l'analyse des expériences en cours, permet néanmoins de dégager certaines conditions favorisant la réussite des démarches de développement durable à l'échelle locale :

- L'harmonisation et la cohérence entre les politiques nationales et locales (Comélieu et coll., 2002; ICLEI, 1997 cité dans Roche, 2004);
- Un engagement politique au plus haut niveau (Gagnon & Arth, 2007; ICLEI, 2002b; MATE, 2000 cité dans Roche, 2004; RARE, 2005);
- Le décloisonnement des cultures et des méthodes de travail et la production de plus de « transversalité » entre les différents services municipaux (l'organisation sectorielle étant considérée comme un frein à la mise en œuvre d'une approche globale et intégrée) (Gagnon & Arth, 2007; ICLEI, 2002b; Mate, 2000 cité dans Roche, 2004; MEDD, 2007);
- L'importance des activités de sensibilisation, d'éducation et de formation en amont du processus afin que les acteurs acquièrent une culture commune du développement durable et puissent travailler ensemble (Comélieu et coll., 2002 : SUDEN, 2007);
- La disponibilité d'outils favorisant la prise en compte du développement durable dans les processus décisionnels (Comélieu et coll., 2002; Doré, 2005; Villeneuve, 2005);
- L'ouverture des élus à une gouvernance participative (Gagnon & Arth, 2007);
- Une bonne circulation de l'information vers et en provenance des citoyens (RARE, 2005);

- La participation des acteurs du territoire en amont du projet et tout au long de sa mise en œuvre (MEDD, 2007);
- Des partenariats forts s'appuyant sur un leadership communautaire représentatif et diversifié (Institute for sustainable communities, cité dans Roche, 2004);
- Le positionnement et la reconnaissance du porteur du projet (MATE, 2000, cité dans Roche, 2004);
- Un soutien financier adéquat. À cet effet, L'ICLEI (1997, cité dans Roche, 2004) recommande de lier les activités de planification de l'Agenda 21 local à celles de budgétisation municipale afin de sécuriser le financement des Agendas 21 locaux. La proposition d'accroître la responsabilité financière du secteur privé est aussi avancée comme moyen de consolider le financement des agendas locaux (ICLEI, 1997 cité dans Roche, 2004);
- Le fait de disposer de suffisamment de temps est un facteur important, le développement durable impliquant un changement dans les façons de penser et dans les façons de faire (Comélieu et coll., 2002).

3. Les projets *Quartiers 21*

3.1 Cadre de référence

Les projets *Quartiers 21* se déploient sur un territoire auquel les citoyens s'identifient – le quartier – et au niveau duquel il est possible d'influer sur les facteurs qui ont des incidences sur leur vie quotidienne (Charlot-Valdieu & Outrequin, 2006; OMS, 2000; SUDEN, 2007). Cette orientation est en accord avec le principe de subsidiarité – un principe du développement durable – selon lequel il importe de trouver des solutions le plus près de l'endroit où les problèmes se posent et avec les personnes et les collectivités directement touchées par ces problèmes.

La *Stratégie de mise en œuvre de projets pilotes de Quartiers 21* (Ville de Montréal et DSP, 2005b) définit le cadre de référence devant guider cette opération. Les critères avancés visent essentiellement à assurer la concordance des projets *Quartiers 21* avec les orientations du PSDD et les principes du développement durable et à s'assurer que l'implantation des projets se fasse dans le respect des démarches en cours dans les collectivités et en s'appuyant sur celles-ci. L'importance de la participation et de l'intégration, deux principes constitutifs du développement durable, est soulignée. La nécessité de se doter d'indicateurs « mesurables » à court et moyen terme est également rappelée.

« Un *Quartier 21* est un quartier qui intègre des actions dans les trois domaines ciblés du développement durable : le social, l'économique et l'environnement »

« La participation des communautés locales doit constituer l'un des piliers de *Quartiers 21*. Plusieurs mécanismes de participation existent déjà dans les arrondissements et les quartiers montréalais. Il faudra mettre ceux-ci à contribution et étendre l'implication des citoyens et citoyennes à la démarche de développement durable. Il faudra aussi impliquer les autres acteurs des communautés locales comme les groupes communautaires, les institutions, les gens d'affaires, etc. » (Ville de Montréal et DSP, 2005b)

3.2 Les projets *Quartiers 21* (2005-2008)

3.2.1 Contexte d'implantation

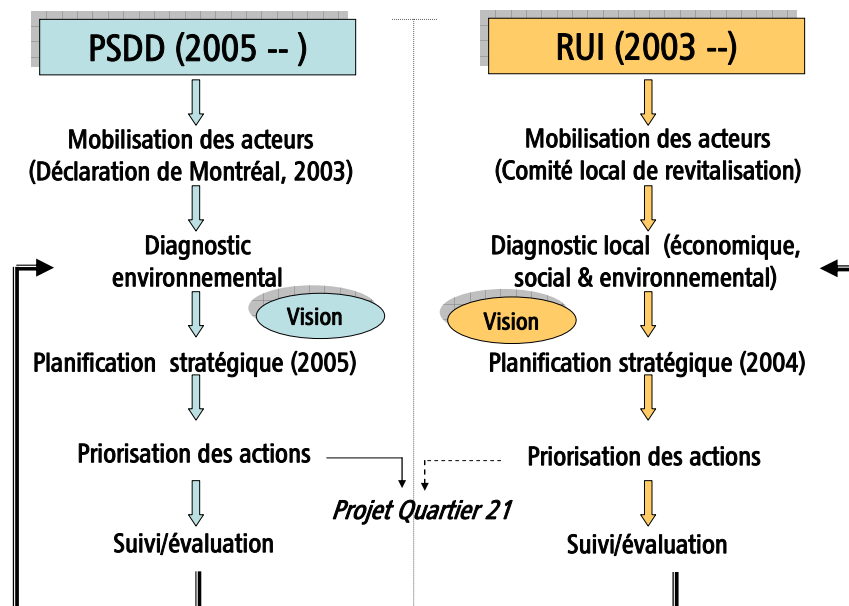
En 2005, suite à un appel de propositions lancé à l'ensemble des arrondissements et des villes liées, trois projets pilotes de *Quartiers 21* ont été financés dans le cadre du PSDD. Ces projets sont situés dans les quartiers Côte-Saint-Paul (arrondissement du Sud-Ouest), Sainte-Marie (arrondissement Ville-Marie) et Saint-Michel (arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension) où, incidemment, des opérations de revitalisation urbaine intégrée (RUI) sont en cours. Étant donné les similitudes entre l'approche de développement durable et l'approche territoriale intégrée¹ de laquelle s'inspirent les projets de revitalisation urbaine (Bacqué et coll., 2003; Savard, 2004, 2005; Séguin et Divay, 2004, Ville de Montréal, 2003b), le déploiement de projets *Quartiers 21* dans les zones d'intervention RUI offre l'opportunité de réaliser des actions intégrant les trois dimensions du développement durable (Ville de

¹ Ces similitudes se situent au niveau des caractéristiques (approche globale, multisectorielle et transversale), des principes (équité), des processus (participation des acteurs du milieu et des citoyens à la gouvernance) et de l'horizon temporel (long terme) dans lequel les interventions sur le territoire s'inscrivent (Divay, 2005). Des rapprochements ont également été faits entre l'approche de développement durable et les approches de « villes en santé » (Hancock, 1999; OMS, 2000; Simard, 2005) et de développement des communautés (Bourque & Favreau, 2003; Leroux & Ninacs, 2002; Levesque, 2002). On admet toutefois que les projets menés dans le cadre de ces dernières approches sont plus souvent ponctuels et plus rarement intégrés à un plan de développement local ou à une politique municipale (Brassard & Martin, 2006; Gagnon & Arth, 2007; Poirier, 2005).

Montréal et DSP, 2005b) tout en incitant les partenaires du milieu à travailler ensemble dans un esprit d'ouverture et de complémentarité.

Dans ce contexte et considérant les objectifs visés par l'expérimentation des projets *Quartiers 21*, la dynamique d'introduction des projets pilotes dans les territoires de revitalisation urbaine intégrée suppose une double articulation : articulation avec les orientations du plan stratégique de développement durable (PSDD) d'une part, et articulation avec les orientations du plan de revitalisation urbaine intégrée, d'autre part (figure 2). Partenaires du plan stratégique de développement durable (PSDD) et associés de près à l'élaboration des plans de revitalisation urbaine intégrée, les arrondissements sont d'emblée désignés comme des acteurs clés pour favoriser la mobilisation du milieu dans les projets *Quartiers 21* (Ville de Montréal et DSP, 2005b). Cette dynamique définit la toile de fond à partir de laquelle est abordée l'évaluation des projets *Quartiers 21*.

Figure 2 : Articulation des projets *Quartiers 21* avec les démarches et les instruments de planification locale et régionale



3.2.2 Financement des projets *Quartiers 21*

Les trois premiers projets *Quartiers 21* (2005-2008) ont bénéficié d'un financement dégressif, provenant à parts égales de la Ville de Montréal et de l'Agence de santé et des services sociaux de Montréal, étalé sur une période de trois ans. Un montant de 56 000 \$ a été accordé à chaque projet pour la première année (2005-2006). Cette subvention a été réduite de moitié la seconde année (2006-2007), soit 28 000 \$ par projet. La troisième année, non couverte par l'évaluation, a été financée à hauteur de 15 000 \$.

4. Cadre d'évaluation

4.1 Approche participative

L'évaluation constituant une étape essentielle, intégrée à la démarche de développement durable (Comélieu et coll., 2002; Gagnon & Arth, 2007; Hewitt, 1995; ICLEI, 1996; OMS, 2000), l'adoption d'une approche participative en évaluation s'est d'emblée imposée (Israel et coll., 1995). La démarche a été encadrée par le comité de suivi-évaluation composé des promoteurs des projets et de leurs partenaires d'arrondissement, des représentants de la Direction de l'environnement et du développement durable de la Ville de Montréal et des porteurs du mandat d'évaluation à la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal (DSP). Le mandat du comité de suivi-évaluation consistait à approuver le devis d'évaluation, entériner les procédures d'évaluation et participer à la collecte des données, l'analyse, l'interprétation et la diffusion des résultats de la recherche.

4.2 Objectifs et méthode

Les projets *Quartiers 21* ont fait l'objet d'une évaluation d'implantation. Ce type d'évaluation, sensible au contexte, est particulièrement utile pour éclairer les conditions de mise en œuvre des projets (Champagne & Denis, 1992; Patton, 1986). Les objectifs de l'évaluation consistaient à :

- Évaluer le degré de mise en œuvre des projets *Quartiers 21*;
- Identifier les facteurs ayant influencé la mise en œuvre.

Les projets *Quartiers 21* étant conçus comme des lieux d'expérimentation de pratiques novatrices intégrant les volets environnemental, économique et social et s'appuyant sur la mobilisation de la communauté locale, un regard particulier a été porté sur l'actualisation des principes de participation et d'intégration dans le processus de mise en œuvre des projets pilotes.

La stratégie de recherche utilisée pour l'analyse d'implantation s'apparente à celle des études de cas (Denis & Champagne, 1990; Yin, 1994), chaque projet *Quartier 21* faisant l'objet d'une étude de cas particulière.

4.3 Suivi de la mise en oeuvre

L'évaluation de la mise en œuvre recouvre cette dimension de l'évaluation que Rossi & Freeman (1993) désignent comme le « monitoring » de l'intervention. Elle s'appuie sur le suivi d'indicateurs tout au long de la période d'implantation. Le choix des indicateurs de suivi a été déterminé à partir des cadres logiques de chacun des projets² puis entériné par les promoteurs et leurs partenaires d'arrondissement.

Les indicateurs choisis sont des indicateurs de processus (indicateurs de suivi), de nature qualitative et quantitative. Les indicateurs visant à documenter le degré de mise en œuvre des activités sont propres à chacun des projets alors que les indicateurs visant à renseigner sur l'actualisation des principes de participation et d'intégration sont communs à l'ensemble des projets.

² L'élaboration des cadres logiques permet de préciser les différentes composantes et activités du programme à travers une description de l'enchaînement « logique » entre les activités du programme et les impacts attendus à court, moyen et long terme (Chen, 2005; Owen & Rogers, 1999). Dans le contexte de programmes multipartenaires, leur utilisation permet de favoriser une compréhension commune du programme par l'ensemble des partenaires (Kellogg Foundation, 2004). Les cadres logiques de chacun des projets sont présentés au chapitre 5.

4.3.1 Les activités réalisées

Les indicateurs d'activités visent à rendre compte de l'état d'avancement des projets dans leurs différentes composantes, telles qu'identifiées à partir des cadres logiques.

4.3.2 L'actualisation du principe de participation

Deux catégories d'indicateurs ont été développées pour rendre compte de l'actualisation du principe de participation dans les projets *Quartiers 21*. La première catégorie porte sur la mobilisation des acteurs, la seconde sur la participation citoyenne

Mobilisation des acteurs : Deux indicateurs sont retenus pour rendre compte de la mobilisation des acteurs dans les projets *Quartiers 21*, soit (1) le secteur d'activités (municipal, institutionnel, communautaire, privé) et (2) la contribution spécifique (financière, expertise, relais d'information & mobilisation, ressources humaines, ressources matérielles, autres) des acteurs.

Participation citoyenne : La participation citoyenne peut s'actualiser à différentes étapes d'un projet (analyse d'un problème, diagnostic, priorisation des actions, mise en œuvre, suivi) et évoluer d'une participation plutôt passive (ex. : participation à une rencontre d'information) à une implication de plus en plus active (ex. : participation aux décisions) (Simard, 2005). À cet égard, on distingue généralement les niveaux de participation suivants : information, sensibilisation/éducation, consultation, concertation, coopération, codécision, ce dernier niveau étant considéré comme l'expression la plus achevée de la participation (Charlot-Valdieu & Outrequin, 2006; Davidson, 1988 cité dans Barton & Tsourou, 2004; Rifkin et coll., 1988; Simard, 2005; OMS, 2002, Thibault et coll., 2000). Les mécanismes mis en place pour soutenir la participation varient selon le niveau d'implication des citoyens. Les fêtes de quartier, les consultations, et autres activités du genre sont souvent considérées comme des « techniques d'activation » servant à « lancer la communication » avec la population (Weber, 2007) alors que l'implication « active » des citoyens dans les projets s'appuie généralement sur des mécanismes plus formels, tels par exemple les comités de citoyens ou les assemblées de quartier.

Les indicateurs retenus pour rendre compte de la participation citoyenne dans les projets *Quartiers 21* sont (1) le niveau de participation, (2) les mécanismes mis en place pour soutenir la participation et (3) le nombre de citoyens impliqués.

4.3.3 L'actualisation du principe d'intégration

L'expérimentation des projets *Quartiers 21* vise à soutenir des pratiques novatrices en développement durable qui intègrent les volets social, économique et environnemental (voir section 1, objectif 2). Dans le cadre de l'évaluation, l'actualisation de ce principe est appréhendée à deux niveaux distincts : à l'échelle des projets *Quartiers 21* (le premier niveau d'intégration) et à l'échelle de la planification stratégique du territoire de revitalisation (le deuxième niveau d'intégration).

- L'échelle des projets *Quartiers 21* : L'opérationnalisation du principe d'intégration à l'échelle des projets *Quartiers 21* est examinée à partir de la prise en compte des différentes dimensions du

développement durable dans la définition même du projet (les axes d'intervention) et dans ses effets (anticipés) à court, moyen et long terme.

- L'échelle du territoire de revitalisation : L'opérationnalisation du principe d'intégration à l'échelle du territoire est examinée à partir de l'articulation du projet *Quartier 21* avec la démarche et les instruments de planification de la revitalisation urbaine intégrée, selon deux indicateurs : (1) la participation des promoteurs des projets *Quartiers 21* aux instances de concertation de la revitalisation urbaine intégrée; (2) l'inclusion des projets *Quartiers 21* dans les plans de revitalisation urbaine intégrée. Cette démarche souscrit à l'idée que les projets *Quartiers 21* ne pourront produire d'effets durables à moyen et long terme que s'ils s'inscrivent en complémentarité et en cohérence avec les autres projets de développement sur le territoire. Elle tient pour acquis que l'application du développement durable implique le passage d'une « approche par projet » à une « approche de planification globale et intégrée » et fait l'hypothèse que les comités locaux de revitalisation pourraient offrir une structure de gouvernance adaptée à la réalisation d'un Agenda 21 local, au niveau du territoire de revitalisation.

4.4 Facteurs de contexte

L'exploration des facteurs de contexte qui ont influencé la mise en oeuvre des projets a été guidée par la littérature sur les conditions de réussite des Agendas 21 locaux (voir section 2.2.1). Quatre catégories de facteurs ont été considérées. Ces catégories renvoient à différents niveaux d'analyse :

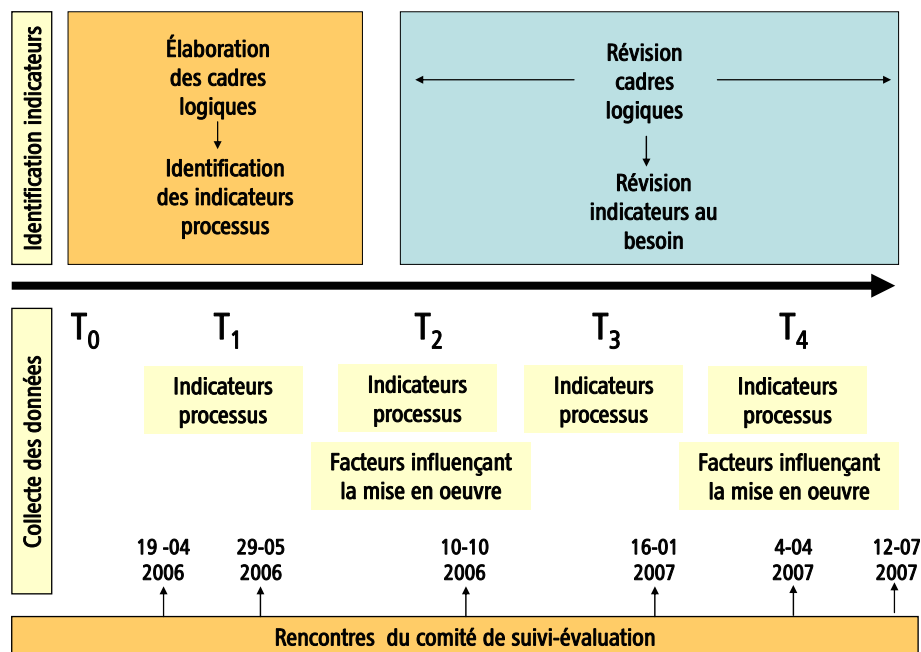
- Niveau macro : Les facteurs d'ordre politique, démographique (composition sociale du quartier, etc.) économique (pauvreté, etc.), culturel et social (niveau de cohésion sociale, etc.) du territoire dans lequel le projet est implanté;
- Niveau intermédiaire : Les facteurs organisationnels (mission, mode de fonctionnement des organisations, etc.) susceptibles d'influencer la structuration de l'action collective autour des projets *Quartiers 21*;
- Niveau micro : Les facteurs individuels (connaissances, attitudes, etc.) qui influencent les comportements des acteurs;
- Les facteurs appartenant en propre au projet (difficultés techniques, etc.).

4.5 Collecte des données

La collecte des données s'est étendue sur une période de 18 mois (décembre 2005 à mai 2007) et a été réalisée par l'agente de recherche lors de rencontres avec les promoteurs et les partenaires d'arrondissement. Quatre rencontres ont eu lieu au cours de cette période, soit en mai 2006 (T₁), septembre 2006 (T₂), décembre 2006 (T₃) et mai 2007 (T₄) (voir figure 3). Des entrevues semi-structurées ont également été menées aux T₂ et T₄ afin d'explorer les facteurs de contexte ayant pu influencer le déroulement des projets. Ces entretiens ont eu lieu lors d'une rencontre avec les promoteurs et leurs partenaires d'arrondissement et ont été réalisés à partir d'un canevas d'entrevue permettant d'explorer l'influence des différents facteurs de contexte identifiés précédemment (voir point 4.4).

Les données présentées dans ce rapport ont été actualisées au 30 septembre 2007 sur la base des bilans produits par les promoteurs des projets *Quartiers 21*. Le tableau 1 résume la démarche d'évaluation.

Figure 3 : Collecte des données



4.6 Analyse

L'appréciation du degré de mise en œuvre des projets s'est appuyée sur les informations recueillies à partir des indicateurs de processus. Les écarts entre le projet planifié et le projet réalisé ont été saisis comme « moment privilégié » pour explorer les conditions d'implantation des projets *Quartiers 21* et, à ce titre, ont fait l'objet d'une investigation particulière lors des entrevues semi-structurées menées aux T₂ et T₄ avec les promoteurs et leurs partenaires d'arrondissement.

Les analyses ont d'abord été effectuées pour chacun des sites. Des analyses inter-sites ont ensuite été conduites pour permettre de mettre en relief les différences observées dans les modalités d'implantation des projets et pour dégager, le cas échéant, les « facteurs communs » ayant influencé le processus d'implantation dans les différents sites. Ces analyses ont été enrichies par les discussions menées lors des rencontres du comité de suivi-évaluation qui ont ponctué la démarche d'évaluation (voir figure 3). Aussi, faut-il voir les résultats présentés dans ce rapport comme le fruit d'une réflexion partagée, ancrée dans la pratique des acteurs, plutôt que comme le produit d'une démarche extérieure à la dynamique en cours.

Tableau 1 : Synthèse de la démarche d'évaluation

Objectifs d'évaluation	Dimensions	Variables/Indicateurs	Sources des données	Périodicité ¹
Évaluation de la mise en œuvre	▪ Activités réalisées	▪ Description des activités/sous-activités	▪ Rencontres avec les promoteurs et partenaires d'arrondissement ▪ Rencontres du comité de suivi-évaluation ▪ Bilans produits par les promoteurs	T ₁ ; T ₂ ; T ₃ ; T ₄
	▪ Actualisation du principe de participation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mobilisation des acteurs <ul style="list-style-type: none"> ○ Secteur d'activité ○ Contribution spécifique ▪ Participation citoyenne <ul style="list-style-type: none"> ○ Niveau de participation ○ Mécanismes de participation ○ Nombre de participants 		
	▪ Actualisation du principe d'intégration	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Au niveau des projets <i>Quartiers 21</i> (1^{er} niveau d'intégration) <ul style="list-style-type: none"> ○ Axes d'intervention du projet ○ Prise en compte des effets attendus aux plans environnemental, social & économique 	▪ Cadres logiques des projets	T ₀ ; T ₂ ; T ₄
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Au niveau du territoire de revitalisation (2^e niveau d'intégration) <ul style="list-style-type: none"> ○ Participation des promoteurs aux instances de concertation RUI ○ Inclusion des projets <i>Quartiers 21</i> dans les plans d'action RUI 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rencontre avec les promoteurs et partenaires d'arrondissement ▪ Documents de planification des RUI 	T ₄
Identification des facteurs qui ont influencé la mise en œuvre des projets	▪ Niveau macro	▪ Facteurs sociopolitiques et économiques propres au quartier	▪ Entretiens semi-structurés avec les promoteurs et partenaires d'arrondissement ▪ Rencontres du comité de suivi-évaluation ▪ Bilans produits par les promoteurs	T ₂ ; T ₄
	▪ Niveau intermédiaire	▪ Facteurs organisationnels		
	▪ Niveau micro	▪ Facteurs individuels qui influencent les comportements des acteurs		
	▪ Facteurs liés au projet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Temps alloué pour l'implantation ▪ Ressources humaines, techniques et financières disponibles 		

¹ Données actualisées au 30 septembre 2007

5. Résultats des analyses intra-site

Ce chapitre présente les résultats d'évaluation pour chacun des projets *Quartiers 21* en débutant par le projet *Quartier 21* de Côte-Saint-Paul (section 5.1), suivi de celui de Sainte-Marie (section 5.2) et de celui de Saint-Michel (section 5.3). La présentation des résultats est structurée de la même façon dans les trois cas. Après avoir fait une description du projet, les indicateurs relatifs à la mise en œuvre des activités et à l'actualisation des principes de participation et d'intégration sont présentés. Les facteurs ayant influencé la mise en œuvre du projet sont ensuite exposés. Les résultats sont présentés de façon synthétique, sous forme de tableaux accompagnés d'un bref commentaire. Cette présentation met la table pour l'analyse inter-sites qui suit au chapitre 6.

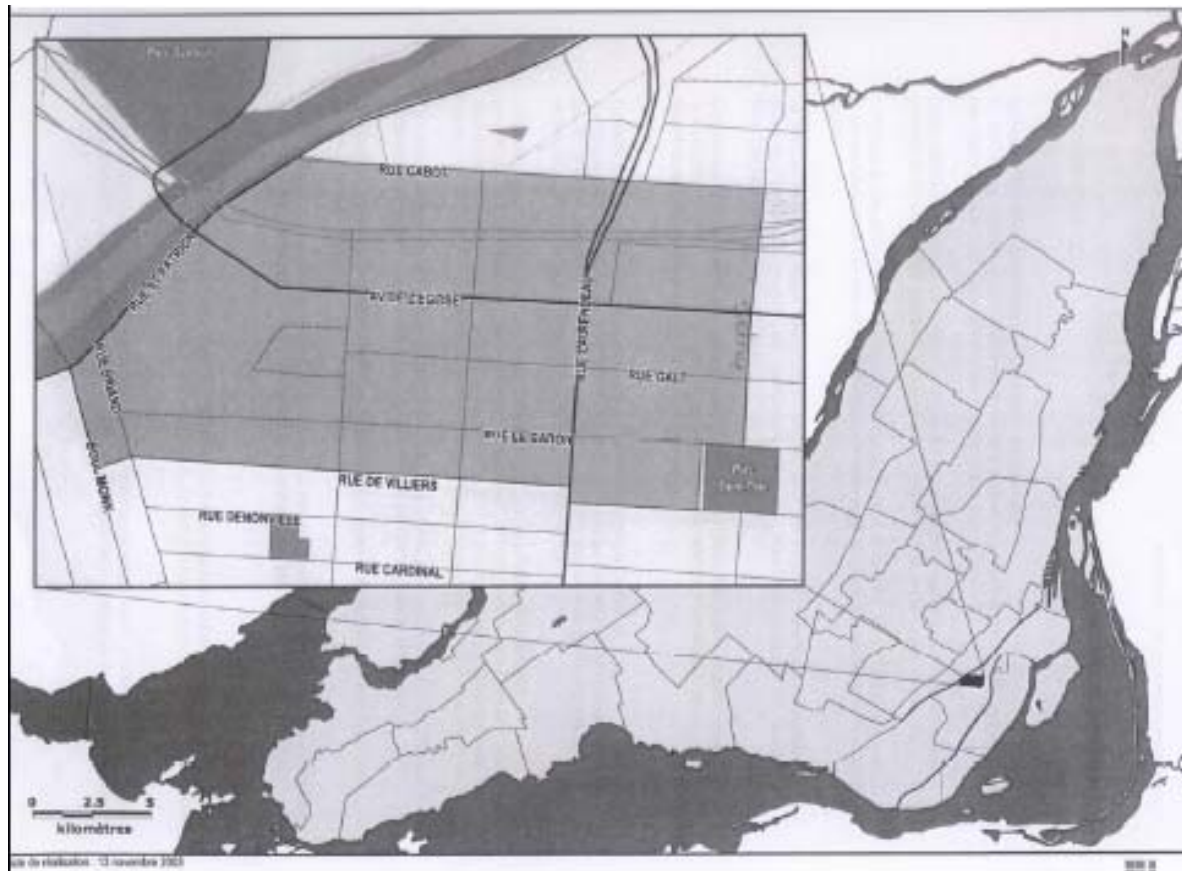
5.1 Le projet *QUARTIER 21* - Côte-Saint-Paul



5.1.1 Territoire d'implantation

Le quartier Côte-Saint-Paul, situé dans l'arrondissement du Sud-Ouest de Montréal, est un quartier naturel délimité par le Canal de Lachine, le boulevard Monk, le boulevard de la Vérendrye et la voie ferrée à l'est. Depuis 2003, Côte-Saint-Paul est l'hôte d'une opération de revitalisation urbaine intégrée appelée « Opération Galt ». Cette opération se concentre dans le secteur délimité par les rues Monk, Angers, Cabot, de Villiers et le Canal Lachine (figure 4), un secteur enclavé par les grands axes routiers qui présente un niveau élevé de pollution atmosphérique et sonore, une détérioration importante de son cadre bâti et un appauvrissement marqué de sa population. Bien que le quartier Côte-Saint-Paul tout entier soit désigné comme site d'implantation du projet *Quartier 21* certaines de ses activités se concentrent dans la zone Galt.

Figure 4 : Secteur Galt, Côte-Saint-Paul



5.1.2 Description du projet *Quartier 21* – Côte-Saint-Paul

Les activités : Le projet *Quartier 21* Côte-Saint-Paul comporte deux volets. Le premier volet vise à promouvoir les actions déjà entreprises dans le quartier dans les trois sphères du développement durable et à initier un processus de consultation auprès des résidants et des acteurs du milieu sur les améliorations souhaitées en la matière. La création d'une page Web *Quartier 21* et la réalisation d'un portrait de quartier sont deux productions devant découler de ce premier volet.

Le second volet vise à développer de nouveaux projets de développement durable en collaboration avec la population locale, les institutions et les organismes du quartier dans le but d'offrir aux citoyens du quartier des opportunités de s'impliquer dans des actions en développement durable. Un toit vert de démonstration, l'aménagement d'un site de compostage collectif, la réalisation d'une campagne de sensibilisation à la marche au ralenti inutile des véhicules motorisés, la mise en œuvre d'un programme visant à accroître l'efficacité énergétique des logements et l'organisation d'une fête de rue sur le thème *Santé et Environnement* sont les projets planifiés à l'origine. Au cours de la deuxième année d'implantation, un projet de jardin collectif s'ajoutera aux activités de *Quartier 21*.

Les effets anticipés³ : À court terme, on s'attend à ce que le projet *Quartier 21* favorise une meilleure connaissance des ressources du quartier et une plus grande sensibilisation des résidants aux problématiques environnementales et, ce faisant, qu'il incite les citoyens à modifier leurs comportements et à s'impliquer dans des actions concrètes pour l'environnement. À plus long terme, les promoteurs estiment que ces changements pourront favoriser une économie d'énergie, une diminution des coûts d'enfouissement des déchets et une réduction de la pollution, contribuant ainsi à l'amélioration des conditions environnementales dans le quartier.

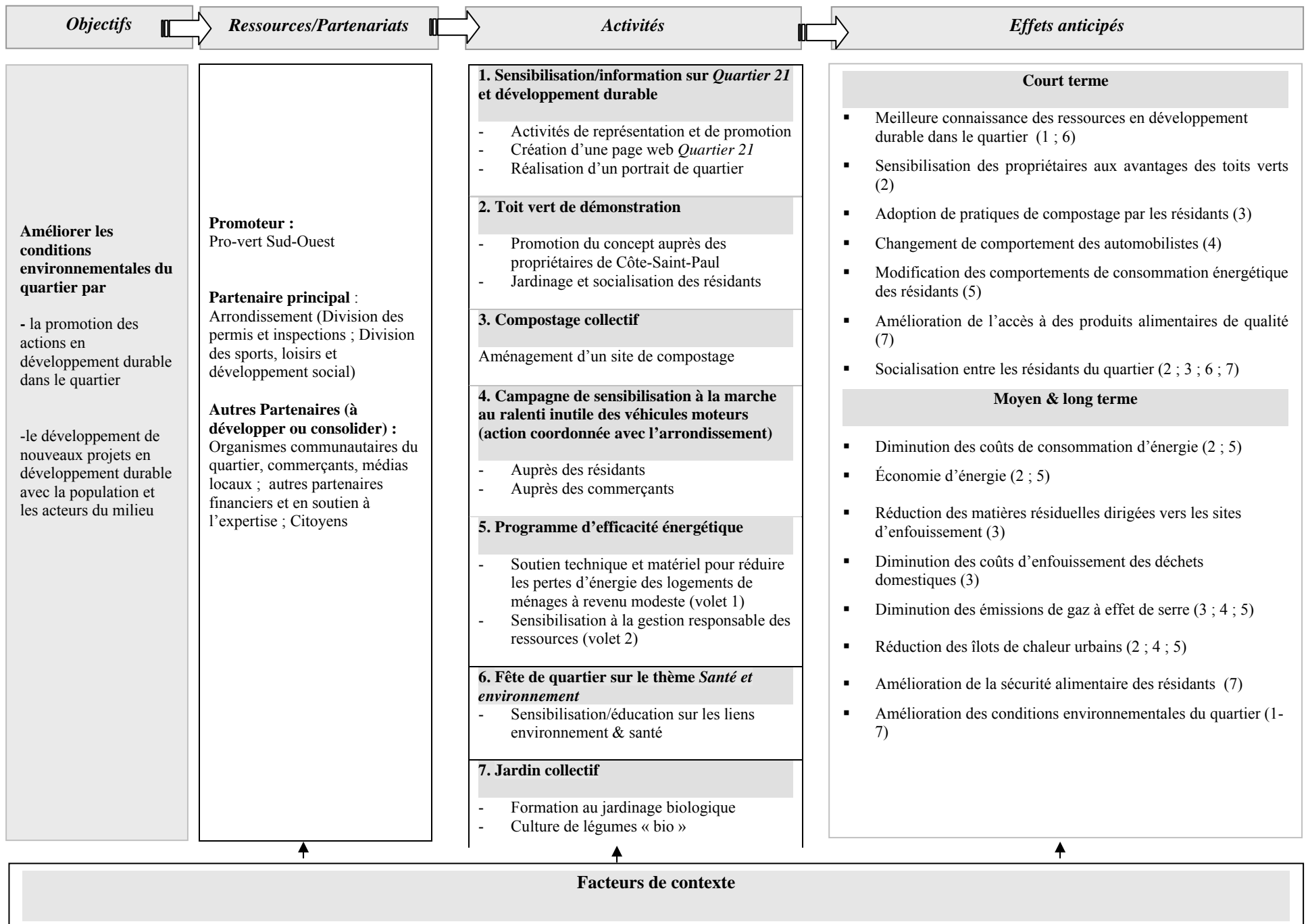
Contribution aux orientations du Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise (PSDD) : Les divers projets planifiés dans le cadre de *Quartier 21* s'inscrivent dans les orientations du PSDD (2005), en particulier celles visant à mobiliser les organisations et les citoyens montréalais dans le développement durable de la métropole (l'ensemble des projets), à soutenir l'action des intervenants en matière d'éducation et de sensibilisation à l'environnement et au développement durable (l'ensemble des projets), à améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre (la campagne de sensibilisation à la marche au ralenti inutile des véhicules moteurs, le compostage collectif et le programme d'efficacité énergétique), à pratiquer une gestion responsable des ressources (le programme d'efficacité énergétique et le compostage collectif) et à adopter de bonnes pratiques de développement durable dans les entreprises, les institutions et les commerces (la campagne de sensibilisation à la marche au ralenti inutile des véhicules moteurs – volet s'adressant aux commerçants – et le programme d'efficacité énergétique).

Les promoteurs : Le projet *Quartier 21* Côte-Saint-Paul est placé sous la responsabilité de Pro-Vert Sud-Ouest, un organisme à but non lucratif dont la mission est de promouvoir la qualité de vie des citoyens par des actions en matière d'embellissement, de propreté et de recyclage et de favoriser la santé environnementale du Sud-Ouest. L'arrondissement du Sud-Ouest – partenaire principal du projet *Quartier 21* - a désigné deux représentantes – l'une provenant de la Division des permis et inspections, l'autre de la Division des sports, loisirs et développement social - pour soutenir l'implantation du projet dans le quartier Côte-Saint-Paul.

Le cadre logique présenté à la page suivante résume les principales composantes du projet.

³ Les effets anticipés à court terme sont des effets proximaux, qui peuvent être « attribués » au projet *Quartier 21* alors que les effets attendus à moyen et long terme sont des effets distaux soumis à différentes influences et pour lesquels la contribution des projets de *Quartier 21* est plus difficile à établir.

Figure 5 : Cadre logique – Projet *Quartier 21* Côte-Saint-Paul (T₀)



5.1.3 Suivi de la mise en oeuvre

Cette section vise à décrire le degré d'œuvre du projet *Quartier 21* Côte-Saint-Paul à partir des indicateurs relatifs aux activités réalisées (point 5.1.3.1), à la mobilisation des acteurs (point 5.1.3.2) et à la participation citoyenne (point 5.1.3.3). Les facteurs contextuels qui ont eu une incidence sur l'implantation du projet sont ensuite exposés (point 5.1.4). La question de l'actualisation du principe d'intégration est abordée en dernier lieu (point 5.1.5).

Note au lecteur : Les points qui suivent permettent de tracer un portrait général de la conduite du projet *Quartier 21* dans Côte-Saint-Paul. Le lecteur intéressé par une description plus détaillée des différents projets menés sous la bannière de *Quartier 21* est invité à prendre connaissance des données rapportées aux tableaux 2 à 9.

5.1.3.1 Activités réalisées

La mise en œuvre des activités de *Quartier 21* a impliqué un imposant travail de planification (montage financier, recherche de sites, conception de matériel didactique, mobilisation des partenaires, etc.) amplifié par le nombre (n=7) et la diversité des projets à mettre en œuvre. Les promoteurs ont relevé le défi avec brio comme en témoigne le bilan des réalisations rapportées aux tableaux 2 à 8. En cours de processus cependant, les promoteurs ont été contraints à maintes reprises de réviser le calendrier de mise en œuvre ou d'apporter des modifications au projet planifié. Ainsi, la réalisation d'un « portrait de quartier », un produit attendu du volet 1, n'a pu être complétée au terme des deux premières années d'expérimentation en raison du manque de ressources humaines et de la nécessité d'allonger la période de consultation pour rendre compte de nouvelles problématiques en émergence dans le quartier (entre autres, la réfection de l'échangeur Turcot). D'autres projets ont dû être réorientés faute de financement (Programme d'efficacité énergétique) ou modifiés afin de se conformer aux normes et règlements en vigueur (abandon du volet jardinage sur le toit vert). De façon générale, les divers projets ont exigé une période d'implantation plus longue que prévue en raison de facteurs imputables au temps requis pour compléter le montage financier des projets (l'ensemble des projets), aux délais administratifs (Campagne de sensibilisation à la marche au ralenti, Toit vert), aux difficultés techniques (Toit vert) ou tout simplement à l'obligation de s'ajuster à l'agenda des partenaires (Toit vert, Campagne de sensibilisation à la marche au ralenti inutile, Fête de quartier).

Par delà les investissements consentis dans la mise en œuvre des projets, le temps alloué au partage d'expertise et au soutien au démarrage de projets dans d'autres quartiers a contribué au rayonnement du projet *Quartier 21* au-delà des limites du territoire de Côte-Saint-Paul, participant ainsi à « l'effet domino ». Les promoteurs ont pu dans ce domaine bénéficier du soutien logistique de la ville centre (ex. : colloque sur les projets *Quartiers 21*, site Web de la Ville de Montréal).

5.1.3.2 Mobilisation des acteurs

La mobilisation des acteurs du milieu et leur contribution à l'implantation de *Quartier 21* ont rendu possible la réalisation des nombreux projets, dont certains fort ambitieux (toit vert de démonstration). Les promoteurs ont su à cet égard utiliser la bannière *Quartier 21* pour faire la promotion de leur projet auprès des différents acteurs du milieu. Ceux-ci proviennent de différents secteurs (municipal, institutionnel, communautaire, privé) et leurs contributions à *Quartier 21* sont multiples (financement, ressources humaines, ressources matérielles, expertise, relais d'information, autre).

Le soutien constant de l'arrondissement mérite d'être souligné. Alors que certaines directions ou divisions de l'arrondissement ont été impliquées de façon ponctuelle et pour certains projets spécifiques (ex. : la Direction des immeubles pour le projet de Toiture verte; la Division des parcs, jardins et espaces verts pour le projet de Compostage collectif) les représentantes de la Division des permis et inspections et de la Division des sports, loisirs et développement social ont accompagné et soutenu les promoteurs à travers les différentes étapes du projet *Quartier 21* dans ses différents développements et facilité, lorsque requis, les liens avec les autres directions/divisions de l'arrondissement. La contribution de l'arrondissement s'est également traduite par un soutien financier totalisant, tous projets confondus, la somme de 68 000 \$, dont 54 000 \$ provenant du budget de la RUI et octroyée sur recommandation du comité de la RUI afin de soutenir les projets implantés dans le secteur Galt (Toit vert, Fête de quartier, Compostage collectif et Jardin collectif).

L'implantation du toit vert de démonstration a également bénéficié de contributions importantes du secteur privé (expertise, commandites, réduction de frais de matériel, supervision des travaux, etc.), alors que la collaboration des organismes communautaires s'est principalement concrétisée à travers leur participation à la Fête de Quartier.

Le partenariat qui s'est développé autour du projet *Quartier 21* a contribué à soutenir de nouvelles pratiques en développement durable dans le quartier. L'exemple du toit vert de démonstration est élogieux à cet égard. Ce projet, dans ses nombreux développements, a permis au promoteur Pro-Vert Sud-Ouest de développer une expertise dans ce domaine et à l'arrondissement de procéder à l'élaboration d'un code de procédures pour encadrer l'implantation des toits verts dans l'arrondissement du Sud-Ouest dans le futur. De l'avis des promoteurs et de leurs partenaires d'arrondissement, la conduite du projet *Quartier 21* a également eu des répercussions sur les modes de coopération entre les intervenants municipaux de différentes directions ou divisions en favorisant une meilleure collaboration autour d'un projet.

5.1.3.3 Participation citoyenne

La diversité des projets regroupés sous la bannière de *Quartier 21* a permis de rejoindre différents groupes de la population (clientèle scolaire et préscolaire, propriétaires d'immeubles, population défavorisée, etc.). Ceux-ci ont été invités à s'impliquer à travers des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation, activités qui ont dominé tout au long de la période d'observation. Les stratégies utilisées pour rejoindre les citoyens sont diversifiées : publication d'articles dans les médias locaux, distribution de feuillets promotionnels, porte-à-porte, organisation d'événements (causerie sur le développement durable, soirée de reconnaissance, lancement), etc.

Les projets de jardinage collectif et de compostage collectif ont favorisé une implication plus active des citoyens (coopération à la mise en oeuvre). À cet égard, le franc succès de participation au projet de compostage collectif fait la démonstration que les citoyens sont prêts à poser des gestes pour l'environnement lorsqu'on leur en donne les moyens.

Tableau 2 : Information/sensibilisation sur le développement durable - *Quartier 21* Côte-Saint-Paul

Objectif spécifique : Faire connaître, promouvoir et renforcer les actions dans les trois sphères du développement durable dans le quartier

2.1 : MISE EN ŒUVRE DU PROJET

	ACTIVITÉS RÉALISÉES	SOUS-ACTIVITÉS
	<ul style="list-style-type: none"> - Information/promotion sur <i>Quartier 21</i> et sur le développement durable - Réalisation d'une page Web <i>Quartier 21</i> - Réalisation d'un portrait de quartier (<i>en cours</i>) - Rayonnement 	<ul style="list-style-type: none"> - Auprès des acteurs du milieu : via la participation du coordonnateur <i>Quartier 21</i> au comité vie de quartier et sous-comité mobilisation citoyenne de la Table de concertation locale - Auprès de la population générale : via l'organisation de différentes activités (soirée de reconnaissance, causerie sur le développement durable, fête de quartier annuelle; etc.) - Supervision et encadrement d'une étudiante - Mise en ligne du site Web en septembre 2007 (www.provert.org) - La consultation sur les orientations souhaitées en matière de développement durable dans le quartier se poursuit au-delà de la période prévue afin de colliger l'information en ce qui a trait notamment à la réfection de l'échangeur Turcot, une problématique émergente dans le quartier <ul style="list-style-type: none"> - Consultation auprès des citoyens (porte-à-porte, sondage téléphonique) - Consultation auprès des intervenants communautaires et institutionnels de Côte-Saint-Paul - Rayonnement de <i>Quartier 21</i> à l'extérieur de Côte-Saint-Paul : Entrevue au Conseil régional de la jeunesse et à la radio de CBS ; Participation à un Atelier fédéral sur le développement durable (février 2007) ; Participation au Colloque sur les projets <i>Quartiers 21</i> (mai 2007); Participation à une émission sur les projets <i>Quartiers 21</i> (Canal Vox)

2.2 : MOBILISATION DES ACTEURS

SECTEUR	CONTRIBUTION						DESCRIPTION
	Financement (\$)	R.Humaines (RH)	R.Matérielles (RM)	Expertise (E)	Relais (R)	Autre (A)	
Municipal							
Ville centre		●		●		●	<ul style="list-style-type: none"> - Participation d'un membre du comité exécutif, responsable de l'environnement, au lancement de <i>Quartier 21</i> - Direction de l'environnement : <ul style="list-style-type: none"> - Participation d'un professionnel comme conférencier lors d'une soirée d'information sur le Plan stratégique de développement durable (PSDD) et sur <i>Quartier 21</i> - Contribution au rayonnement du projet par l'organisation d'événements publics : colloque sur les projets <i>Quartiers 21</i>, en mai 2007)
Arrondissement						●	<ul style="list-style-type: none"> - Présence de la mairesse d'arrondissement à un événement de promotion <i>Quartier 21</i> - Participation de représentants des services municipaux à la consultation sur les orientations souhaitées en développement durable
Communautaire/ONG							
						●	<ul style="list-style-type: none"> - Participation des membres de la table de concertation Ville Énard/Côte-Saint-Paul à une rencontre d'information <i>Quartier 21</i> - Participation de 25 organismes communautaires du quartier à la consultation sur les orientations souhaitées en développement durable dans le quartier
Privé							
					●		<ul style="list-style-type: none"> - Médias locaux : publication de plusieurs articles sur <i>Quartier 21</i>

2.3 : PARTICIPATION CITOYENNE

NIVEAU	MECANISMES	NOMBRE
Information/sensibilisation/ éducation	<ul style="list-style-type: none">- Conférences de presse, lancement du projet <i>Quartier 21</i> ; assemblées d'information- Diffusion d'articles dans les médias locaux- Diffusion d'information sur le Web	<ul style="list-style-type: none">- Chacun de ces événements a rejoint entre 10 et 30 citoyens du quartier- Journal distribué à toute la population du quartier- Nombre d'internautes rejoints (n.d.)
Consultation	<ul style="list-style-type: none">- Porte à porte et sondage téléphonique sur les orientations souhaitées en développement durable	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de ménages consultés : 100 ménages

Tableau 3 : Toit vert de démonstration - Quartier 21 Côte-Saint-Paul

Objectif spécifique : Sensibiliser les propriétaires aux avantages écologiques et économiques des toits verts

3.1 : MISE EN ŒUVRE DU PROJET

ACTIVITÉS REALISÉES	SOUS-ACTIVITÉS
- Planification	- Recherche de site - Montage financier (rédaction de cinq demandes de financement) - Recherche de partenariats - Démarches pour obtention des autorisations requises (plan de sécurité incendie, RBQ, protection assurantielle, etc.) - Embauche d'un chargé de projet
- Réalisation du toit vert	- Supervision des différentes étapes de réalisation du toit vert (pose de la membrane, système irrigation, mur végétal, plateforme d'observation, etc.) - Abandon du volet jardinage sur le toit en raison de restrictions imposées par le Service des incendies en regard de la sécurité - Démantèlement temporaire du site de démonstration en août 2007 pour corriger un problème d'infiltration dû à une défektivité du toit de l'édifice. Réinstallation complétée en mai 2008. Inauguration officielle du toit, le 19 juin 2008
- Promotion/éducation/sensibilisation	- Aménagement de la salle d'accueil destinée à une exposition de photos sur les étapes de réalisation de la toiture verte - Conception d'outils didactiques : document power point (www.provert.org/projets_quartier_21.asp), maquette, réalisation d'un DVD (en cours), etc. - Conférences, ateliers et autres activités de sensibilisation/éducation/formation sur les toits verts auprès de différents publics du quartier (adultes & enfants)
- Rayonnement/transfert d'expertise	- Transfert des connaissances et partage d'expertise avec différents organismes à l'extérieur du quartier (<i>Quartier 21</i> Saint-Sulpice, UQAM, Loisirs Saint-Henri, Héritage NDG, etc.)

3.2 : MOBILISATION DES ACTEURS

SECTEUR	CONTRIBUTION						
	Financement (\$)	R.Humaines (RH)	R.Matérielles (RM)	Expertise (E)	Relais (R)	Autre (A)	
Municipal							
Ville centre				●			- Service des incendies : évaluation de la sécurité du site
Arrondissement	●	●		●	●		- Conseil d'arrondissement : - Analyse et approbation du projet - Octroi de deux subventions 20 000 \$ et 9 000 \$ (budget contrat de ville/RUI) - Octroi d'une subvention de 6 000 \$ (budget d'arrondissement) pour l'étude de code et addenda aux plans architecturaux - Division des permis et inspections : soutien technique et expertise - Division des sports, loisirs et développement social : soutien technique et expertise - Direction des immeubles : soutien technique et expertise - Centre communautaire Mgr Pigeon : autorisation d'hébergement du toit vert, contribution à la promotion, aide pour l'aménagement du toit

Institutionnel																	
Secteur scolaire								•	•								<ul style="list-style-type: none"> - École Saint-Henri : collaboration d'un enseignant à la réalisation d'un DVD sur les toits verts - Écoles et camps de jour : prêt de locaux pour les ateliers de fabrication de maquettes de toits verts
Privé																	
							•	•	•	•							<ul style="list-style-type: none"> - Fonds de l'environnement Shell : subvention 5 000 \$ - Firme d'ingénieurs Sylvain, Parr & Associés: évaluation de la résistance structurale du toit - Firme d'Architecte ABCP : conception des plans et devis à moindre coût, avis techniques, don de matériel, supervision bénévole - Boa Construction : aide bénévole pour l'installation de la toiture - Soprema (entreprise de système de végétalisation) : supervision d'installation bénévolement, expertise concernant choix des végétaux et l'entretien de la toiture - Cie ELT : formation donnée au coordonnateur de <i>Quartier 21</i>, supervision bénévole de la pose de panneaux muraux - Cie Botaris : aide bénévole pour la pose du système d'irrigation - Hydrotech : don d'une maquette de toiture verte - Centre canadien d'architecture : autorisation de reproduire une activité de fabrication de maquettes toits verts conçue par le CCN

3.3 : PARTICIPATION CITOYENNE

NIVEAU	MECANISMES	NOMBRE
Information/sensibilisation/ Education	<ul style="list-style-type: none"> - Sessions d'information sur les toits verts - Atelier de fabrication de maquette de toit vert - Conférences à l'extérieur du quartier (rayonnement ; transfert de connaissances) 	<ul style="list-style-type: none"> - Environ 60 propriétaires d'immeubles des quartiers Ville Émard/Côte-Saint-Paul et Saint-Sulpice - 12 aspirants horticulteurs du projet Embellissement Canal de Lachine - 2006 : 70 enfants des camps de jour - 2007 : 100 enfants de la maternelle et du primaire de l'école Cœur-Immaculée-de-Marie à Côte-Saint-Paul - Environ 20 étudiants de l'UQAM - Les membres du C.A. de l'église Notre-Dame de Lourdes à Verdun - Les responsables de loisirs Saint-Henri - Étudiants du Cegep Ahuntsic
Coopération	<ul style="list-style-type: none"> - Participation à la confection du toit 	<ul style="list-style-type: none"> - Un citoyen bénévole (transport des matériaux ; etc.)

Tableau 4 : Compostage collectif - *Quartier 21 Côte-Saint-Paul*

Objectif spécifique : permettre la valorisation des résidus domestiques pour les résidants qui n'ont pas accès à une cour

4.1 : MISE EN ŒUVRE DU PROJET						
	ACTIVITÉS RÉALISÉES			SOUS-ACTIVITÉS		
		<ul style="list-style-type: none"> - Planification - Réalisation et aménagement des sites - Promotion/éducation/sensibilisation - Rayonnement/transfert d'expertise 			<ul style="list-style-type: none"> - Recherche de sites - Recherche de financement - Démarches auprès de l'arrondissement pour obtenir les autorisations requises - Embauche d'un chargé de projet - Construction et installation de composteurs dans les sites désignés - Trois sites en opération : <ul style="list-style-type: none"> - Site York/de Roberval (ancien site relancé) - Site Édouard/Fabre (ouverture juin 2006) - Site au Jardin EGALiTerre (juin 2007) - Recherche d'un 4^e site (démarches exploratoires au parc Emery-Sauvé) - Suivi hebdomadaire et entretien des sites de compostage - Production & distribution de feuillets promotionnels - Kiosques d'information sur le compostage lors d'événements publics - Inauguration officielle des sites; liens avec les médias - Formation au compostage - Transfert des connaissances, partage d'expertise et soutien au démarrage de projets de compostage collectif à l'extérieur du quartier (au CEGEP Lionel-Groulx, à Éco-quartier Saint-Michel). Kiosque d'information sur le compostage aux rendez-vous horticoles du Jardin Botanique 	
4.2 : MOBILISATION DES ACTEURS						
SECTEUR	CONTRIBUTION					
	Financement (\$)	R.Humaines (RH)	R.Matérielles (RM)	Expertise (E)	Relais (R)	Autre (A)
Municipal						
Arrondissement	●		●	●		●
						<ul style="list-style-type: none"> - Mairesse d'arrondissement : participation à l'inauguration du site Edouard/Fabre - Conseil d'arrondissement : octroi d'une subvention de 8 000\$ (budget contrat de ville/RUI) pour soutenir l'expansion du projet - Division des parcs, jardins et espaces verts: autorisation d'usage, prêt d'équipement; participation à l'inauguration du site -
Institutionnel						
Secteur scolaire		●	●			●
						<ul style="list-style-type: none"> - Commissaire scolaire : participation à l'inauguration du site Édouard/Fabre - Centre Saint-Paul (Centre d'éducation aux adultes) : entente pour la construction d'une compostière par les étudiants lors d'un atelier de science appliquée

Communautaire/ONG							
						●	- Participation des intervenants d'un projet de réinsertion sociale par l'horticulture à une formation sur le compostage
Privé							
	●		●		●		- Quincaillerie BMR Cayouette : rabais 300 \$ sur matériaux - Atomik Designs : rabais sur affiches explicatives apposées sur les compostières - Cie de transport à vélo : entente pour acheminer les matières compostables du quartier Saint-Henri au site York/de Roberval - Médias locaux : couverture lors de l'inauguration du site
4.3 : PARTICIPATION CITOYENNE							
NIVEAU	MECANISMES			NOMBRE			
Information	- Diffusion d'articles dans les médias locaux			- Journal distribué à tous les résidents du quartier			
Information/sensibilisation	- Distribution de feuillets promotionnels dans les boîtes aux lettres			- Distribution à tous les ménages résidant à proximité des sites			
	- Porte-à-porte auprès des résidents demeurant à proximité des sites			- Nombre de ménages visités lors du porte à porte : - Environ 40 ménages (site York/de Roberval) - Environ 60 ménages (site Édouard/Fabre) et un organisme communautaire en restauration			
	- Inauguration officielle du site Édouard/Fabre			- Environ 30 citoyens présents à l'inauguration			
Éducation	- Formation au compostage ; Ateliers pratiques			- 10 à 15 personnes ont reçu la formation - 10 participants du Jardin EGALiTerre ont participé à un atelier pratique - Formation donnée de façon ponctuelle à d'autres résidents rencontrés sur le site ou au local de Pro-Vert Sud-Ouest (non comptabilisé)			
Coopération	- Participation au compostage			- Près de 100 ménages participent au compostage collectif à l'un ou l'autre des trois sites opérés par <i>Quartier 21</i> - Site York/de Roberval : Environ 30 ménages; nombre de ménages en progression constante (T1=18 ménages ; T2= 28 ménages et un traiteur) - Site Édouard/Fabre : Environ 50 ménages; nombre de ménages en constante progression (T ₁ =17ménages ; T ₂ =42 ménages; T ₃ =47 ménages) - Site Jardin EGALiTerre : 17 participants au jardin collectif compostent - Environ 12 ménages du quartier Saint-Henri dont les matières compostables sont redirigées au site York/de Roberval			
	- Suivi			- Prise en charge de l'entretien du site Édouard/Fabre par une résidente ayant reçu la formation			

Tableau 5 : Campagne de sensibilisation à la marche au ralenti de véhicules moteurs – Quartier 21 Côte-Saint-Paul

Objectif spécifique : Sensibiliser les automobilistes aux effets nocifs de la marche au ralenti des véhicules moteurs sur la santé humaine et environnementale

5.1 : MISE EN ŒUVRE DU PROJET						
	ACTIVITÉS RÉALISÉES			SOUS-ACTIVITÉS		
	<ul style="list-style-type: none"> - Planification - Réalisation de la campagne 			<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration d'un plan d'action - Supervision et encadrement d'un stagiaire pour collaborer au projet - Conception de matériel de sensibilisation sur la marche au ralenti inutile (dépliant, affiche) et assemblage de divers outils existants - Coordination avec l'arrondissement - Montage et exposition d'une vitrine sur la marche au ralenti des véhicules moteurs au local Pro-Vert Sud-Ouest - Activités de sensibilisation auprès des automobilistes (distribution de dépliants & billets de courtoisie) - Sensibilisation des commerçants pour qu'ils apposent les affiches de « marche au ralenti inutile » dans leurs commerces 		
5.2 : MOBILISATION DES ACTEURS						
SECTEUR	CONTRIBUTION					
	Financement (\$)	R-Humaines (RH)	R-Matérielles (RM)	Expertise (E)	Relais (R)	Autre (A)
Fédéral			●			
						- Environnement Canada : matériel promotionnel
Municipal						
Ville centre			●			
Arrondissement					●	
						- Direction de l'environnement : matériel promotionnel
Institutionnel						
Éducation aux adultes		●	●			
						- Centre Saint-Paul : aide à la conception d'activités sur ce thème, prêt de matériel scientifique
Communautaire/ONG						
		●	●			
						- CRE : Collaboration de la Patrouille verte Ville Émard; matériel promotionnel
						- Accès-Cible (projet d'insertion en emploi) : collaboration d'un stagiaire à l'élaboration du plan d'action
Privé						
				●		
						- Commerçants : 2 commerçants (sur 15 sollicités) ont posé l'affiche « marche au ralenti inutile » dans leur commerce
5.3 : PARTICIPATION CITOYENNE						
NIVEAU	MECANISMES			NOMBRE		
Information/sensibilisation/éducation	<ul style="list-style-type: none"> - Distribution de dépliants & billets de courtoisie Vitrine sur marche au ralenti des véhicules moteurs au local de PVSO 			<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de citoyens ayant reçu un dépliant ou un billet de courtoisie : <ul style="list-style-type: none"> - 2006 : Environ 50 citoyens - 2007 : Environ 40 citoyens - Nombre de citoyens ayant vu la vitrine : n.d. 		

Tableau 6 : Programme d'efficacité énergétique - *Quartier 21 Côte-Saint-Paul*

Objectifs spécifiques : (1) Encourager la gestion responsable des ressources et fournir le support technique et matériel pour réduire les pertes d'énergie des logements de ménages à revenus modestes, (2) Sensibiliser les citoyens à l'économie d'énergie

6.1 : MISE EN ŒUVRE DU PROJET

	ACTIVITÉS RÉALISÉES	SOUS-ACTIVITÉS
	<ul style="list-style-type: none"> - Planification - Réalisation des activités de promotion et d'éducation 	<ul style="list-style-type: none"> - Le volet 1, visant les ménages à faible revenu, a été réorienté faute de financement (2 demandes de subvention refusées) et remplacé par un projet de Promotion de l'efficacité énergétique auprès de la clientèle de Gaz Métro du secteur Côte-Saint-Paul (opportunité de financement de la FEÉ) - Promotion de programmes d'efficacité énergétique auprès de la clientèle de Gaz Métro du secteur Côte-Saint-Paul (volet 1) - Sensibilisation des enfants d'âge scolaire à l'économie d'énergie (volet 2) : <ul style="list-style-type: none"> - Création de matériel didactique (jeu questionnaire et panneaux interactifs) - Animation d'ateliers avec des enfants d'âge scolaire du quartier

6.2 : MOBILISATION DES ACTEURS

SECTEUR	CONTRIBUTION						
	Financement (\$)	R.Humaines (RH)	R.Matérielles (RM)	Expertise (E)	Relais (R)	Autre (A)	
Municipal							
Ville centre						●	- Direction de l'environnement : partenaire du projet pilote
Arrondissement			●				- Centre de loisirs Mgr Pigeon : prêt de locaux pour les ateliers pour les enfants
Privé							
	●				●		<ul style="list-style-type: none"> - Gaz Métro : octroi d'une subvention de 1 500 \$ du Fonds en efficacité énergétique -FEÉ - Média local : diffusion d'informations sur le projet

6.3 : PARTICIPATION CITOYENNE

NIVEAU	MECANISMES	NOMBRE
Information	<ul style="list-style-type: none"> - Diffusion d'articles dans les médias locaux - Téléphones et porte-à-porte (clients Gaz Métro) 	<ul style="list-style-type: none"> - Résidents de Ville-Émard et Côte-Saint-Paul - Près de 100 résidences, commerces et institutions rejoints et intéressés par le programme
Éducation/sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> - Distribution de matériel d'information (par courriel et poste) - Ateliers (enfants des écoles et camps de jour) 	<ul style="list-style-type: none"> - Clientèle de Gaz Métro du secteur - Ateliers réalisés : 2 (2006) - Nombre d'enfants (écoles et camps de jour) ayant participé aux ateliers : 34

Tableau 7 : Fête de quartier sur le thème « Santé et environnement » - Quartier 21 Côte-Saint-Paul

Objectif spécifique : Informer et sensibiliser les citoyens sur les liens entre la qualité de l'environnement et la santé

7.1 : MISE EN ŒUVRE DU PROJET

	ACTIVITÉS RÉALISÉES	SOUS-ACTIVITÉS
	- Planification	<ul style="list-style-type: none"> - Recherche de financement - Embauche d'un chargé de projet - Recherche de partenaires (exposants, artistes pour animation, conférenciers, bénévoles) - Planification de l'événement (plan de communication, plan de sécurité, assurance, location de matériel, etc.) - Coordination avec les différents services concernés de l'arrondissement - Conception de matériel pour la promotion de la Fête dans le quartier (affiche, programme) - Formation des bénévoles
	- Réalisation de la Fête	<ul style="list-style-type: none"> - Fête réalisée selon un agenda modifié, thème élargi à Santé, bien-être des populations et environnement - Supervision de la Fête

7.2 : MOBILISATION DES ACTEURS

SECTEUR	CONTRIBUTION						
	Financement (\$)	R.Humaines (RH)	R.Matérielles (RM)	Expertise (E)	Relais (R)	Autre (A)	
Municipal							
Ville centre		•	•	•			<ul style="list-style-type: none"> - Service des incendies - Direction de l'environnement : kiosque d'information
Arrondissement	•	•		•		•	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil d'arrondissement : <ul style="list-style-type: none"> - Approbation du projet sur présentation du dossier par le promoteur - Octroi d'une subvention de 15 000 \$ (budget contrat de ville/RUI) - Division des sports, loisirs et développement social (autorisation/demande de permis) - Direction des travaux publics (RH) - Division des parcs, jardins, espaces verts (RH)
Institutionnel							
		•	•				<ul style="list-style-type: none"> - PDQ : sécurité du site - OMHM : Kiosque d'information
Communautaire/ONG							
		•	•		•		<ul style="list-style-type: none"> - Membres du Comité Vie de quartier de la Table de concertation de quartier : aide à la planification, relais d'information - Agente de milieu à Opération Galt : aide à la promotion de la Fête - Une quinzaine d'organismes communautaires^a intervenant dans les domaines social, économique et environnemental : kiosque d'information - Pro-Vert Sud-Ouest : participation de bénévoles à l'organisation de la fête
Privé							
	•		•	•			<ul style="list-style-type: none"> - Fontaine santé : commandite - Ferme Pousse Menu : commandite - COOP de la Maison Verte : rabais sur vermicomposteurs/ prix de présence à la fête - SCAP : formation gratuite des bénévoles à l'utilisation des radios émetteurs utilisés à la Fête

7.3 : PARTICIPATION CITOYENNE

NIVEAU	MECANISMES	NOMBRE
Information	- Diffusion d'articles dans les médias locaux	- Résidants du quartier
Information	- Distribution de feuillets promotionnels dans les boîtes aux lettres & affiches dans les rues, commerces et établissements publics	- Tous les résidants du secteur GALT
Éducation/sensibilisation	- Kiosques d'information sur les ressources du quartier - Ateliers	- Nombre de citoyens présents à la fête : environ 200
Coopération	- Recrutement et formation des bénévoles	- Nombre de citoyens bénévoles : 12

^a Les Aquanautes, Auberge communautaire du Sud-Ouest, CARD, ECO²BUREAU, EQUITA, Ferme Verger aux 4 Vents, Friperie Renaissance, Maison d'entraide Saint-Paul et Ville Émard, Opération Galt, Pôle des rapides, Prévention Sud-Ouest, Regroupement économique et social du Sud-Ouest, Transport 2000.

Tableau 8 : Jardin collectif - Quartier 21 Côte-Saint-Paul

Objectif spécifique : donner accès à des produits alimentaires de qualité à une population défavorisée

8.1 : MISE EN ŒUVRE DU PROJET

	ACTIVITÉS RÉALISÉES	SOUS-ACTIVITÉS
	- Planification	- Recherche de financement (rédaction de deux demandes de financement)
	- Réalisation du projet	- Préparation du jardin (désherbage, etc.) - Supervision des activités de plantation, de culture et de récolte
	- Promotion/éducation/sensibilisation	- Création et distribution de matériel promotionnel - Rencontre d'information - Promotion du jardinage collectif auprès de la population du quartier (visite du jardin) - Formation (atelier pratique) sur le jardinage écologique

8.2 : MOBILISATION DES ACTEURS

SECTEUR	CONTRIBUTION						
	Financement (\$)	R.Humaines (RH)	R.Matérielles (RM)	Expertise (E)	Relais (R)	Autre (A)	
Municipal							
Arrondissement	●						- Conseil d'arrondissement : octroi d'une subvention 10 000 \$ (budget contrat de ville/RUI)
Institutionnel							
				●			- Un chercheur de l'Université McGill : analyse de la composition du sol

8.3 : PARTICIPATION CITOYENNE

NIVEAU	MECANISMES	NOMBRE
Information	- Porte-à-porte (distribution d'un dépliant)	- Nombre de ménages ayant reçu le dépliant : tous les ménages du secteur GALT (800 dépliant distribués)
	- Rencontre d'information	- Nombre de citoyens du secteur présents à la rencontre : 17
Éducation	- Visite du jardin collectif	- Nombre de citoyens qui ont participé à une visite guidée du jardin collectif lors de la fête de quartier en 2007 : 15
	- Ateliers pratiques sur le jardinage écologique	- Nombre de participants (n.d.)
Coopération	- Supervision des activités	- Nombre de citoyens qui participent aux activités de jardinage (été 2007) : 17

5.1.4 Déterminants contextuels de la mise en oeuvre

Lors de l'implantation du projet *Quartier 21* les promoteurs ont été confrontés à certaines difficultés dont on a déjà fait mention précédemment (voir point 5.1.3.1). Le tableau 9 fait un rappel de ces difficultés dans la rubrique « facteurs contraignants ».

Parmi les facteurs qui ont facilité l'implantation de *Quartier 21*, le dynamisme et la crédibilité dont jouit l'organisme Pro-Vert Sud-Ouest dans le quartier, sa connaissance approfondie du milieu et les partenariats déjà tissés avec les différents acteurs du milieu figurent en tête de liste. L'appui constant et indéfectible de l'arrondissement du Sud-Ouest apparaît également comme un facteur déterminant. Il témoigne de façon éloquente des avantages d'une collaboration étroite entre les promoteurs de projet et l'arrondissement pour l'avancement de l'agenda *Quartiers 21*. La disponibilité des ressources financières et humaines apparaît, sans surprise, comme un facteur de réussite. Enfin, il semble que l'attrait lié au caractère novateur du projet de toiture verte explique en grande partie la réponse enthousiaste des partenaires du milieu alors que la motivation élevée des résidents a pour beaucoup contribué au succès populaire du programme de compostage collectif.

Tableau 9 : Déterminants contextuels de la mise en œuvre – Quartier 21 Côte-Saint-Paul

	Facteurs facilitants	Facteurs contraignants
Niveau macro	<ul style="list-style-type: none"> Quartier naturel où le sentiment d'appartenance et les liens sociaux sont forts (image du « gros village ») 	<ul style="list-style-type: none"> Difficultés socioéconomiques importantes dans le secteur GALT
Niveau intermédiaire	<p>Organisme promoteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> Dynamisme de l'équipe de promoteur La crédibilité et la reconnaissance dont jouissent Pro-Vert Sud-Ouest et le porteur du projet sur le terrain La connaissance préalable du milieu, les partenariats déjà tissés avec différents acteurs <p>Arrondissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Excellent appui de l'arrondissement (RH ; E ; \$; RMAT): Bonne concertation entre les intervenants municipaux des différentes directions/divisions <p>Mobilisation des acteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Forte mobilisation et appui des acteurs du milieu en particulier pour le projet de toiture verte Accès à plusieurs bailleurs de fond des milieux public et privé permettant d'avoir un soutien financier adéquat Bonne collaboration des médias pour faire connaître et promouvoir le projet <i>Quartier 21</i> dans Côte-Saint-Paul <p>Participation citoyenne :</p> <ul style="list-style-type: none"> Forte participation des citoyens (compostage) 	<p>Procédures administratives (projet Toiture verte) :</p> <ul style="list-style-type: none"> Soutien financier de l'arrondissement pour toiture verte est conditionnel au fait que le toit soit public et situé dans secteur GALT Processus administratif long et complexe associé au caractère public du toit <p>Coordination des activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> Coordination de campagne de sensibilisation à la marche au ralenti inutile avec l'arrondissement entraîne des délais liés à la mise en œuvre de la réglementation et des procédures Difficulté à conjuguer les disponibilités des différents partenaires impliqués dans un projet (ex. : toiture verte, Fête de quartier) <p>Fonds disponibles pour activités en environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Peu de bailleurs de fonds intéressés à financer un projet d'envergure locale en efficacité énergétique <p>Mobilisation des acteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Réponse peu enthousiaste des écoles primaires à la proposition d'offrir des ateliers sur l'efficacité énergétique aux écoliers
Facteurs individuels	<ul style="list-style-type: none"> L'approche et la capacité du coordonnateur d'intéresser les résidants et les acteurs (« susciter un emballement » chez les partenaires) 	<ul style="list-style-type: none"> Compostage collectif : Projet qui exige une très grande motivation des participants le compost n'étant pas principalement utilisé par eux
Facteurs spécifiques au projet	<ul style="list-style-type: none"> Attrait exercé par le caractère novateur de certains projets (toit vert) Mise en place de projets qui répondent à des besoins du milieu Fête de rue : tenues d'activités diversifiées pour tous les goûts et les groupes d'âges Disponibilité de ressources financières permettant de procéder à l'embauche d'une ressource humaine allouée pour travailler spécifiquement sur ce projet (ex. : toiture verte, compostage collectif) 	<p>La nature du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> La plupart des projets (toit vert, compostage collectif, efficacité énergétique, etc.) ne touchent pas à des « besoins vitaux et immédiats des citoyens », mais exigent une vision à plus long terme <p>Temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> Importance du temps consacré à la recherche de financement Manque de temps pour réaliser toutes les activités prévues à l'intérieur du calendrier initial <p>Ressources financières et humaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> Manque de ressources financières et humaines pour développer certains projets (ex : page Web, Portrait de quartier) <p>Logistique :</p> <ul style="list-style-type: none"> Compostage collectif : les logements visités doivent être à moins de 10 minutes de marche du futur site de compostage (pour des raisons de faisabilité)

	Facteurs facilitants	Facteurs contraignants
Facteurs spécifiques au projet (suite)		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fête de rue : Difficulté à recruter des exposants et partenaires durant la saison estivale. La date du 10 juin initialement prévue pour la Fête de rue a dû être modifiée en raison de la tenue de 2 autres événements en environnement à Montréal durant la même période <p>Difficultés techniques (toiture verte et compostage) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Toiture verte : contraintes structurales du toit ▪ Toiture verte : les restrictions imposées par le Service des incendies en ce qui concerne l'aire de circulation et le nombre de visiteurs ont contraint à abandonner le volet jardinage et compostage sur le toit ▪ Compostage collectif : obligation de trouver un modèle de compostière suffisamment résistant aux actes potentiels de vandalisme pour être installé dans un parc

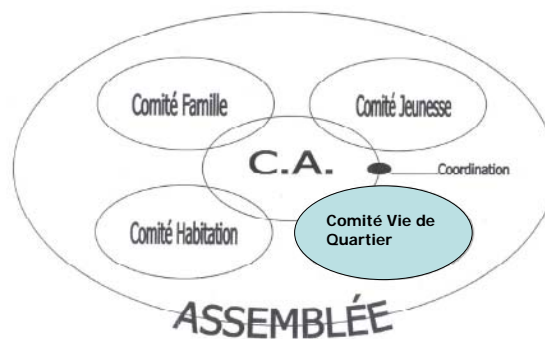
5.1.5 Actualisation du principe d'intégration

À l'échelle du projet *Quartier 21* : Les différents projets regroupés sous la bannière de *Quartier 21* Côte-Saint-Paul sont majoritairement des projets à caractère environnemental (toit vert, compostage, sensibilisation à la marche au ralenti inutile, économie d'énergie) susceptibles d'entraîner des impacts positifs à moyen et long terme aux plans social (ex. : amélioration de la santé et de la qualité de vie liée à une amélioration de la qualité de l'air, une diminution des flots de chaleur, etc.) et économique (ex. : diminution des coûts de consommation d'énergie, diminution des coûts d'enfouissement des déchets domestiques) (voir cadre logique, p. 31). Le projet de jardinage collectif se situe aux interfaces entre l'environnement et le social (accès à des aliments de qualité – culture biologique - pour la population défavorisée du quartier) et entre l'environnement et l'économie (diminution des coûts de production et des coûts de consommation des aliments). À moyen et long terme, ce projet veut contribuer à la sécurité alimentaire des résidents du quartier Côte-Saint-Paul.

À l'échelle du territoire de revitalisation urbaine intégrée (secteur Galt) : L'opérationnalisation du principe d'intégration à l'échelle du territoire est examinée à partir de l'articulation du projet *Quartier 21* avec la démarche et les instruments de planification de la revitalisation urbaine intégrée selon deux indicateurs : la participation des promoteurs de *Quartier 21* aux instances de concertation de la revitalisation urbaine intégrée et l'inclusion du projet *Quartier 21* dans le plan de revitalisation urbaine intégrée.

- **La participation des promoteurs de *Quartier 21* aux instances de concertation de la RUI** : Depuis 2004, la table de concertation Ville-Émard/Côte-Saint-Paul expérimente, en collaboration avec l'arrondissement du Sud-Ouest, un projet de revitalisation urbaine intégrée (RUI) dans le secteur Galt. Le projet de RUI est, depuis juin 2005, piloté par un comité de Concertation Ville-Émard/Côte-Saint-Paul, le Comité Vie de Quartier (figure 6), dont l'organisme Pro-Vert Sud-Ouest est membre. Sont également représentés au sein du Comité Vie de Quartier des acteurs provenant des milieux municipal (politique et administratif), institutionnel (CLSC, CLE, PDQ, CSDM) et communautaire, de même que des ONG et des citoyens du quartier (Concertation Ville-Émard Côte-Saint-Paul, 2006).

Figure 6 : Structure de gouvernance Concertation Ville-Émard/Côte-Saint-Paul (RUI « Opération Galt »)



- L'inclusion du projet *Quartier 21* dans le Plan de revitalisation urbaine intégrée, « Opération Galt » : Cinq enjeux ont été identifiés dans le cadre du Plan de revitalisation urbaine intégrée du secteur Galt : (1) la valorisation de la scolarisation et la formation, (2) l'employabilité et l'insertion socioprofessionnelle, (3) l'amélioration des conditions de vie et de l'environnement sociocommunautaire, (4) la construction de logements sociaux et abordables et l'accès à la propriété, (5) l'amélioration des conditions environnementales et du cadre de vie. Les projets implantés dans le secteur Galt (Toit vert de démonstration, Fête de quartier, Compostage collectif et Jardin collectif) relèvent de ce dernier enjeu et ont bénéficié à ce titre du soutien financier de la RUI. Les autres projets (Programme d'efficacité énergétique et Campagne de sensibilisation à la marche au ralenti inutile) qui se sont déployés à la grandeur du quartier Côte-Saint-Paul ont été considérés comme des projets relevant davantage de la mission spécifique de l'organisme Pro-Vert Sud-Ouest (et des objectifs du PSDD) et ont été financés à partir d'autres sources.

5.2 Le projet *Quartier 21* Sainte-Marie Plan de verdissement



5.2.2 Description du projet *Quartier 21 – Sainte-Marie*

Les activités : Le projet pilote *Quartier 21 – Sainte-Marie*, également connu sous le nom de *Plan de verdissement du quartier Sainte-Marie*, vise à reverdir le quartier en augmentant la présence végétale de 20 % sur un horizon de cinq ans. Les activités planifiées à cette fin sont :

- La plantation de 300 arbres sur rue et dans les parcs
- La plantation d'environ 1000 arbres sur les terrains commerciaux, industriels et institutionnels, dont plusieurs sont en friche, et sur les terrains résidentiels
- Le verdissement et l'aménagement de ruelles
- La bonification d'un projet existant de bacs à fleurs sur la rue Ontario
- Diverses activités de sensibilisation et d'éducation auprès des citoyens de tous âges, en particulier les enfants fréquentant les écoles du quartier.

Les effets anticipés⁴ : Parmi les effets attendus à court terme figurent une amélioration de l'esthétisme du quartier, une sensibilisation accrue des citoyens et des acteurs du milieu au développement durable ainsi que la création d'un emploi en horticulture dans le quartier. À plus long terme, l'augmentation de la présence végétale dans le quartier permettra de réduire la pollution atmosphérique (par la captation des polluants) et la présence d'îlots de chaleur urbains (les arbres agissant comme barrière thermique) contribuant ainsi à l'amélioration de la santé et de la qualité de vie des résidents. Des impacts positifs au plan économique (augmentation de l'attractivité et de la compétitivité du quartier) sont également attendus. Enfin, en incluant et en encadrant des jeunes marginalisés dans les activités de verdissement, le projet *Quartier 21* vise également à favoriser l'insertion sociale des jeunes désaffiliés ou en voie de l'être.

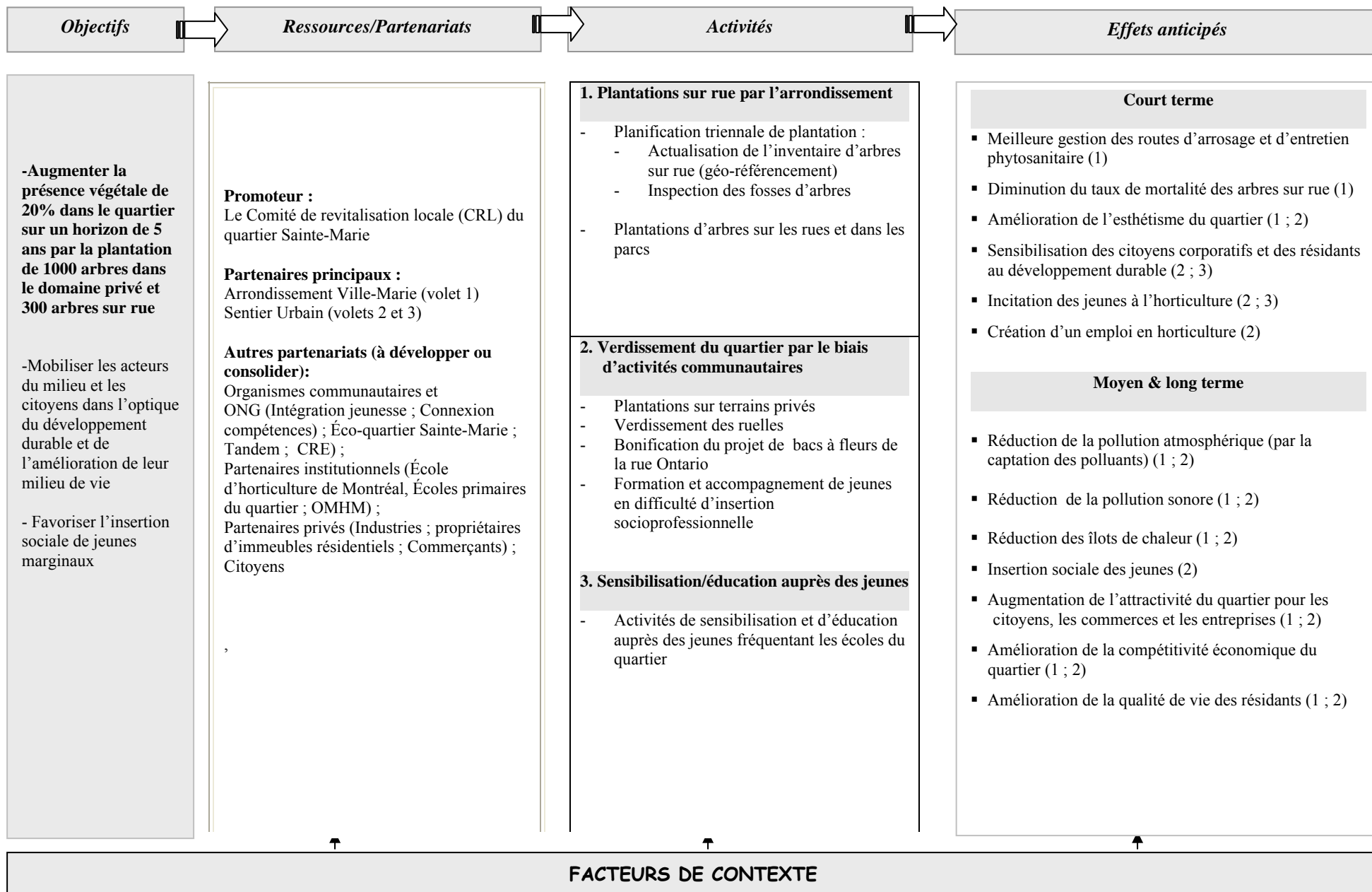
Contribution aux orientations du Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise (PSDD) : Le projet *Quartier 21* s'inscrit dans plusieurs des orientations du PSDD notamment celles visant la mobilisation des organisations et des citoyens montréalais dans le développement durable de la métropole, le soutien des intervenants en matière d'éducation et de sensibilisation à l'environnement et au développement durable, l'adoption de bonnes pratiques de développement durable dans les institutions et les commerces, la protection des espaces verts, l'amélioration de la qualité de l'air et l'amélioration de la qualité de vie des milieux résidentiels.

Les promoteurs : Le projet *Quartier 21* est piloté par le Comité de revitalisation locale (CRL) du quartier sainte-Marie, désigné comme l'organisme promoteur. La plantation d'arbres sur rue est placée sous la responsabilité exclusive de l'arrondissement alors que l'organisme communautaire Sentier Urbain est mandaté pour mener les différentes activités de plantations, d'aménagement et d'éducation/sensibilisation sur le terrain. Implanté dans Sainte-Marie depuis 1993, Sentier Urbain se donne comme mission première de susciter l'engagement de la collectivité dans l'action pour le verdissement à travers une démarche de sensibilisation et d'éducation.

Le cadre logique présenté à la page suivante résume les principales composantes du projet.

⁴ Les effets anticipés à court terme sont des effets proximaux, qui peuvent être « attribués » au projet *Quartier 21* alors que les effets attendus à moyen et long terme sont des effets distaux soumis à différentes influences et pour lesquels la contribution des projets de *Quartier 21* est plus difficile à établir.

Figure 8 : Cadre logique – Projet *Quartier 21* Sainte-Marie (T₀)



5.2.3 Suivi de la mise en œuvre

Cette section vise à décrire le degré de mise en œuvre du projet *Quartier 21* – Sainte-Marie à partir des indicateurs relatifs aux activités réalisées (point 5.2.3.1), à la mobilisation des acteurs (point 5.2.3.2) et à la participation citoyenne (point 5.2.3.3). Les facteurs contextuels qui ont eu une incidence sur l’implantation du projet sont ensuite exposés (point 5.2.4). La question de l’actualisation du principe d’intégration est abordée en dernier lieu (point 5.2.5).

Note au lecteur : Les points qui suivent permettent de tracer un portrait général de la conduite du projet *Quartier 21* dans Sainte-Marie. Le lecteur intéressé par une description plus détaillée du projet est invité à prendre connaissance des données rapportées aux tableaux 10 à 13.

5.2.3.1 Activités réalisées

Dans le cadre de la *Politique de l’arbre* de la ville centre, l’arrondissement Ville-Marie a entrepris au cours de la première année de *Quartier 21* un travail d’actualisation et de géo-référencement de l’inventaire d’arbres sur rue (un processus toujours en cours). Des plantations d’arbres sur les rues (n=79) et dans les parcs (n=35) ont aussi été effectuées. Au cours de la deuxième année, aucune nouvelle plantation n’a été réalisée hormis le remplacement des arbres plantés l’année précédente et dont le taux de mortalité est estimé à plus de 20 %.

En ce qui concerne les plantations sur terrains privés, volet sous la responsabilité de l’organisme Sentier Urbain, les résultats visés quant au nombre de végétaux plantés ont été atteints, voire même dépassés (voir tableau 11). Toutefois, des modifications ont dû être apportées au projet planifié. Le verdissement des terrains industriels a dû être abandonné compte tenu du faible potentiel de plantation que ces sites présentaient (90 % des terrains ciblés étaient bétonnés ou asphaltés) et des coûts importants qu’il aurait fallu engager pour procéder aux plantations dans de telles conditions. Les plantations ont donc principalement été réalisées dans le secteur résidentiel (immeubles, HLM, coopératives d’habitation et OBNL d’habitation) avec la participation des occupants. La première année du projet, les activités de plantations ont été concentrées à l’intérieur d’un périmètre assez restreint, circonscrit par les rues Fullum à l’ouest, du Havre à l’est, Ontario au nord et Notre-Dame au sud. Cette zone densément peuplée (environ 6 000 résidents) a été priorisée en raison du taux de minéralisation élevé et d’une faible présence végétale. Au cours de la seconde année, le périmètre de plantations a été élargi. Des ruelles (n=4) ont également été aménagées de concert avec les résidents regroupés en comités. Des activités de plantation et d’embellissement dans les écoles primaires du quartier ont par ailleurs été réalisées avec la participation des enfants, de leurs parents et du personnel des écoles. Ces activités s’inscrivent à l’intérieur d’un travail d’éducation et de sensibilisation entamé depuis plusieurs années par l’organisme Sentier Urbain auprès des jeunes du milieu scolaire. Enfin, le projet *Quartier 21* a permis de bonifier un projet de bacs à fleurs déjà existant sur la rue Ontario – une intervention qui s’inscrit dans le cadre de la revitalisation de l’artère commerciale - tout en participant à la formation et à l’encadrement des jeunes en difficulté d’insertion socioprofessionnelle à travers leur implication dans l’aménagement et l’entretien des bacs à fleurs.

La liste des réalisations en terme de plantations ne doit pas éclipser le long travail de préparation (évaluation des sites, réalisation des plans d’aménagement, recherche de partenariats, préparation de matériel didactique, etc.) et le suivi nécessité auprès des résidents pour assurer l’entretien des végétaux.

5.2.3.2 Mobilisation des acteurs

Les tableaux 10 à 12 décrivent la contribution des acteurs du milieu au projet *Quartier 21*. Outre la prise en charge du volet de plantations d'arbres sur rue, placé sous la responsabilité de la Direction des travaux publics (Division des études techniques et Division des parcs et de l'horticulture), l'arrondissement a collaboré au volet de verdissement des terrains privés en accordant un soutien logistique (participation au démarchage, organisation d'événements publics, etc.) et financier (subventions totalisant 60 000 \$ au cours des 2 premières années) à partir du budget de la revitalisation urbaine intégrée du quartier Sainte-Marie.

Le secteur communautaire – au premier chef l'organisme Sentier Urbain responsable de l'organisation et de la planification des activités sur le terrain – est définitivement le secteur qui a eu la contribution la plus importante dans le verdissement des terrains privés. Les collaborations souhaitées avec l'école d'horticulture, envisagée à l'origine comme un partenaire majeur au projet de verdissement, ne se sont pas concrétisées en dépit des démarches répétées de l'arrondissement et de l'organisme Sentier Urbain auprès de l'administration de l'établissement⁵. Des collaborations avec d'autres partenaires institutionnels (écoles primaires, OMHM) et privés (Coop et OBNL d'habitation, commerçants de la rue Ontario) ont néanmoins été développées.

5.2.3.3 Participation citoyenne

De multiples stratégies ont été utilisées pour informer, sensibiliser, interpeller et soutenir l'implication des citoyens dans le projet *Quartier 21* (articles dans les médias locaux, distribution d'encarts, lettres, ateliers, formation pratique lors des activités de plantations, etc.). Dans le cas des activités menées avec les résidents des HLM et des coopératives d'habitation, le recours aux organisateurs communautaires oeuvrant dans ces milieux de vie a été privilégié pour rejoindre et mobiliser les résidents. La présence de résidents d'une coopérative d'habitation au sein d'un comité de ruelle, a joué un rôle clé dans le succès rencontré par ce comité. On peut supposer que ces résidents, de par le mode d'organisation propre aux coopératives d'habitation, étaient davantage habilités et plus familiers avec une forme de participation plus active. Ce comité de ruelle fait toutefois figure d'exception, le maintien des trois autres comités de ruelles ayant représenté un défi important et exigé un soutien constant de la part de Sentier Urbain. Les comités d'environnement formés dans les écoles et impliquant à la fois des représentants du milieu scolaire et des parents des élèves ont également rencontré des difficultés à maintenir leurs activités, en particulier durant la période des vacances scolaires. La participation des élèves, de leurs parents et du personnel scolaire aux aménagements et plantations réalisés durant les classes a par contre remporté un franc succès.

De façon générale, la participation des citoyens s'est accrue au cours de la deuxième année du projet. Ce constat renforce l'idée selon laquelle la participation est un processus qui demande du temps et qui implique un apprentissage de la part des citoyens. La présence d'améliorations visibles du milieu de vie a également contribué, selon les promoteurs, au gain de popularité du projet de verdissement dans la population, l'augmentation de la demande au cours de la deuxième année du projet obligeant l'organisme Sentier Urbain à constituer une liste d'attente.

⁵ Le projet initial proposait d'insérer le plan de verdissement dans le curriculum de formation et le cheminement scolaire des élèves, ceux-ci utilisant les terrains du quartier pour la réalisation de travaux pratiques d'aménagements et de plantations, et participant à la définition des outils didactiques sur l'entretien des végétaux et à l'élaboration d'un programme d'entretien à long terme des plantations.

Tableau 10 : Plantations sur rue par l'arrondissement - *Quartier 21 Sainte-Marie*

Objectif spécifique : Augmenter la présence végétale dans le quartier par la plantation de 300 arbres dans le domaine public, sur un horizon de 5 ans

10.1 : MISE EN ŒUVRE DU PROJET							
	ACTIVITÉS RÉALISÉES			SOUS-ACTIVITÉS			
		<ul style="list-style-type: none"> - Actualisation de l'inventaire d'arbres sur rue (<i>en cours</i>) - Réalisation des activités de plantation 			<ul style="list-style-type: none"> - Géo-référencement des arbres sur rue en collaboration avec Intégration Jeunesse (dans le cadre du projet pilote « <i>De la racine au sommet</i> ») et la Direction des sports, des parcs et des espaces verts de la ville centre (dans le cadre de la Planification triennale de plantation de l'arrondissement, action 2 de la Politique de l'arbre de la Ville de Montréal) - 2005-2006 : Plantation de 79 arbres sur rue et 35 arbres dans les parcs - 2006-2007 : Aucune nouvelle plantation hormis le remplacement des arbres plantés l'année précédente dont le taux de mortalité est supérieur à 20 % 		
10.2 : MOBILISATION DES ACTEURS							
SECTEUR	CONTRIBUTION						DESCRIPTION
	Financement (\$)	R.Humaines (RH)	R.Matérielles (RM)	Expertise (E)	Relais (R)	Autre (A)	
Municipal							
Ville-centre				●			- Direction des sports, des parcs et des espaces verts : Collaboration à la planification triennale de plantation dans le cadre de la Politique de l'arbre et partenaire du projet pilote « <i>De la racine au sommet</i> »
Arrondissement	●	●	●	●			<ul style="list-style-type: none"> - Participation financière de l'arrondissement au projet « <i>De la racine au sommet</i> » (5 000 \$) - Direction des travaux publics (Division des études techniques et Division des parcs et de l'horticulture) : Actualisation de l'inventaire d'arbres sur rue, Plantation d'arbres sur rue
Communautaire							
		●					- Intégration jeunesse (organisme d'insertion socioprofessionnel des jeunes de 18 à 30 ans) : Participation de 12 jeunes formés au géo-référencement dans le cadre du projet pilote « <i>De la racine au sommet</i> »
Privé							
					●		- Journal local
10.3 : PARTICIPATION CITOYENNE							
<p>La participation citoyenne n'est pas sollicitée pour ce volet toutefois, on note une participation indirecte des citoyens par leur implication dans l'aménagement et l'entretien de carrés d'arbres (compost et arrosage) qui contribuent à favoriser la survie des arbres sur rue</p>							

Tableau 11 : Verdissement du quartier par le biais d'activités communautaires - *Quartier 21 Sainte-Marie*

Objectif spécifique : Augmenter la présence végétale dans le quartier par la plantation de 1000 arbres et arbustes sur terrains privés, sur cinq ans, avec la participation des citoyens corporatifs, des commerçants et des résidents

Objectif secondaire : Favoriser l'insertion sociale de jeunes marginaux

11.1 : MISE EN ŒUVRE DU PROJET

	ACTIVITÉS RÉALISÉES	SOUS-ACTIVITÉS
	- Planification	<ul style="list-style-type: none"> - Repérage et évaluation du potentiel de plantation de divers sites dans le quartier - L'évaluation ayant révélé que 90 % des terrains ciblés dans le secteur industriel étaient bétonnés ou asphaltés, le projet de plantation sur les terrains industriels a été abandonné compte tenu des coûts importants que cela aurait exigé - Choix des secteurs prioritaires de plantations sur les terrains résidentiels : <ul style="list-style-type: none"> - 2005-2006 : secteur délimité par les rues Fullum à l'ouest, du Havre à l'est, Ontario au nord, Notre-Dame au sud - 2006-2007 : secteur délimité par les rues Papineau à l'ouest, L'Espérance à l'est, Sherbrooke au nord, Sainte-Catherine au sud - Choix des secteurs prioritaires pour l'aménagement des ruelles : <ul style="list-style-type: none"> - 2005-2006 : Dufresne-Poupart et Iberville-Frontenac - 2006-2007 : Hochelaga-Sherbrooke-Iberville-Frontenac et Hochelaga-Ontario-Montgomery-Wurtele - Recherche de financement - Recherche de partenariats - Promotion du projet et démarchage auprès des propriétaires résidentiels de la zone ciblée (COOP, OBNL d'habitations, (HLM), du <i>Regroupement des Commerçants et Propriétaires de la rue Ontario</i> et des résidents-riverains des ruelles ciblées
	- Éducation/ sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> - Distribution du dépliant « <i>Pour ma santé, pour mon milieu de vie, Je verdis</i> » réalisé par le CRE - Réalisation et distribution du guide d'entretien « Le jardinage écologique » aux résidents-participants - Sensibilisation/éducation des résidents lors des activités de plantation - Formation et accompagnement des jeunes marginaux œuvrant dans le projet
	- Réalisation des aménagements/plantations	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation des plans d'aménagement et choix des plantations (avec les résidents) - Plantations d'arbres, arbustes, vivaces et vignes sur les terrains privés/écoles/ruelles/OMHM : <ul style="list-style-type: none"> - 2005-2006 : 189 arbres, 209 arbustes, 398 vivaces, 32 vignes - 2006-2007 : 141 arbres, 235 arbustes, 281 vivaces, 170 vignes - Aménagement de 4 ruelles : nettoyage et activités de plantations en collaboration avec les comités de ruelles - Montage, manutention et installation des bacs à fleurs sur la rue Ontario : <ul style="list-style-type: none"> - 2005-2006 : 111 nouveaux bacs à fleurs ont été aménagés et entretenus - 2006-2007 : 100 bacs à fleurs supplémentaires ont été installés et entretenus - Soutien à la prise en charge des carrés d'arbres sur rue par les citoyens <ul style="list-style-type: none"> - Conception et installation de barrières de protection et de rétention hydrique - Distribution gratuite de compost, annuelles et copeaux en collaboration avec l'Éco-quartier
	- Suivi des plantations	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi de l'entretien des plantations par les citoyens (taux de mortalité des plantations après la 1^{ère} année < 20 %)
	- Évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Sondage par questionnaire auprès des commerçants et résidents pour connaître leur appréciation du projet - Rencontre avec le <i>Regroupement des commerçants de la rue Ontario</i> à la fin l'été 2006, pour évaluer leur désir de reconduire le projet en 2007

	- Rayonnement/transfert d'expertise						- Participation à une Soirée de reconnaissance en environnement dans Ville-Marie visant à souligner l'action des citoyens et du milieu associatif dans le Plan de verdissement de Sainte-Marie, organisation de visites de sites, participation au Colloque sur les projets <i>Quartiers 21</i> (mai 2007) et au Gala reconnaissance en environnement et développement durable 2007 (Sentier Urbain honoré), participation à une émission sur les projets <i>Quartiers 21</i> (Canal Vox), transfert des connaissances, partage d'expertise et soutien au démarrage de projets de verdissement à l'extérieur du quartier Sainte-Marie (quartiers Saint-Jacques et Hochelaga-Maisonneuve)
11.2 : MOBILISATION DES ACTEURS							
SECTEUR	CONTRIBUTION						
	Financement (\$)	R.Humaines (RH)	R.Matérielles (RM)	Expertise ®	Relais ®	Autre (A)	
Fédéral							
	•					•	- Financement dans le cadre du programme « Connexion compétences » (programme fédéral visant à soutenir l'insertion socioprofessionnelle des jeunes par leur participation au projet « <i>Mon quartier parmi les arbres</i> ») - Présence de députés fédéraux aux visites de sites organisés par Sentier Urbain dans un objectif de promotion du projet de verdissement
Municipal							
Ville-centre						•	- Direction de l'environnement : Contribution au rayonnement du projet par l'organisation d'événements publics (colloque sur les projets <i>Quartiers 21</i> , en mai 2007, Gala de reconnaissance en environnement et développement durable où l'organisme promoteur, Sentier Urbain, a été honoré en 2007)
Arrondissement	•	•		•	•		- Conseil d'arrondissement : subvention pour soutenir les activités de plantations <ul style="list-style-type: none"> • Octroi d'une subvention de 25 000 \$ en 2005-2006 (budget contrat de ville/RUI) • Octroi d'une subvention de 35 000 \$ en 2006-2007 (budget contrat de ville/RUI) - Division des études techniques et Division des parcs et de l'horticulture : Collaboration à l'évaluation du potentiel de plantation sur les sites des entreprises - Direction de l'arrondissement : Participation à la coordination du projet et à l'organisation de divers événements de promotion, Participation au démarchage par l'envoi de lettres aux propriétaires résidentiels, OBNL en logements et HLM du secteur ciblé - Élus et personnel administratif de l'arrondissement : Présence de deux conseillers municipaux et de deux responsables des services administratifs de l'arrondissement aux visites de sites organisés par Sentier Urbain
Institutionnel							
Secteur scolaire		•			•		- Écoles primaires du quartier Sainte-Marie (École Jean-Baptiste-Milleur, École Saint-Anselme, École Champlain, École Garneau) : Participation des professeurs et élèves aux activités de plantations autour de l'école
Secteur habitation		•			•		- OMHM : Participation des intervenants communautaires à la mobilisation des résidents, à la planification des aménagements et aux activités de plantations
Communautaire/ONG							
		•	•	•	•		- Groupe d'intervention Sainte-Marie (GISM) : Promotion du projet auprès des organismes communautaires du quartier - Tandem Ville-Marie : Collaboration aux plantations dans les ruelles dans le cadre du projet « Nos parcs, nos ruelles »

							<ul style="list-style-type: none"> - Éco-Quartier : Participation au volet propreté et évaluation de l'état des ruelles, participation aux plantations dans les ruelles, sensibilisation des résidants et référence, distribution gratuite de compost et fleurs pour les carrés d'arbres sur rue - CRE : Expertise sur les îlots de chaleur, matériel de sensibilisation « <i>Pour ma santé, pour mon milieu de vie, Je verdis</i> », contribution au rayonnement du projet par sa participation à l'organisation du Gala de reconnaissance en environnement de développement durable en 2007 où l'organisme promoteur, Sentier Urbain, a été honoré
Privé							
	•	•			•	•	<ul style="list-style-type: none"> - OSBL en habitation (OBNL Mères avec Pouvoir) et COOP d'habitation (COOP Au pied du courant, Pignon de Cartier, Coop Poupart) : Mobilisation et participation aux activités de planification et de plantation avec les résidants - Bain Mathieu : Collaboration au projet de plantation - Regroupement des Commerçants et Propriétaires de la rue Ontario : Relais d'information auprès des membres à travers notamment le Bulletin du regroupement - Médias locaux : Publications de plusieurs articles dans les journaux locaux tout au long du projet - Commerçants et propriétaires de la rue Ontario : Participation au suivi/entretien des bacs à fleurs et à l'évaluation du projet
11.3 : PARTICIPATION CITOYENNE							
NIVEAU	MECANISMES					NOMBRE	
Information	<ul style="list-style-type: none"> - Diffusion d'articles dans les médias locaux - Encarts - Lettres 					<ul style="list-style-type: none"> - Distribution à toute la population du quartier - Encarts distribués aux riverains des ruelles ciblées (2005-2006 : 150 encarts distribués) - Lettres d'invitation de l'arrondissement aux propriétaires et gestionnaires d'immeubles résidentiels - HLM, COOP, OBNL - du secteur ciblé (500 envois postaux en 2005-2006, 2 500 envois en 2006-2007) 	
Sensibilisation/éducation	<ul style="list-style-type: none"> - Dépliant 					<ul style="list-style-type: none"> - Distribution de dépliant « <i>Pour ma santé, pour mon milieu de vie, Je verdis</i> » (CRE) (plus de 1000 dépliant/saison) - Réalisation et distribution du guide d'entretien « Le jardinage écologique » aux résidants-participants (cahiers distribués à 36 résidants en 2005-2006, 75 résidants en 2007) 	
Concertation	<ul style="list-style-type: none"> - Comité de ruelles - Rencontres individuelles - Rencontre de groupes (résidants édifices OMHM) 					<ul style="list-style-type: none"> - Formation de 3 comités de ruelles en 2005-2006 : Dufresne-Poupart (6 riverains) et Iberville-Frontenac (4 riverains) - Formation de 2 comités de ruelles en 2006-2007 : Hochelaga-Sherbrooke-Iberville-Frontenac et Hochelaga-Ontario-Montgomery-Wurtele - Rencontres avec les résidants pour l'élaboration d'un plan d'aménagement de leur terrain - 2005-2006 : Deux rencontres; 19 personnes rejointes - 2006-2007: Trois activités; 32 participants 	
Coopération	<ul style="list-style-type: none"> - Participation aux activités de plantation - Suivi des plantations - Évaluation 					<ul style="list-style-type: none"> - 2005-2006 : 35 résidants ont participé « activement » aux travaux de plantations - 2006-2007 : environ 125 personnes ont été impliquées dans les activités de plantations - Environ 40 % des personnes qui ont participé aux activités de plantations se sont impliquées dans le suivi et l'entretien - Questionnaire de satisfaction aux résidants (16 résidants ont répondu) et rencontre de bilan avec les comités de ruelle 	

Tableau 12 : Sensibilisation et éducation - *Quartier 21 Sainte-Marie*

Objectif spécifique : sensibilisation des enfants (et de leurs parents) à l'importance de la végétation en milieu urbain

12.1 : MISE EN ŒUVRE DU PROJET						
	ACTIVITÉS RÉALISÉES			SOUS-ACTIVITÉS		
		- Planification			- Promotion du projet auprès du personnel des quatre écoles primaires du quartier	
	- Promotion			- Recherche de financement		
	- Réalisation des activités d'éducation/ sensibilisation			- Production de matériel didactique (trousse de recherche) pour les enseignants		
	- Rayonnement/transfert d'expertise			- Embauche d'un animateur pour la préparation des ateliers		
				- Présentation du projet au personnel des 4 écoles primaires du quartier		
				- Distribution d'un encart aux parents d'élèves ayant participé aux ateliers		
				- Animation d'ateliers dans les écoles primaires et camps de jour sur le recyclage et le compostage, le rôle de l'arbre et sa plantation :		
				- 2005-2006 : 93 ateliers : participation de 1756 jeunes		
				- 2006-2007 : 75 ateliers : participation de 1382 jeunes et 83 adultes		
				- Activités pratiques de plantations		
				- Réalisation des plans d'aménagement et choix des plantations (avec les écoliers et enseignants)		
				- Plantations autour des écoles (comptabilisées au tableau 11)		
				- Transfert des connaissances et démarrage de projets éducatifs dans des écoles à l'extérieur du quartier Sainte-Marie (école Marguerite-Bourgeois, quartier Saint-Jacques)		
12.2 : MOBILISATION DES ACTEURS						
SECTEUR	CONTRIBUTION					
	Financement (\$)	R.Humaines (RH)	R.Matérielles (RM)	Expertise (E)	Relais (R)	Autre (A)
Fédéral						
Environnement Canada						- Subvention 24 000 \$ du programme ÉcoAction (année 2006-2007): Volet renaturalisation de l'école Garneau
Institutionnel						
Secteur scolaire		•	•			- Les quatre écoles primaires du quartier Sainte-Marie (École Jean-Baptiste-Meilleur, École Saint-Anselme, École Champlain, École Garneau) : Prêt de locaux pour les ateliers, collaboration des enseignants à un travail de recherche avec les élèves en lien avec les activités de plantations autour de l'école à partir d'une trousse de recherche développé par Sentier Urbain, collaboration aux activités de plantation avec les élèves, collaboration aux comités d'environnement formés de professeurs, de parents, d'élèves et d'organismes partenaires pour assurer le suivi des aménagements extérieurs de leurs établissements
						- École Garneau : Entente avec la direction de l'école et le Conseil d'établissement pour l'installation d'un local de production de plantes annuelles et de vivaces et pour l'installation de lampes de production
						- CPE du Carrefour

Privé								
								- YMCA Centre-ville : Subvention de 3 000 \$ pour le volet sensibilisation dans les écoles
12.3 : PARTICIPATION CITOYENNE								
NIVEAU	MECANISMES				NOMBRE			
Information	- Encarts				- Encarts distribués aux parents d'élèves participant aux ateliers dans les écoles			
	- Rencontres avec les parents				- Rencontres (saison 2005-2006) avec les parents de l'École Jean-Baptiste Meilleur pour solliciter leur participation au plan de verdissage : 30 parents présents			
Sensibilisation/éducation	- Ateliers				- Animation d'ateliers dans les écoles et camps de jour (le rôle de l'arbre, recyclage, compostage etc.) - 2006 : 93 ateliers; participation de 1756 jeunes - 2007 : 75 ateliers; participation de 1382 jeunes et 83 adultes			
	- Activités académiques				- Sous la supervision des enseignants réalisation par les élèves de travaux de recherche en lien avec les activités de plantations autour de l'école effectuées avec l'organisme Sentier Urbain			
	- Activités pratiques de plantation				- Participation des élèves et des parents lors des activités de plantations			
Coopération	- Comité environnement				- Participation des parents et élèves des 4 écoles participantes aux comités d'environnement (formés de professeurs, de parents, d'élèves et d'organismes partenaires) pour voir au suivi des aménagements extérieurs de ces établissements - École Jean-Baptiste Meilleur : 5 personnes - École Saint-Anselme : n.d. - École Garneau : 4 personnes - École Champlain : 2 personnes			

5.2.4 Déterminants contextuels de la mise en œuvre

Le tableau 13 énumère la liste des facteurs qui ont eu une incidence sur la mise en œuvre du projet *Quartier 21* dans Sainte-Marie. La réalité sociale et économique de même que les particularités environnementales du quartier figurent, sans surprise, en tête de liste. Sur le plan socioéconomique, la forte mobilité résidentielle dans le quartier, le nombre élevé de locataires, l'ampleur des difficultés économiques et le faible sentiment d'appartenance sont au nombre des facteurs avancés pour expliquer les difficultés à mobiliser les résidents. Mais de tous les facteurs invoqués, la pauvreté est, selon les promoteurs, le facteur ayant eu l'impact le plus significatif. Devant l'ampleur des problèmes économiques, l'amélioration des conditions environnementales a souvent tendance à être reléguée au bas de la liste des priorités.

Les particularités environnementales du site ont également conditionné, à divers degrés, l'évolution du projet *Quartier 21*. L'estimation des coûts qu'aurait exigé l'aménagement des terrains industriels, bétonnés à plus de 90 %, a eu un impact capital sur le déploiement du projet forçant sa réorientation vers le secteur résidentiel. Par ailleurs, le choix de la zone prioritaire de plantation caractérisée par un taux de minéralisation élevé et un important déficit de verdure - ce qui est cohérent avec l'objectif du projet - a eu pour effet d'accroître le niveau de difficulté de même que les coûts du plan de verdissement.

Certains facteurs ont par ailleurs facilité la mise en œuvre du projet *Quartier 21*. La crédibilité et la reconnaissance dont bénéficient l'organisme Sentier Urbain et le porteur du projet sur le terrain, sa connaissance intime du quartier et les partenariats déjà tissés avec différents acteurs du milieu ont permis de compenser pour le temps d'implantation relativement court du projet *Quartier 21* en facilitant la mobilisation des acteurs autour du projet de verdissement.

Au terme de la première année, les améliorations visibles de l'environnement – conséquence des aménagements réalisés l'année précédente – ont eu pour effet de stimuler la participation des citoyens forçant même l'organisme Sentier Urbain à constituer une liste d'attente, sa capacité à répondre à la demande croissante étant confrontée aux limites de l'organisme (en terme de temps et de ressources humaines). À l'opposé, les plantations d'arbres sur rue ont connu un repli au cours de la seconde année, les plantations effectuées par l'arrondissement se limitant pour l'essentiel au remplacement des arbres morts, plantés l'année précédente (taux de mortalité supérieur à 20 %).

Tableau 13 : Déterminants contextuels de la mise en œuvre – Quartier 21 Sainte-Marie

	Facteurs facilitateurs	Facteurs contraignants
Niveau macro	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La légitimité dont jouit le projet de verdissement du fait de son inclusion dans le plan RUI a eu un impact positif au niveau de l'arrondissement en facilitant notamment l'octroi d'un soutien financier pour les activités de plantations. ▪ La présence de nombreux organismes communautaires dans le quartier 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le taux élevé de locataires dans le quartier et la forte mobilité résidentielle ▪ Le faible sentiment d'appartenance au milieu de vie chez de nombreux résidents ▪ Les difficultés socioéconomiques importantes dans le secteur font que la volonté d'améliorer l'environnement est plus facilement reléguée au bas de la liste des priorités ▪ Le choix du secteur de plantation prioritaire (secteur présentant le plus fort déficit végétal et les terrains les plus minéralisés du quartier) a contribué à accroître les difficultés de même que les coûts de réalisation des aménagements
Niveau intermédiaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La crédibilité et la reconnaissance dont jouissent l'organisme Sentier Urbain et le porteur du projet sur le terrain ▪ La connaissance préalable du milieu et les partenariats déjà tissés par Sentier Urbain avec différents acteurs ▪ La participation aux instances de concertation locale a facilité l'établissement de liens avec divers acteurs, notamment avec les écoles ▪ Le mode d'organisation et la culture de participation propres aux Coop d'habitation ont facilité la mobilisation des résidents de ces milieux, ceux-ci ayant eu un rôle clé dans le succès de l'un des comités de ruelle 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La capacité limitée de l'organisme Sentier Urbain de répondre à la demande croissante au cours de la deuxième année du projet (limites organisationnelles en termes de ressources humaines et en temps) ▪ Le contexte de réorganisation du Comité de revitalisation locale (CRL) qui a pu restreindre l'influence positive de la RUI sur la mobilisation des acteurs ▪ Les délais et finalement l'abandon des démarches visant à établir un partenariat avec l'École d'horticulture en raison de la lenteur des négociations avec l'administration de l'école et de la lourdeur administrative ▪ Les difficultés à conjuguer les disponibilités des résidents et de l'organisme promoteur pour les rencontres de planification sont perçues comme une contrainte majeure par Sentier Urbain
Facteurs individuels	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'approche du coordonnateur du projet, ses habiletés et sa capacité à intéresser les résidents et les acteurs du milieu. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La distribution de matériel de sensibilisation a une portée limitée étant donné le taux d'analphabétisation élevé parmi les résidents du quartier ▪ L'attitude des citoyens face au projet : le démarchage auprès des propriétaires ayant été effectué par l'arrondissement, le projet était associé à la Ville. Or les citoyens ont tendance à adopter une attitude de revendication dans leurs rapports avec l'arrondissement (« on leur doit quelque chose »). Sentier Urbain a dû continuellement préciser les balises du projet ▪ Le fait qu'aucune contribution financière n'était demandée aux résidents a quelque peu diminué la responsabilisation des résidents dans le suivi des plantations. ▪ La difficulté de maintenir la mobilisation des résidents dans le temps et d'assurer un suivi adéquat des plantations
Facteurs spécifiques au projet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La présence d'améliorations visibles du milieu de vie a largement contribué à augmenter la volonté des résidents de participer au projet ▪ Le fait que le coût des aménagements était défrayé par le projet a eu un effet incitatif pour les résidents du quartier 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les coûts financiers élevés associés à l'aménagement des terrains des entreprises qui sont bétonnés à plus de 90 % (réorientation vers le secteur résidentiel) ▪ Les ressources financières limitées pour répondre aux demandes en croissance ▪ Les frais de transport exorbitants associés au transport des matériaux et des plantations ▪ Le taux de mortalité des arbres sur rue a eu pour effet de freiner les plantations sur rue

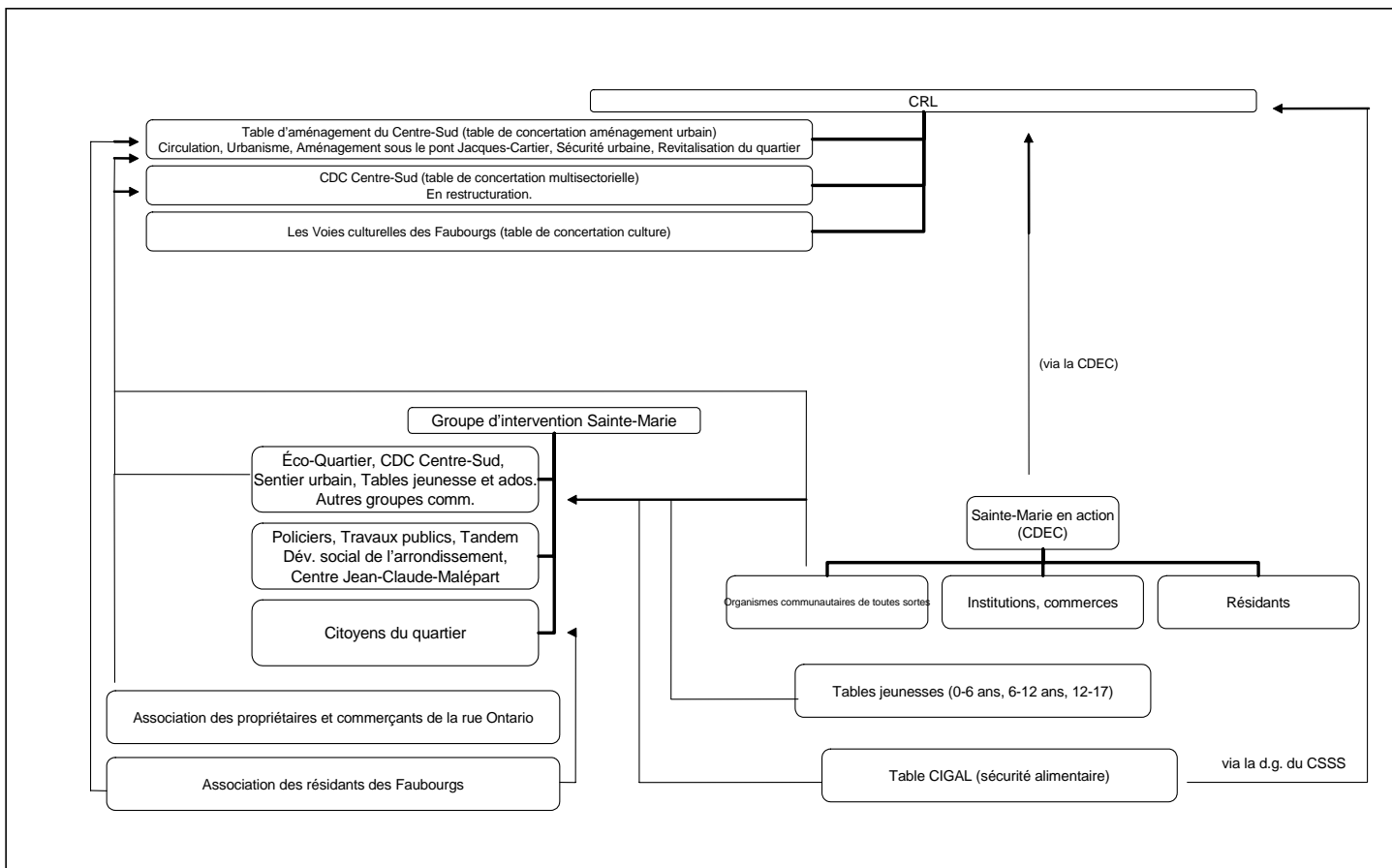
5.2.5 Actualisation du principe d'intégration

À l'échelle du projet *Quartier 21* : Le projet de verdissement du quartier Sainte-Marie est d'abord un projet à caractère environnemental (plantation d'arbres et de végétaux). Il comporte également un volet social par la formation et l'encadrement de jeunes marginalisés participant aux activités de verdissement. Enfin, en participant à la revitalisation de l'artère commerciale de la rue Ontario à travers ses activités d'embellissement (bacs à fleurs), l'intervention de *Quartier 21* se situe dans l'interface entre l'environnement et l'économie. Les effets anticipés du Plan de verdissement à moyen et à long terme se situent tant au plan environnemental (réduction de la pollution atmosphérique et sonore; réduction des îlots de chaleur urbains) qu'au plan social (réduction des impacts sanitaires associés à la pollution et aux îlots de chaleur urbains et amélioration de la qualité de vie; contribution à l'insertion sociale de jeunes marginalisés; amélioration du sentiment d'appartenance au quartier) et économique (augmentation de l'attractivité du quartier pour les commerces et entreprises et amélioration de la compétitivité économique du quartier).

À l'échelle du territoire de revitalisation urbaine intégrée : L'opérationnalisation du principe d'intégration à l'échelle du territoire est examinée à partir de l'articulation du projet *Quartier 21* avec la démarche et les instruments de planification de la revitalisation urbaine intégrée selon deux indicateurs : la participation des promoteurs de *Quartier 21* aux instances de concertation de la revitalisation urbaine intégrée et l'inclusion du projet *Quartier 21* dans le plan de revitalisation urbaine intégrée.

- **La participation des promoteurs de *Quartier 21* aux instances de concertation de la RUI :**
Le comité de revitalisation locale (CRL) du quartier Sainte-Marie regroupe des représentants, d'entreprises privées (commerçants) et publiques (Télé-Québec), d'institutions (CSSS, OMHM, PDQ), d'organismes communautaires et d'organisations non gouvernementales (CDC, CDEC, Table d'Aménagement Centre-Sud), de résidants et de représentants de l'arrondissement (Direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises; Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (CSLDS); Direction de l'arrondissement) (voir figure 9). La coordination du CRL est assumée par la Direction de l'arrondissement qui est également le promoteur de *Quartier 21*. L'organisme Sentier Urbain, partenaire principal au projet de *Quartier 21*, ne fait pas partie du CRL mais est membre du Groupe d'intervention Sainte-Marie (GISM), lequel a un représentant au CRL.
- **L'inclusion du projet *Quartier 21* dans le Plan de revitalisation urbaine intégrée du quartier Sainte-Marie :** En août 2004, le comité de revitalisation locale (CRL) du quartier Sainte-Marie déposait un plan de revitalisation urbaine intégrée lequel définissait quatre grandes orientations stratégiques pour le développement du quartier, pour les dix prochaines années : (1) Le développement de la fonction résidentielle et l'aménagement du domaine public, (2) le développement d'un milieu de vie dynamique et sécuritaire, (3) le développement de l'emploi local et de l'employabilité et (4) l'amélioration des conditions de santé de la population. Le *Plan de verdissement du quartier Sainte-Marie* s'inscrit dans la première orientation. Le contexte de réorganisation du CRL qui prévalait au cours de la première année du projet *Quartier 21* a eu pour effet d'immobiliser les activités du comité. Avec l'entrée en fonction d'un nouveau président à la tête du CRL, une réorientation du plan de revitalisation a été enclenchée. À l'heure actuelle, cette démarche n'est pas encore aboutie.

Figure 9 : Structure de gouvernance – RUI Sainte-Marie



5.3 Le projet *Quartier 21* Saint-Michel Voisinage du 21^e siècle

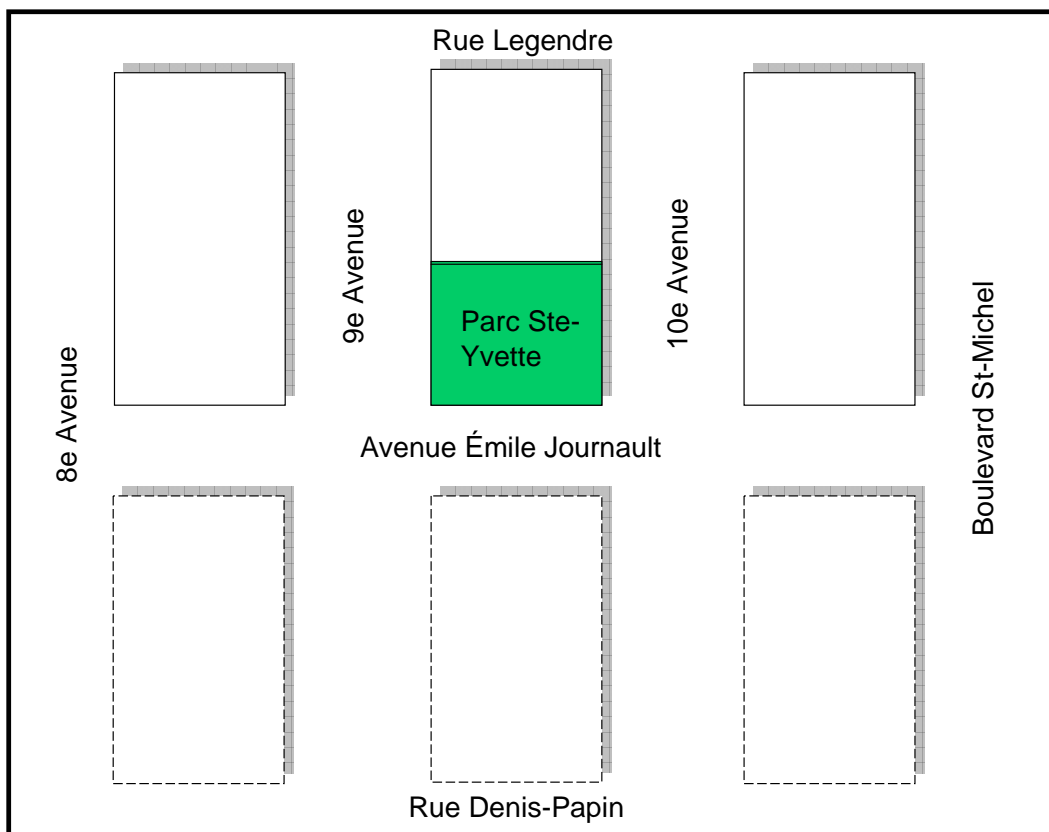


5.3.1 Territoire d'implantation

Le voisinage du parc Sainte-Yvette, situé dans le district Saint-Michel, a été désigné comme site d'expérimentation du projet *Quartier 21*, « Voisinage du 21^e siècle ». Ce secteur, borné par les rues Émile-Journault et Legendre, le boulevard Saint-Michel et la 8^e avenue, a été élargi dès la première année du projet pour inclure les résidences des 9^e et 10^e avenue entre les rues Émile-Journault et Denis-Papin (figure 10) faisant passer le nombre de ménages du voisinage ciblé de 310 à 500.

Le secteur Sainte-Yvette a été sélectionné par la table Vivre Saint-Michel en santé (VSMS) en raison de la présence de déficits importants dans ce secteur sur les plans environnemental (espaces verts, parc, aménagement des rues et ruelles), social (tensions sociales, interculturelles et intergénérationnelles, insécurité urbaine) et économique (manque de services de proximité) et en raison de la faible participation citoyenne. Le développement de projets sur la base de voisinages - une approche privilégiée dans différents projets de la table VSMS - vise à susciter un rapprochement entre résidents d'un micro-secteur et favoriser l'engagement citoyen à partir de projets concrets d'amélioration du milieu de vie immédiat.

Figure 10 : Le voisinage du secteur Sainte-Yvette



5.3.2 Description du projet *Quartier 21* – Saint-Michel

Les activités : « Voisinage du 21e siècle » est un projet axé sur la participation citoyenne. Il vise à mobiliser les citoyens d'un voisinage – en l'occurrence les résidents du secteur Sainte-Yvette — pour qu'ils travaillent ensemble à l'amélioration de leur milieu de vie selon les principes du développement durable en s'attardant particulièrement aux aspects suivants : les relations de voisinage, les espaces verts, l'aménagement des rues et ruelles, un environnement sécuritaire et l'accessibilité aux services de proximité. Le cadre logique présenté à la page suivante décrit les principales étapes de la démarche qui impliquent des activités d'information et de sensibilisation, de consultation, de mobilisation, de concertation avec les acteurs du milieu et, ultimement, la réalisation de projets concrets d'amélioration du voisinage.

Les effets anticipés⁶ : La mobilisation citoyenne, qui est au cœur du processus, constitue également un objectif en soi du projet *Quartier 21*, un des effets anticipés à moyen et à long terme étant le maintien d'une structure permanente (comité de citoyens) garantissant l'implication des citoyens dans les affaires du quartier. À court terme, l'implication des citoyens dans des projets concrets et circonscrits, découlant de priorités identifiées par eux, devrait se traduire par des améliorations visibles de l'environnement résidentiel (ex. : amélioration de la propreté, des installations et des relations de voisinage) lesquelles, en retour, auront pour effet de nourrir et d'encourager l'implication des résidents dans la vie du quartier.

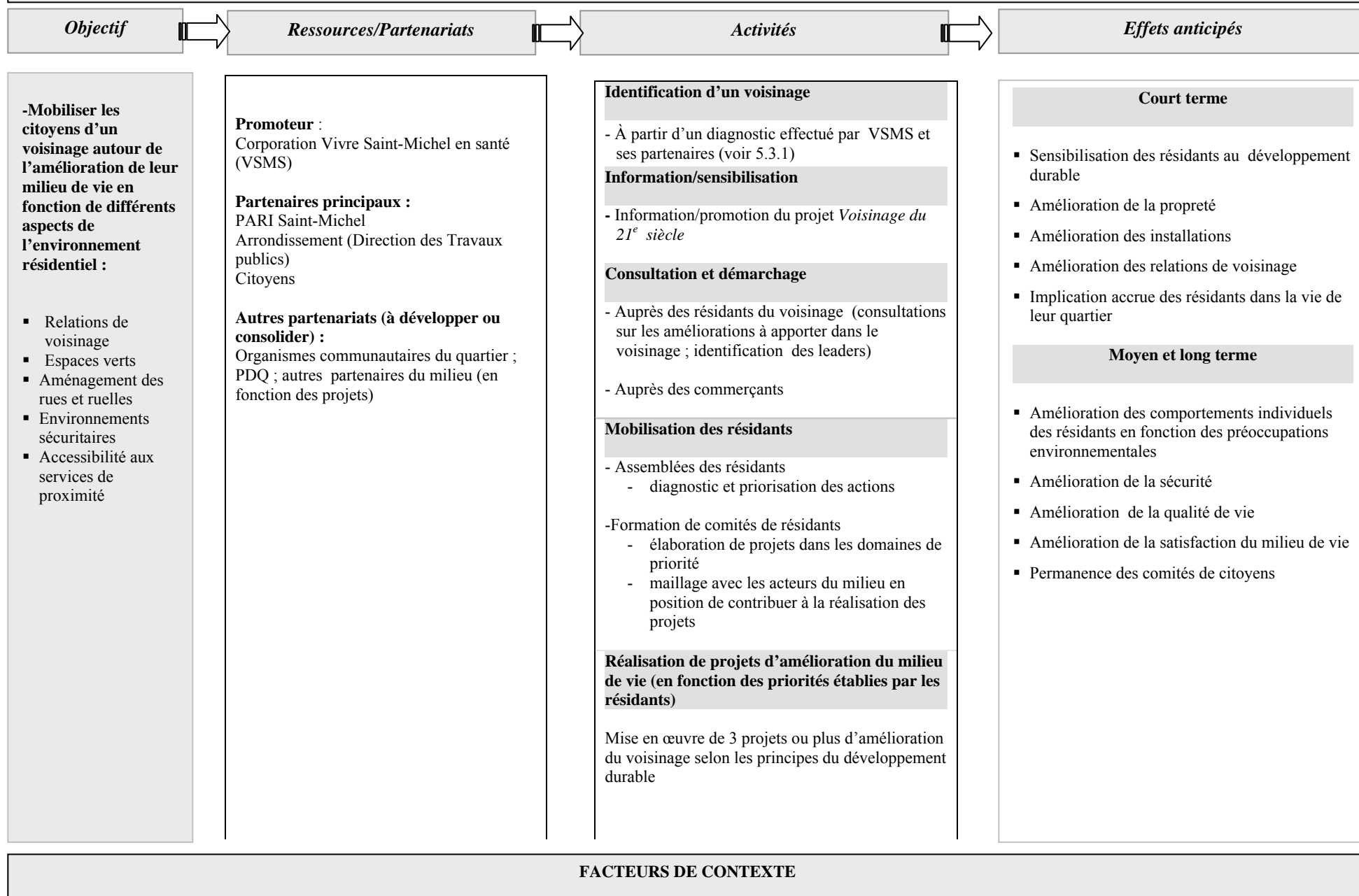
Contribution aux orientations du Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise (PSDD) : Le projet *Quartier 21* s'inscrit dans les orientations du PSDD en ce qui concerne particulièrement la mobilisation des organisations et des citoyens montréalais dans le développement durable de la métropole, le soutien des intervenants en matière d'éducation et de sensibilisation à l'environnement et au développement durable et l'amélioration de la qualité de vie des milieux résidentiels.

Les promoteurs : Le projet est piloté par le Chantier de revitalisation urbaine et sociale de Vivre Saint-Michel en Santé (VSMS) et placé sous la responsabilité du chargé de la priorité de la « participation citoyenne ». PARI Saint-Michel (Projet d'aménagement résidentiel et industriel) est désigné comme l'organisme promoteur de *Quartier 21* sur le terrain. PARI Saint-Michel est un organisme à but non lucratif spécialisé en aménagement et en environnement qui poursuit l'objectif d'améliorer la qualité de vie de la population de Saint-Michel. L'organisme parraine également l'Éco-quartier Saint-Michel.

Le cadre logique présenté à la page suivante résume les principales composantes du projet.

⁶ Les effets anticipés à court terme sont des effets proximaux, qui peuvent être « attribués » au projet *Quartier 21* alors que les effets attendus à moyen et long terme sont des effets distaux soumis à différentes influences, internes et externes, et pour lesquels la contribution des projets de *Quartier 21* est plus difficile à établir.

Figure 11 : Cadre logique – Projet *Quartier 21* Saint-Michel (T₀)



FACTEURS DE CONTEXTE

5.3.3 Suivi de la mise en œuvre

Cette section présente une synthèse de la mise en œuvre du projet *Quartier 21* Saint-Michel à partir des indicateurs relatifs aux activités réalisées (point 5.3.3.1), à la mobilisation des acteurs (point 5.3.3.2) et à la participation citoyenne (point 5.3.3.3). Les facteurs contextuels qui ont eu une incidence sur l'implantation du projet sont ensuite exposés (point 5.3.4). La question de l'actualisation du principe d'intégration est abordée en dernier lieu (point 5.3.5).

Note au lecteur : Les points qui suivent permettent de tracer un portrait général de la conduite du projet *Quartier 21* dans Saint-Michel. Le lecteur intéressé par une description plus détaillée du projet est invité à prendre connaissance des données rapportées au tableau 14.

5.3.3.1 Activités réalisées :

Ce que l'on observe à Saint-Michel au cours de la période d'évaluation c'est un long travail de mobilisation visant à engager les citoyens dans une démarche allant de l'identification des problèmes du voisinage (diagnostic) à l'élaboration de projets d'interventions, à la priorisation des actions, à la recherche d'un consensus autour de ces priorités et à la construction d'un partenariat avec les acteurs du milieu afin de mettre en œuvre les projets priorités. Ce long processus de mobilisation - amorcé par un travail préalable d'information, de sensibilisation, de consultation et soutenu par un travail d'animation du milieu visant à favoriser un rapprochement entre les résidants du voisinage (fête de quartier, corvée de ruelles) - culminera lors de la 1^{ère} assemblée publique où résidants du quartier et acteurs du milieu participeront ensemble aux délibérations sur les projets d'amélioration du voisinage.

Cette première assemblée publique, qui s'est tenue à la fin de la première année du projet (8 novembre 2006) représente un tournant à plusieurs égards. C'est à partir de ce moment que la sécurité est posée comme principale préoccupation des résidants (diagnostic) et que le projet d'aménagement du parc Sainte-Yvette est avancé comme pièce maîtresse pour favoriser les relations de voisinage et améliorer le sentiment de sécurité.

Le parc Sainte-Yvette est en effet le théâtre de problématiques diverses (flânerie de bandes de jeunes, vandalisme, consommation et transaction de drogues, etc.), ce qui génère un sentiment d'insécurité chez les riverains et contribue à alimenter les tensions entre les résidants âgés d'origine italienne et les plus jeunes d'origine haïtienne et latino-américaine, les premiers associant les seconds aux gangs de rue.

La flânerie et l'oisiveté des jeunes dans le parc, interprétées par les résidants plus âgés comme de l'intimidation sont, selon les jeunes, la conséquence directe du manque d'installations prévues pour eux dans le parc, les améliorations apportées au parc Sainte-Yvette lors du dernier Plan triennal d'immobilisation (PTI) ayant d'abord profité aux résidants âgés (jeu de bocce, améliorations du chalet) et aux jeunes enfants (appareils de jeu, barboteuse). Dans ce contexte, l'ajout d'équipements sportifs pour les adolescents (tripode de basket avec encadrement professionnel) devient la pièce maîtresse du réaménagement du parc Sainte-Yvette, l'objectif étant d'utiliser les installations sportives dans le parc comme générateur d'activités afin de contrer les problématiques vécues (flânerie, vandalisme, etc.) et de permettre aux résidants de tous les âges et de toutes les origines de partager cet espace public en harmonie. La proposition d'utiliser le solde du PTI pour financer l'installation d'équipements sportifs est avancée. Le coût des installations est estimé à 11 000 \$.

Ce projet sera présenté et débattu lors de la première assemblée publique du 8 novembre 2006 réunissant les riverains, le personnel politique et administratif de l'arrondissement, de nombreux organismes communautaires du quartier Saint-Michel, le commandant de police ainsi que des représentants de la table

VSMS. Cette première assemblée représente le moment où l'on s'est le plus rapproché d'un véritable dialogue entre les parties. À cette occasion, diverses propositions d'aménagement du parc (plantations, réglementation du stationnement autour du parc, éclairage) dont le projet de tripode de basket sont avancées et le processus décisionnel devant se poursuivre lors de la deuxième assemblée est amorcé. Toutefois, suite à cette première assemblée, l'opposition au projet de tripode de basket dans le parc Sainte-Yvette s'organise. Cette opposition se manifestera principalement en dehors des espaces de délibération prévus à cette fin comme en témoigne la baisse de la participation citoyenne aux 2^e et 3^e assemblées publiques qui ont eu lieu respectivement le 6 décembre 2006 et le 7 février 2007. Dans ce contexte, la circulation de l'information est bloquée et le fossé entre tenants (en majorité des jeunes d'origine haïtienne et latino-américaine) et opposants (en majorité des aînés de la communauté italienne) au projet se creuse. Il devient vite évident que l'objectif de rapprochement communautaire autour du parc Sainte-Yvette doit emprunter une autre voie. Au terme de plusieurs rencontres du comité de citoyens avec le personnel politique et administratif de l'arrondissement pour tenter de dénouer l'impasse, un compromis est négocié : l'installation d'un tripode de basket dans le parc Sainte-Yvette est abandonnée et remplacée par des ateliers d'animation pour adolescents - Capoeira Brésilienne – offerts à l'automne 2007 dans le parc Sainte-Yvette à heures fixes et sous la supervision d'animateurs. Ce projet diminue les craintes d'attroupements de jeunes qui avaient alimenté l'opposition au projet de tripode de basket et permet de poursuivre l'objectif de rapprochement communautaire autour du parc Sainte-Yvette sur des assises plus acceptables pour l'ensemble des riverains. Une fête de voisinage « La fête de bienvenue des nouveaux arrivants » (juillet 2007) est planifiée afin de favoriser une expérience positive entre les riverains du parc, désamorcer les conflits et relancer le projet *Quartier 21* sur de nouvelles bases. Si dans un premier temps, l'aménagement du parc était apparu comme un moyen pour favoriser un rapprochement entre les résidents (la création d'un espace de convivialité partagé, en harmonie, par les riverains de différentes origines culturelles et de différents groupes d'âge), il devient maintenant clair pour les promoteurs que la stratégie inverse doit être privilégiée, l'amélioration des relations de voisinage se posant comme pré-requis absolu à tout projet d'aménagement du parc.

En marge du projet d'aménagement du parc Sainte-Yvette, des activités ponctuelles d'embellissement ont été réalisées : corvée de ruelle, installation de coupoles de fleurs sur l'artère commerciale Saint-Michel et aménagement de carrés d'arbres à proximité des commerces, plantations d'arbres devant les commerces, mesures d'apaisement circulation (dos d'âne) dans une ruelle.

5.3.3.2 Mobilisation des acteurs

La création d'une synergie entre les comités de citoyens et les acteurs du milieu constitue un maillon essentiel dans la réalisation des projets d'amélioration du voisinage (voir cadre logique). Cette démarche vise à favoriser le développement de capital social (Putnam, 1995), un indicateur de développement durable des communautés. À cet effet, la participation de nombreux acteurs du milieu - mairesse d'arrondissement, conseillère de district, personnel administratif de l'arrondissement (Travaux publics et CSLDS), commandant du Poste de police du quartier Saint-Michel, représentants de VSMS et de nombreux organismes communautaires (Tandem, Pact de rue, Maison d'Haïti, Les Monarques, Maison des jeunes) - à la première assemblée publique témoigne de l'intérêt suscité par le projet « Voisinage du 21^e siècle » et de la crédibilité accordée par les acteurs du milieu à la démarche citoyenne entreprise dans le cadre de ce projet. Toutefois, si lors de cette première assemblée et dans les jours qui ont suivi, les promoteurs ont réussi à s'assurer de la collaboration de nombreux organismes communautaires du milieu dans la mise en œuvre du projet d'aménagement du parc Sainte-Yvette, le soutien des élus et du personnel administratif de l'arrondissement leur ont fait défaut. L'interlocuteur désigné d'office par l'arrondissement pour accompagner et soutenir l'implantation du projet *Quartier 21* – le chef de la Division des Travaux publics – est mal positionné dans l'appareil administratif pour faire avancer ce projet et démuné face à la controverse que le projet suscite parmi les riverains. Les représentations du comité des citoyens auprès des

élus (maire et conseillère de district) et des intervenants du CSLDS n'auront guère plus de succès, le projet étant perçu par ces derniers comme contribuant à attiser les tensions entre les résidents du voisinage alors même que l'objectif est de favoriser un rapprochement communautaire.

Le projet *Quartier 21* a néanmoins pu compter sur la collaboration de l'arrondissement, en particulier de la Division des Travaux publics, pour les activités de plantation et d'embellissement (ex. : corvée de ruelle) et de sécurisation des ruelles (dos d'âne). Un montant de 2 000 \$ (budget d'arrondissement) a également été accordé pour l'organisation de la Fête de bienvenue des nouveaux arrivants. Cette activité a également bénéficié du soutien financier d'entreprises du secteur privé (commandites) et du ministère de l'Immigration et des communautés culturelles du gouvernement provincial (2 000 \$). De nombreux organismes communautaires du quartier ont également collaboré à l'organisation et à l'animation de la Fête. Le Commandant de police du PDQ figure parmi les collaborateurs les plus fidèles au projet.

5.3.3.3 Participation citoyenne

La participation citoyenne étant au cœur même du projet « Voisinage du 21^e siècle », différentes stratégies ont été utilisées pour informer, sensibiliser, interpeller et soutenir l'implication des citoyens dans la définition et la mise en œuvre du projet. Des activités d'information (porte-à-porte, distribution d'encarts, articles dans les journaux locaux) ont d'abord été réalisées pour rejoindre les résidents et les commerçants du secteur et pour les tenir au fait des développements dans le projet (Bulletin *Quartier 21*). Le recours aux organismes communautaires bien implantés dans le quartier a été privilégié pour rejoindre des clientèles plus difficiles d'accès, tels que les membres de la communauté haïtienne. Des activités à caractère ludique (fête de quartier, corvée de ruelles) ont été utilisées comme stratégie d'activation pour « lancer la communication avec les résidents », favoriser un rapprochement entre voisins et identifier des résidents susceptibles de s'impliquer dans une démarche d'amélioration du milieu de vie. Au cours de la deuxième année, les mécanismes de participation ont évolué vers la mise en place de dispositifs plus formels de participation (comité de citoyens, assemblée de quartier) favorisant une implication plus active des citoyens.

Si la mobilisation citoyenne est demeurée en deçà des objectifs de départ, elle a néanmoins été jugée satisfaisante par les promoteurs compte tenu du contexte difficile prévalant dans ce secteur (tensions entre les groupes ethnoculturels, sentiment d'insécurité des résidents, etc.). La représentation citoyenne lors de la première assemblée publique (n=60) constitue en soi un succès de participation. Toutefois, la participation des citoyens ne s'est pas exprimée d'une seule voix, les dissensions entre les membres de la communauté de Sainte-Yvette se manifestant à travers l'opposition à l'installation d'un tripode de basket dans le parc. Ce « conflit sur les usages » est, selon les promoteurs, l'expression d'incompréhensions mutuelles entre les résidents d'origines culturelles et de générations différentes, lesquelles font obstacle à l'instauration d'un véritable dialogue, étape essentielle au rapprochement souhaité entre les riverains.

Au cours de la deuxième année du projet, sur fond de controverse autour du projet d'aménagement du parc Sainte-Yvette, une diminution de la participation des citoyens aux assemblées de quartier est observée : de la première à la troisième assemblée publique, la présence de résidents passe de 60 à 5. La participation est également modifiée sur le plan de la représentativité de la population. Les membres de la communauté haïtienne, moins impliqués au départ, sont plus présents à la fin de la seconde année du projet alors qu'à l'opposé on constate un désengagement progressif des membres de la communauté italienne. L'organisation d'une fête de voisinage pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux arrivants a permis selon les promoteurs de donner un nouveau souffle à la participation des citoyens alors qu'une appropriation de l'organisation de la fête par le comité de citoyens est constatée.

Tableau 14 : Voisinage du 21^e siècle à Saint-Michel

Objectif spécifique : Mobiliser les citoyens d'un voisinage pour qu'ils travaillent à l'amélioration de leur quartier selon les principes du développement durable

14.1 : MISE EN ŒUVRE DU PROJET

	ACTIVITÉS REALISÉES	SOUS-ACTIVITÉS
	- Identification du voisinage	- Choix du secteur Sainte-Yvette : - secteur délimité initialement par le boulevard Saint-Michel à l'est, la 8 ^e Avenue à l'ouest, la rue Émile-Journault au sud et la rue Legendre au nord - secteur élargi (fin 2006) pour inclure les résidants des 9 ^e et 10 ^e avenue entre les rues Émile-Journault et Denis Papin
	- Information/sensibilisation	- Diffusion d'informations sur le projet <i>Voisinage du 21^e siècle</i> : - Aux résidants du voisinage (distribution d'un feuillet dans les boîtes aux lettres; porte-à-porte; diffusion d'articles dans les médias locaux; diffusion à travers les organismes communautaires du quartier et lors de rassemblements publics) - Aux commerçants du secteur Sainte-Yvette (lettre; rencontre) - Aux acteurs communautaires du quartier Saint-Michel (par la participation du coordonnateur au sous-comité « mobilisation citoyenne » de la table de concertation VSMS, lors de rencontres formelles et informelles avec les intervenants communautaires) - Au personnel politique et administratif de l'arrondissement et du district Saint-Michel (rencontres)
	- Consultation/démarchage	- Collecte de données sur les améliorations à apporter au voisinage et invitation à participer à la démarche : - Àuprès des résidants du secteur Sainte-Yvette (porte-à-porte) - Àuprès des commerçants du secteur Sainte-Yvette
	- Mobilisation des résidants	- Formation d'un comité de citoyens (implication de 8 à 14 résidants, selon les périodes) - Participation du coordonnateur à des activités de représentation avec le comité de citoyens auprès du personnel politique (maire et conseillère) et administratif (Travaux publics, CLSDS) de l'arrondissement et d'autres intervenants du quartier (PDQ; organismes communautaires et sportifs du quartier) pour favoriser l'avancement des projets - Tenue de trois assemblées de quartier entre novembre 2006 et février 2007 - Discussions et échange sur les améliorations à apporter au voisinage - Propositions d'actions (une douzaine de projets sont proposés; la priorisation est accordée au projet d'installation d'un tripode de basket et la mise en place d'activités d'animation dans le parc Sainte-Yvette pour combler le déficit d'infrastructure de sport pour les jeunes de 13-18 ans dans le parc)
	- Réalisation des projets d'amélioration du voisinage	- Projets avec les résidants : - Corvée de ruelle - Fêtes de quartier au Parc Sainte-Yvette (octobre 2006 et juillet 2007) - Projet d'installation d'un tripode de basket avec encadrement professionnel, dans le parc Sainte-Yvette (projet non réalisé en raison de l'opposition d'un groupe de riverains du parc; projet remplacé par des ateliers de capoeira offerts de juillet à septembre 2007 au parc Sainte-Yvette) - Réfection des dos d'âne (mesure d'apaisement de la circulation automobile) dans la ruelle entre la 10 ^e avenue et le boulevard Saint-Michel, de la rue Legendre à la rue Émile Journault. - Autres projets en suspens : - Modification de la réglementation du stationnement autour du parc Sainte-Yvette - Amélioration de l'éclairage autour du parc Sainte-Yvette

		<ul style="list-style-type: none"> - Projets avec les commerçants : <ul style="list-style-type: none"> - Plantation d'arbres en bordure de trois commerces du secteur Sainte-Yvette - Projet d'embellissement (bacs à fleurs) sur la façade de commerces du secteur Sainte-Yvette - Soutien et accompagnement des commerçants dans les démarches auprès de l'administration municipale (demande de dérogation au règlement de zonage pour permettre l'installation d'une terrasse extérieure d'un café italien, riverain du parc Sainte-Yvette)
	- Rayonnement	Rayonnement de <i>Quartier 21</i> (participation au Colloque sur les projets <i>Quartiers 21</i> (mai 2007); participation à deux émissions sur les projets <i>Quartiers 21</i> (Canal Vox).

14.2 : MOBILISATION DES ACTEURS

SECTEUR	CONTRIBUTION						DESCRIPTION
	Financement (\$)	R.Humaines (RH)	R.Matérielles (RM)	Expertise (E)	Relais (R)	Autre (A)	
Fédéral							
						●	- Présence d'un élu à la « Fête des nouveaux arrivants » (2007)
Provincial							
	●						- Ministère de l'Immigration et des communautés culturelles : Subvention de 2 000 \$ (Fête des nouveaux arrivants)
Municipal							
Ville centre		●		●		●	<ul style="list-style-type: none"> - Direction de l'environnement (contribution au rayonnement du projet par l'organisation d'événements publics : colloque sur les projets <i>Quartiers 21</i>, en mai 2007) - SPVM – Poste de quartier 30 (PDQ) (participation du commandant du PDQ aux trois assemblées de quartier, collaboration à la Fête de quartier/volet sécurité)
Arrondissement	●	●	●	●		●	<ul style="list-style-type: none"> - Mairesse d'arrondissement (participation à la 1^{re} assemblée de quartier, participation à des rencontres avec le coordonnateur du projet et des professionnels de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social) - Conseillère du district Saint-Michel (participation à la 1^{re} assemblée de quartier et à diverses rencontres avec le comité de citoyens, collaboration et participation à la Fête de quartier 2007) - Division des travaux publics (participation à la 1^{re} assemblée de quartier, contribution à des collaboration ressources humaines et matérielles à la corvée de ruelle, activités de plantations, etc.) - Division des parcs (participation à la 1^{re} assemblée de quartier) - Division de la culture, sports, loisirs et développement social (CSLDS) (entente visant l'utilisation du chalet du parc Sainte-Yvette pour les rencontres avec les citoyens, participation de conseillers à la 1^{re} assemblée de quartier et à diverses rencontres avec le comité de citoyens sur le projet de tripode de basket-ball au parc Sainte-Yvette) - Division Projets/programmes Conjointes d'investissement (participation à la 1^{re} assemblée de quartier) - Octroi d'une subvention de 2 000 \$ (budget d'arrondissement) pour la Fête de quartier de l'été 2007 - Implication des élus et professionnels de l'arrondissement au financement et à la logistique de la Fête de bienvenue aux nouveaux arrivants du 15 juillet 2007

Institutionnel							
Secteur scolaire	•		•				<ul style="list-style-type: none"> - CSDM : subvention de 2 000\$ (atelier de capoeira) - École Marie-Rivier, annexe : entente pour utilisation du gymnase pour des assemblées de quartier et les ateliers de Capoeira à l'hiver 2008 (entente tripartite entre la CSDM, l'École Marie-Rivier et PARI St-Michel).
Communautaire/ONG							
		•	•	•		•	<ul style="list-style-type: none"> - Table de concertation de la Participation citoyenne de VSMS (collaboration à l'animation des assemblées de quartier) - Éco-quartier Saint-Michel (collaboration à la corvée de ruelle, aux fêtes de quartier, aux activités d'embellissement et de plantations et à l'organisation de la 1^{re} assemblée de quartier et présence à toutes les activités publiques) - Tandem Saint-Michel (participation aux assemblées de quartier, collaboration à la corvée de ruelle et aux fêtes de quartier 2006 et 2007) - Maison de la Famille de Saint-Michel – Espace Citoyen (partage d'expertise sur projet de mobilisation citoyenne, relais avec la communauté haïtienne, collaboration aux Fêtes de quartier 2006 et 2007) - La Maison d'Haïti (collaboration aux Fêtes de quartier 2006 et 2007, participation aux assemblées de quartier, relais avec la communauté haïtienne, partenaire du projet d'animation du tripode de basketball) - Carrefour populaire Saint-Michel – Espace Citoyen (partage d'expertise sur projet de mobilisation citoyenne, collaboration à la Fête 2006, collaboration à l'animation de la 1^{re} assemblée de quartier) - Forum Jeunesse 2006 – Comité de suivi (partage d'expertise sur projet de mobilisation citoyenne,, participation aux assemblées de quartier) - Club de Baskett-Ball les Monarques (collaboration à la Fête de 2006, participation aux assemblées de quartier) - Pact de Rue (collaboration à la Fête 2006, participation aux assemblées de quartier) - Maison des Jeunes « Par la Grand'Porte » (collaboration à la Fête 2006, participation aux assemblées de quartier) - Garderie Saint-Michel (participation à la 1^{re} assemblée de quartier)
Privé							
	•						<ul style="list-style-type: none"> - Commerçants (participation de 32 commerçants à la collecte d'informations, collaboration de 10 commerces au suivi et à l'entretien des bacs à fleurs sur la façade des commerces et à la plantation d'arbres) - Médias locaux (publication de nombreux articles sur <i>Quartier 21</i> tout au long du projet) - Pharmacie Jean Coutu Saint-Michel (commandite de 100 \$ pour la Fête des nouveaux arrivants) - Caisse populaire Saint-Michel (commandite de 250 \$ pour la Fête des nouveaux arrivants) - TransForNation (compagnie assurant la gérance de jeunes artistes locaux d'origines et de disciplines diverses)
14.3 : PARTICIPATION CITOYENNE							
NIVEAU	MECANISMES			NOMBRE			
Information	<ul style="list-style-type: none"> - Distribution d'un feuillet sur <i>Quartier 21</i> - Porte-à-porte - Diffusion d'articles dans les médias locaux - Distribution de tracts chez les résidents - Affiches dans les commerces - Bulletin d'information <i>Quartier 21</i> 			<ul style="list-style-type: none"> - Feuilles distribués dans les boîtes aux lettres de tous les ménages du secteur (310 ménages) - Feuillet remis en main propre aux commerçants du secteur (35 commerçants) - À partir de septembre 2006 diffusion étendue aux résidents du secteur (500 adresses) - Journaux distribués aux résidents du quartier Saint-Michel ; 10 articles sur <i>Quartier 21</i> - Distribution à tous les résidents du secteur - Distribution et affichage du bulletin (650 adresses résidentielles et commerciales) 			

Consultation	- Collecte de données sur les orientations souhaitées	- 200 ménages visités sur les 310 ménages du voisinage - Sur les 200 ménages visités, 50 ménages ont participé à la collecte de données - Sur les 50 personnes qui ont participé à la collecte des données, une douzaine a signifié un intérêt à participer aux réunions de quartier au chalet du parc Sainte-Yvette
Concertation	- Assemblées de quartier	- 1 ^{re} assemblée (8 novembre 2006) : environ 60 résidants présents (égale représentation des jeunes de la communauté haïtienne et des résidants plus âgés de la communauté italienne) - 2 ^e assemblée (6 décembre 2006) : environ 35 résidants présents, (30 jeunes, 5 aînés de la communauté italienne) - 3 ^e assemblée (7 février 2007) : 5 résidants présents (faible présence des jeunes)
Coopération	- Comité de citoyens	- Participation du comité de citoyens (6 à 8 résidants, riverains du parc) à l'organisation de différents projets d'amélioration du milieu de vie (3 sous-comités de projet : projet basket-ball au parc Sainte-Yvette, sous-comité animation/fête de rue
	- Corvée de ruelle	- Participation d'environ 25 personnes (une douzaine d'enfants et une douzaine d'adultes)
	- Fêtes de quartier	- Fête octobre 2006 : 15 résidants bénévoles impliqués dans l'organisation de la Fête, entre 80 et 200 résidants, selon les estimations, ont participé à la Fête - Fête de juillet 2007 : Participation de 33 artistes du quartier Saint-Michel (prestations avec cachets réduits), 20 résidants bénévoles impliqués à divers niveaux (levée de fonds; animation ; chefs cuisinières), participation de 700 résidants de toutes origines (haïtienne, italienne, latino-américaine, arabe) et de tous âges à la Fête
	- Ateliers de capoeira	- Participation des jeunes et des parents (n.d.)

⁽¹⁾ Nature de la contribution : \$: financière ; RH : ressources humaines ; RMA : ressources matérielles ; E : expertise ; R ; personne ou organisme relais ; M : travail de mobilisation

5.3.4 Déterminants contextuels de la mise en œuvre

Le projet *Quartier 21* Saint-Michel s'est développé sur fond de controverse sur l'usage de l'espace public et dans un contexte d'insécurité exacerbé par la survenue d'incidents criminels aux environs du parc. Les principaux éléments ayant fait obstacle à un rapprochement entre les résidants ont été exposés précédemment; le tableau 15 en fait un bref rappel. La déroute du processus démocratique visant à engager les résidants du voisinage dans une démarche de concertation avec les acteurs du milieu autour du projet d'aménagement du parc Sainte-Yvette est entre autres imputable au déplacement des débats à l'extérieur des espaces de délibération et au manque de transparence ainsi qu'aux entraves à la circulation de l'information qui en ont découlé. En l'absence de dialogue véritable, les tensions interculturelles et intergénérationnelles qui alimentaient la controverse loin de s'apaiser se sont davantage polarisées signant du coup la fin du projet.

Tout au long de cet épisode, le projet aura néanmoins pu compter sur l'appui d'acteurs du milieu, en particulier les organismes communautaires impliqués auprès des jeunes et des communautés culturelles et le commandant du PDQ. Le soutien de l'arrondissement s'est cependant avéré plus inconsistant. D'une part parce que l'intervenant municipal désigné d'office pour soutenir l'implantation de *Quartier 21* est rattaché aux Travaux Publics alors que le projet est davantage du ressort de la CSLDS. Mais aussi parce que l'opposition systématique de la communauté italienne rend le projet épineux pour les élus de l'arrondissement. Le repli sur une solution de compromis permettra de recouvrer leur appui.

5.3.5 Actualisation du principe d'intégration

À l'échelle du projet *Quartier 21*: Le projet *Quartier 21* Saint-Michel se définit d'abord comme une démarche d'éducation populaire visant l'inclusion des résidants dans le processus politique (gouvernance participative). La sécurité urbaine (dimension sociale), les relations de voisinage (dimension sociale) et le projet d'aménagement du parc Sainte-Yvette (services urbains) représentent les principaux axes d'intervention. La dimension environnementale est également abordée, de façon périphérique, à travers certaines activités (propreté des ruelles, plantations, embellissement, etc.).

À l'échelle du territoire de revitalisation urbaine intégrée: L'opérationnalisation du principe d'intégration à l'échelle du territoire est examinée à partir de l'articulation du projet *Quartier 21* avec la démarche et les instruments de planification de la revitalisation urbaine intégrée selon deux indicateurs : la participation des promoteurs de *Quartier 21* aux instances de concertation de la revitalisation urbaine intégrée et l'inclusion du projet *Quartier 21* dans le plan de revitalisation urbaine intégrée.

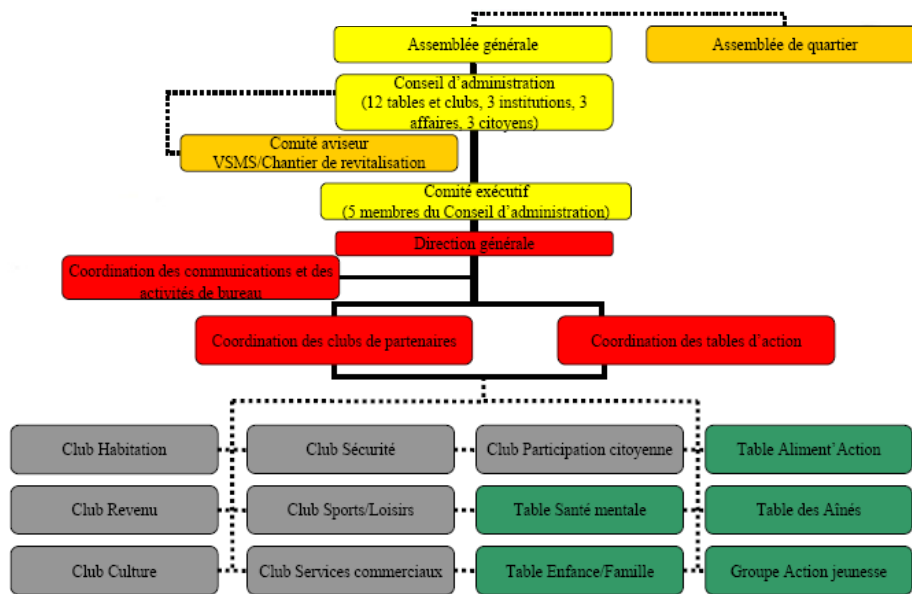
- **La participation des promoteurs de *Quartier 21* aux instances de concertation de la RUI**: Le projet *Quartier 21* Saint-Michel est piloté par le Chantier de revitalisation urbaine et sociale, lancé par la table de concertation *Vivre Saint-Michel en santé* (VSMS) pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ce projet est placé sous la responsabilité du chargé de la priorité de la participation citoyenne (voir figure 12) qui est membre du conseil d'administration de VSMS. Sont également représentés à la table de concertation de VSMS, des représentants de l'arrondissement (élus et personnel administratif), du milieu institutionnel (CSSS, CLE, PDQ, CDEC), des organismes communautaires et des ONG, des sociétés publiques, du secteur privé et des citoyens.

Tableau 15 : Déterminants contextuels de la mise en œuvre – Quartier 21 Saint-Michel

Type de facteurs	Facteurs facilitants	Facteurs contraignants
Niveau macro	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présence d'un parc au centre du voisinage Sainte-Yvette qui a catalysé la volonté d'amélioration du milieu de vie des résidents 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faible niveau de cohésion sociale marqué par les tensions interculturelles et intergénérationnelles entre résidents du secteur ▪ Sentiment d'insécurité élevé parmi les résidents exacerbé par les crimes survenus au cours de l'été 2006 (4 homicides dans le quartier, dont 2 à proximité du parc Sainte-Yvette) ▪ Difficultés socioéconomiques importantes ▪ Difficulté à joindre des membres de certaines communautés culturelles ▪ Désengagement à la vie communautaire de plusieurs résidents du secteur
Niveau intermédiaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Forte mobilisation d'acteurs du milieu autour du projet (organismes communautaires, club sportif, maison de jeunes, poste de police 30.) ▪ Participation du coordonnateur aux instances de concertation locale (facteur très facilitant surtout au début du projet) ▪ Recours à des organismes du milieu pour faire connaître le projet auprès de citoyens qui sont plus difficiles à joindre (tels certains membres de la communauté haïtienne) ▪ Soutien et collaboration des intervenants communautaires de la priorité « mobilisation citoyenne » de VSMS ▪ Collaboration avec le PDQ facilité par lien direct établi avec le commandant du poste 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Soutien inconsistant de l'arrondissement au projet amenant certains acteurs à remettre en cause leur implication et fragiliser la mobilisation ▪ Manque de transparence sur le plan de la circulation de l'information entre les divers partenaires impliqués (à partir du moment où l'opposition au projet d'aménagement du parc se manifeste) ▪ Le 1^{er} intervenant désigné à l'arrondissement est rattaché aux Travaux Publics alors que le projet, tel qu'il se développe au cours de la première année, est davantage de nature sociale
Facteurs individuels	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'approche du coordonnateur du projet, ses habiletés et sa capacité à intéresser les résidents et les acteurs 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sentiment d'impuissance chez les citoyens face à l'ampleur des problématiques qui n'est pas nommé, mais qui est palpable ▪ Attitude fermée et préjugés racistes chez certains citoyens
Facteurs spécifiques au projet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'importance des résultats tangibles 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le temps jugé insuffisant en fonction du site choisi et du type de projet ▪ Vive opposition des membres de la communauté italienne autour du projet basket ayant pour effet de paralyser les autres activités prévues par les sous-comités de résidents ▪ La précarité du financement ; financement dégressif des projets <i>Quartiers 21</i> au cours de la période d'implantation

- L'inclusion du projet *Quartier 21* dans le Plan de revitalisation urbaine intégrée du quartier *Saint-Michel* : Le Chantier de revitalisation urbaine et sociale mis de l'avant par Vivre Saint-Michel en santé s'est donné quatre priorités d'action (augmenter le revenu des individus et des familles, améliorer et diversifier les habitations, augmenter l'accessibilité aux services et commerces, améliorer la sécurité urbaine) et deux grandes stratégies pour actualiser ces priorités, l'une d'elles étant d'augmenter la capacité collective d'agir en favorisant la participation citoyenne. Le développement de projets sur la base de voisinages est une approche privilégiée pour actualiser cette stratégie. Le projet Voisinage du 21^e siècle est l'un des sept projets d'action citoyenne menés à l'échelle du quartier. Ce projet est placé sous la responsabilité du chargé de la priorité de la participation citoyenne.

Figure 12 : Structure de gouvernance – VSMS



6. Résultats des analyses inter-sites

La nature singulière des trois projets de *Quartiers 21* (l'étape de la démarche à laquelle le projet est lancé dans la communauté, l'axe d'intervention principal), la mobilisation de la communauté locale de même que la diversité des contextes d'implantation (les facteurs macro, intermédiaires et micro) ont, à plusieurs égards, conditionné le degré de mise en œuvre des projets. La démarche empruntée dans la section 6.1 de ce chapitre vise à mettre en perspective les résultats observés dans chacun des sites sous ces différents aspects afin d'en tirer des propositions plus générales sur les conditions de mise en œuvre des projets *Quartiers 21* comme projets d'expérimentation du développement durable à l'échelle locale. En terminant, quelques éléments de réflexion sont avancés pour permettre de mieux cerner la contribution potentielle des projets *Quartiers 21* au développement durable local.

6.1 Les projets *Quartiers 21* : facteurs de différenciation et facteurs de similitude

6.1.1 L'étape de la démarche

Les projets *Quartiers 21* diffèrent selon l'étape à laquelle le projet est lancé dans le milieu. Le projet *Quartier 21* Saint-Michel se distingue à cet égard des deux autres projets. À Saint-Michel, la première étape a consisté non pas à mobiliser les ressources en vue de réaliser un projet déjà bien défini, mais plutôt à amorcer une démarche complète de planification stratégique en associant les citoyens du voisinage du parc Sainte-Yvette à chacune des étapes, de l'analyse des problèmes, au diagnostic, à l'identification et la priorisation des interventions et à leur mise en œuvre (figure 13). Cette démarche s'inscrit en cohérence avec la théorie du changement de VSMS – le promoteur de *Quartier 21* - qui fait de la participation citoyenne un moyen privilégié pour accroître la capacité d'agir des individus et de la communauté. Aussi, avant de se traduire en projets concrets, *Quartier 21* Saint-Michel se définit d'abord comme une démarche pédagogique et politique visant à soutenir l'implication citoyenne dans les affaires du quartier. Il va sans dire que cette orientation a eu des répercussions sur le temps requis pour l'implantation des projets d'amélioration du milieu.

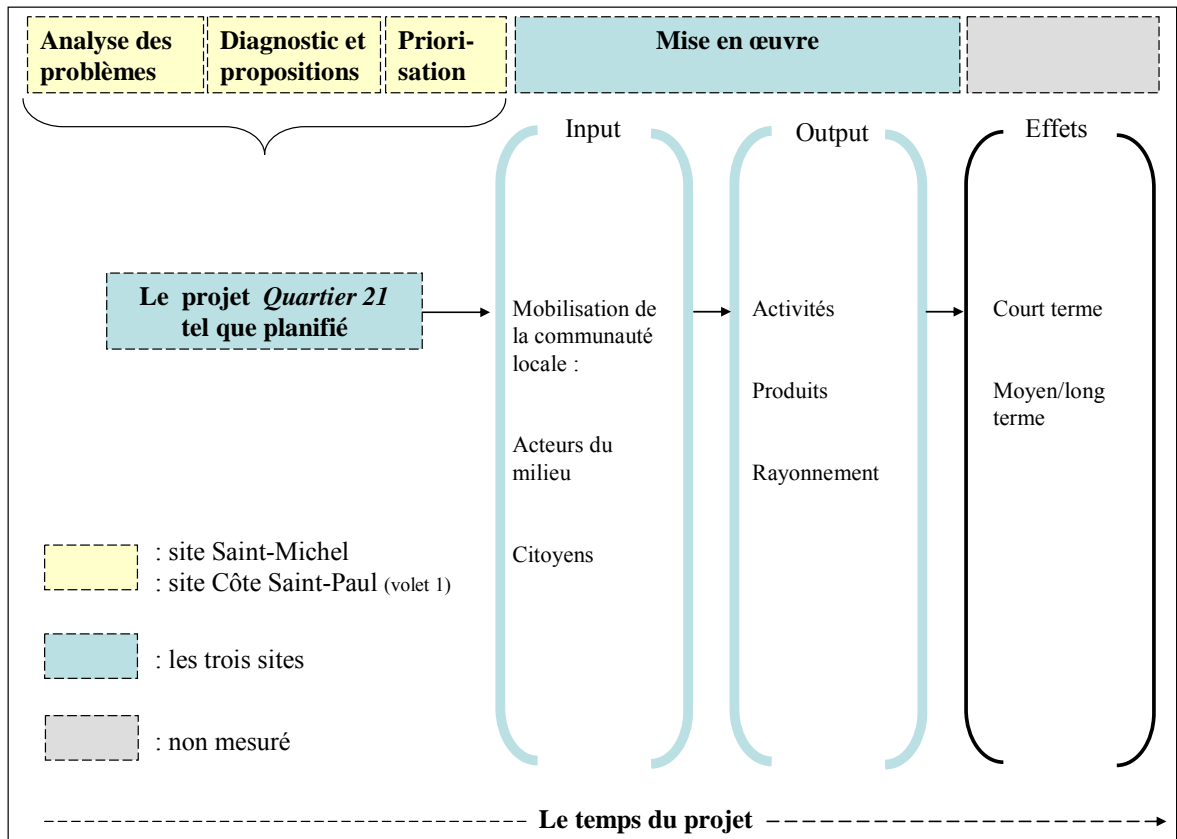
Quartier 21 Sainte-Marie, à la différence de Saint-Michel, n'est pas le point de départ d'une démarche de planification, mais s'inscrit plutôt dans la suite d'une large mobilisation du milieu (citoyens, arrondissement, groupes communautaires, entreprises et institutions du quartier), laquelle s'est conclue en 2004 par l'adoption d'un plan de revitalisation du quartier Sainte-Marie. Le verdissement du quartier - qui est l'objet du projet *Quartier 21* - s'inscrit dans une orientation prioritaire du plan de revitalisation ce qui d'emblée lui confère une légitimité auprès des acteurs et des résidents du quartier. Dans ce contexte, *Quartier 21* est saisi comme une opportunité de mettre en œuvre une action du plan de revitalisation. De l'avis même des promoteurs, le temps court alloué pour l'implantation du projet *Quartier 21* a pu, dans une certaine mesure, être compensé par les alliances déjà tissées autour de ce projet et par les avancées déjà réalisées sur le terrain par l'organisme Sentier Urbain, partenaire principal du projet.

Dès le départ, *Quartier 21* Côte-Saint-Paul met de l'avant six différents projets à implanter avec la collaboration de la communauté locale. Ces projets, qui s'inscrivent pour la plupart dans les orientations du PSDD, sont l'occasion d'étayer le programme d'actions en environnement, un volet qui, de l'avis des promoteurs, est moins développé que les volets économique et social malgré le fait que l'amélioration des conditions environnementales soit identifiée comme orientation prioritaire pour le développement du quartier Côte-Saint-Paul et comme enjeu primordial pour la revitalisation du secteur Galt.

Parallèlement à la mise en œuvre de ces divers projets (volet 2), les promoteurs de *Quartier 21* Côte-Saint-Paul ont entrepris un processus de consultation visant à impliquer la population et les acteurs du milieu dans l'identification des problèmes du quartier et dans les orientations souhaitées en la matière (volet 1). Au terme des deux premières années du projet toutefois, ce dernier volet accusera un certain retard compte

tenu du programme extrêmement chargé et du temps requis pour mettre en œuvre les activités du volet 2 et compte tenu de l'émergence de nouvelles problématiques dans le quartier.

Figure 13 : Les étapes de la démarche dans les projets *Quartiers 21*

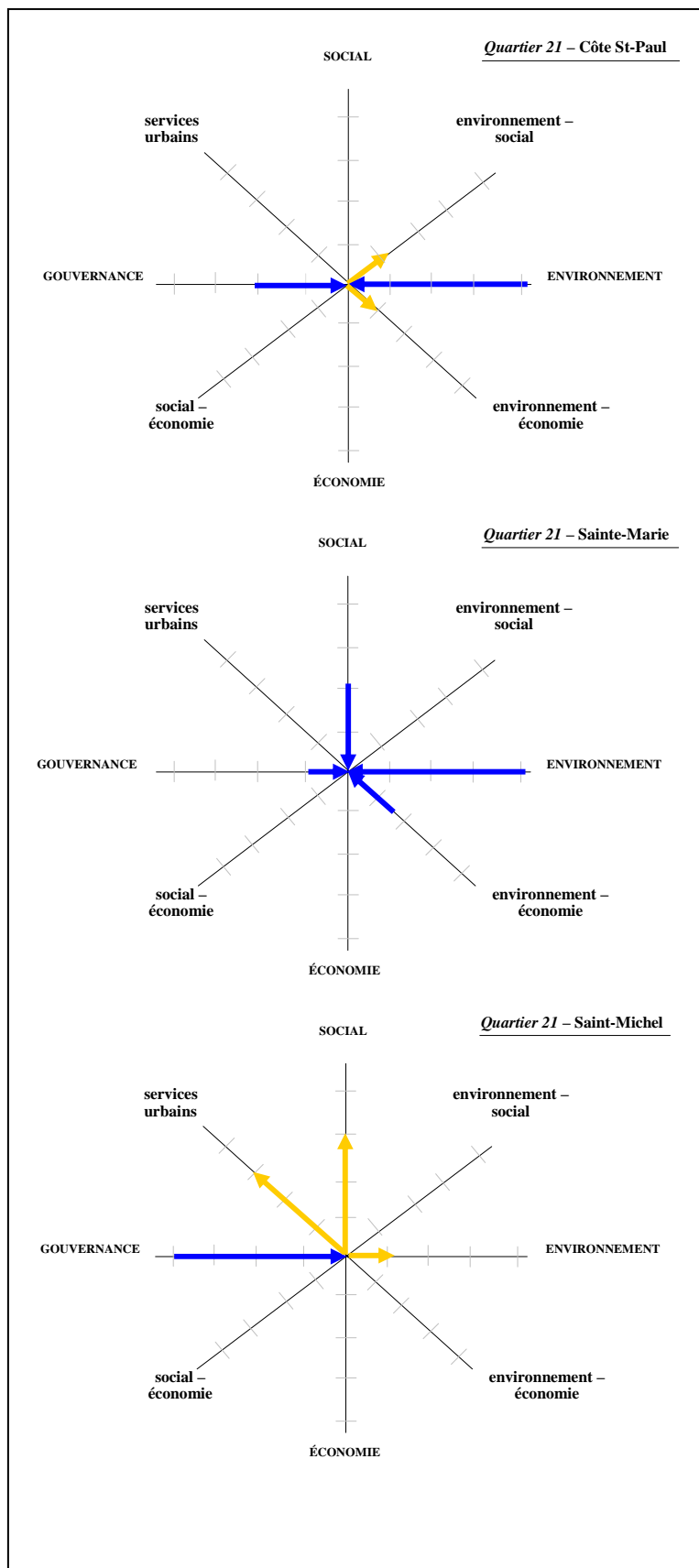


6.1.2 Les axes d'intervention

Le *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise* s'appuie sur quatre principes directeurs qui constituent les lignes de force devant teinter l'ensemble des actions menées dans le cadre du Plan (Ville de Montréal, 2005a : 2). Ces principes sont : 1) la gouvernance comme processus démocratique, transparent et participatif; 2) l'épanouissement social et l'amélioration de la qualité de vie; 3) une protection accrue de l'environnement; 4) une croissance économique durable.

La figure 14 (adaptée de Brodhag, 1999) propose une représentation graphique de ces quatre grands principes de développement durable (en majuscules) et de leurs interfaces (en minuscules) et s'en sert comme toile de fond pour illustrer les axes d'intervention des projets *Quartiers 21* en fonction de leurs orientations de départ (les flèches bleues) et selon les évolutions observées au cours des deux premières années d'implantation (les flèches jaunes).

Figure 14 : Les axes d'intervention des projets *Quartiers 21*



À Côte-Saint-Paul, la participation à la gouvernance locale (Comité Vie de Quartier) est vue comme un moyen privilégié pour associer les parties prenantes au projet de *Quartier 21*. Dans la majorité des projets mis de l'avant au cours de la première année, l'environnement est clairement l'axe principal d'intervention. Avec le projet de jardinage collectif, développé au cours de la seconde année, le champ d'intervention s'élargit à l'interface de l'environnement avec le social d'une part (production d'une culture biologique par et pour la population défavorisée du secteur) et avec l'économie d'autre part (diminution des coûts de production et de consommation des aliments).

À travers le projet de verdissement, *Quartier 21* Sainte-Marie aborde simultanément les dimensions environnementale (plantations) et sociale (intégration et encadrement de jeunes désaffiliés) de même que l'économie dans son interface avec l'environnement (revitalisation de l'artère commerciale par le biais d'activités d'embellissement). Compte tenu du contexte de réorganisation du CRL, les ententes de collaboration seront principalement négociées en dehors de la structure de gouvernance de la revitalisation, mais en mettant à profit les réseaux développés au sein de cette entité ou de ces constituantes (GRISM).

À Saint-Michel, le « mode d'entrée » du projet de *Quartier 21* est définitivement la gouvernance, plus précisément le projet d'inclusion des citoyens dans le processus politique. Les orientations qui en découleront mettront au premier plan la dimension sociale (relations de voisinage; sécurité urbaine) et les services urbains dans leur fonction de soutien à la vie communautaire (le parc comme lieu de convivialité et de rassemblement). Des interventions sur l'environnement (propreté des rues et ruelles, plantations, etc.) seront également développées, mais demeureront d'une importance secondaire.

Ceci permet d'illustrer les différentes dimensions abordées dans les projets de Quartiers 21, directement ou à travers leurs interfaces.

6.1.3 La mobilisation de la communauté locale

La mobilisation de la communauté locale est une étape importante dans la mise en œuvre des projets *Quartiers 21*. L'investissement consenti par les promoteurs, en temps et en énergie, afin de mobiliser les acteurs du milieu et de susciter la participation des citoyens dans les projets *Quartiers 21* en témoigne abondamment.

6.1.3.1 La mobilisation des acteurs

Si les données rapportées au chapitre 5 ont mis en évidence la contribution des différents acteurs du milieu dans les projets *Quartiers 21*, elles indiquent néanmoins un niveau d'implication variable selon les milieux (municipal, institutionnel, communautaire et privé) et selon les projets (figure 15).

À Côte-Saint-Paul, le soutien constant de l'administration municipale à travers les différentes étapes d'implantation du projet *Quartier 21* en fait un partenaire de premier plan, la contribution des milieux communautaire et privé, bien que non négligeable, étant davantage circonscrite à certains projets spécifiques.

Dans Sainte-Marie, le milieu communautaire est celui qui a eu la contribution la plus importante dans la réalisation du projet *Quartier 21* appuyé en cela par l'arrondissement (soutien financier et logistique) et dans certains volets plus spécifiques, par le milieu scolaire et le secteur privé (commerçants et COOP d'habitation).

À Saint-Michel, le maillage avec les acteurs du milieu est vu comme une étape essentielle pour permettre la réalisation des projets mis de l'avant par les citoyens. Devant la controverse suscitée par le plan d'aménagement du parc Sainte-Yvette, le développement d'un partenariat fort avec l'arrondissement s'est trouvé compromis. Les acteurs du milieu communautaire se sont avérés les partenaires les plus fidèles tout au long de la période d'implantation, la contribution de l'arrondissement se concrétisant principalement dans le soutien à la réalisation de projets d'appoint (plantation, embellissement, propreté).

Figure 15 : La mobilisation des acteurs dans les projets *Quartiers 21*

	municipal	institutionnel	communautaire	privé	
Côte St-Paul	●	●	●	●	
Ste-Marie	●	●	●	●	
St-Michel	●	●	●	●	

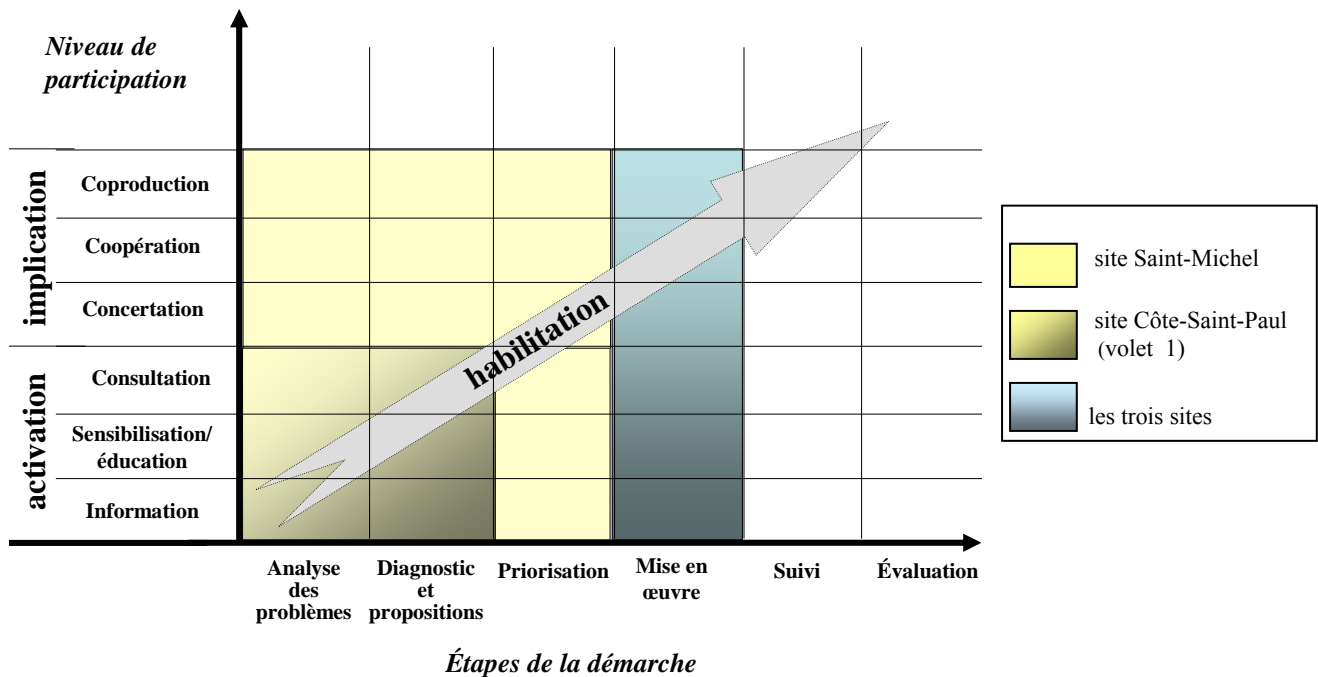
6.1.3.2 La participation citoyenne

Les résultats présentés au chapitre 5 permettent d'apprécier la participation des citoyens dans les différents projets *Quartiers 21* à partir des indicateurs relatifs au « nombre de participants » et au « niveau de participation ». À cet égard, les données recueillies dans l'ensemble des sites indiquent, sans surprise, une relation inverse entre le nombre de participants et le niveau de participation.

La Figure 16, adaptée de La Calade (Charlot-Valdieu & Outrequin, 2006) propose d'interpréter l'indicateur du « nombre de participants » à partir de sa position dans un tableau à double entrée qui tient compte non seulement du niveau de participation (l'axe des ordonnées) mais également de l'étape de la démarche à laquelle les citoyens sont impliqués (l'axe des abscisses). Cette opération qui donne lieu à une traduction plus fidèle de la participation comme stratégie d'habilitation - laquelle implique au départ, la participation des citoyens dans la définition des problèmes qui les concernent (Labonté, 1993) – permet une appréciation plus juste de l'implication citoyenne dans les projets *Quartiers 21*.⁷

La participation comme processus d'habilitation n'est cependant pas un processus linéaire, contrairement à ce que peut laisser supposer la flèche dans la figure 16, mais un processus marqué de ruptures et qui a nécessité un accompagnement constant et soutenu de la part des promoteurs. Ce travail extrêmement exigeant en termes de temps demeure la partie la moins visible des projets.

Figure 16 : La participation citoyenne dans les projets *Quartiers 21*



Adapté de Crdd La Calade, dans Charlot-Valdieu & Outrequin, 2006

⁷ Le lecteur intéressé à poursuivre cette analyse peut projeter, dans les aires appropriées du tableau, les données rapportées au chapitre 5 sur le nombre de participants, pour les différentes activités des projets de *Quartiers 21*.

6.1.4 L'influence des facteurs de contexte

L'influence des facteurs de contexte sur la mise en œuvre des projets *Quartiers 21* a été relevée au chapitre 5. Certains facteurs sont spécifiques à certains projets alors que d'autres sont communs à l'ensemble des projets.

À Côte-Saint-Paul, les facteurs appartenant en propre au projet de *Quartier 21* – en particulier le nombre élevé de projets mis de l'avant, la complexité et les difficultés techniques reliées à la mise en œuvre de certains d'entre eux - en particulier l'installation d'une toiture verte - ont eu un impact déterminant sur le degré de mise en œuvre du projet *Quartier 21*. Le caractère novateur de la toiture verte de démonstration - il s'agit du premier toit vert réalisé par le milieu communautaire sur un édifice public à Montréal - a néanmoins séduit les partenaires du milieu privé qui se sont largement mobilisés autour de ce projet. Tout au long de la période d'implantation, les promoteurs ont pu compter sur l'appui de l'arrondissement, lequel s'est manifesté de plusieurs façons (appui financier, expertise, accompagnement dans les démarches administratives, relais entre les différents services, etc.).

À Sainte-Marie, la pauvreté qui sévit dans le quartier a constitué l'obstacle le plus important dans les démarches visant à mobiliser les citoyens et à les impliquer dans les activités de plantation. Par ailleurs, la légitimité dont jouit le projet de verdissement, en raison de son inclusion dans le plan de revitalisation du quartier, a facilité l'investissement financier consenti au projet de *Quartier 21* à partir du budget de la revitalisation.

À Saint-Michel, les tensions interculturelles et intergénérationnelles entre les riverains du parc Sainte-Yvette et le fort sentiment d'insécurité des citoyens, alimenté par les incidents criminels survenus dans le secteur au cours de la période d'implantation, ont définitivement mis du plomb dans l'aile au projet de rapprochement des résidants du voisinage autour du projet d'aménagement du parc Sainte-Yvette, projet phare de la première année d'implantation. Le manque de transparence dans la gestion de ce dossier, attribuable en partie au déplacement des débats en dehors des instances prévues à cette fin (les assemblées publiques), a laissé une certaine amertume aux citoyens engagés dans ce processus et aux acteurs du milieu mobilisés autour de ce projet. L'arbitrage politique en faveur d'une solution de compromis a néanmoins permis de rétablir les liens de communication et de développer une nouvelle collaboration autour d'un projet amendé, bénéficiant d'une plus large acceptabilité sociale.

D'autres facteurs ont joué un rôle dans l'ensemble des projets. La connaissance du milieu et les réseaux de partenaires déjà tissés par les promoteurs ont assuré un avantage important dans l'implantation des projets *Quartiers 21* et ce, dans l'ensemble des sites. Les qualités personnelles du coordonnateur de *Quartier 21* et sa capacité à susciter l'enthousiasme autour du projet ont également constitué un facteur clé pour mener à bien les stratégies d'intéressement auprès des acteurs du milieu et des citoyens.

Ces résultats permettent de dégager des propositions plus générales sur les conditions de mise en œuvre des projets *Quartiers 21* comme projets d'expérimentation du développement durable à l'échelle locale. Ces propositions sont résumées au tableau 16.

Tableau 16 : La mise en œuvre des projets *Quartiers 21* : facteurs de réussite

Niveau MACRO : Les facteurs d'ordre politique, démographique, économique, culturel et social propres au territoire d'implantation	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les dynamiques locales 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le sentiment d'appartenance au quartier des résidents, une forte cohésion sociale et une vision du développement de la communauté partagée par l'ensemble de la collectivité sont autant d'aspects qui facilitent la mobilisation des citoyens dans les projets <i>Quartiers 21</i>. À l'inverse, un territoire qui se caractérise par une faible cohésion sociale, l'existence de fortes tensions entre groupes de citoyens et la poursuite d'intérêts divergents augmentent les difficultés d'implantation des projets <i>Quartiers 21</i>, pouvant aller jusqu'à compromettre le projet. D'où l'importance de bien connaître les dynamiques du quartier et d'en tenir compte dans la définition du projet (nature et durée du projet) de même que dans les stratégies de mobilisation. À cet égard, plusieurs occasions (ex. : corvée de ruelle, fête de quartier, etc.) ont été saisies par les promoteurs afin de renforcer le sentiment d'appartenance à la communauté, lancer la communication avec la population et susciter la volonté de s'engager chez les citoyens. Ces « stratégies d'activation » ont donné lieu par la suite à la mise en place de mécanismes divers (ex. : ateliers, comités de citoyens, etc.) visant à soutenir plus activement la participation citoyenne.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les conditions de vie des résidents du quartier 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Parce que les résidents des quartiers dévitalisés se retrouvent, pour plusieurs d'entre eux, « en mode de survie », ils sont souvent moins réceptifs aux questions environnementales qui n'ont pas d'impact à court terme sur leurs conditions de vie actuelles. D'où la nécessité de concilier la pertinence locale des projets et la sensibilisation des citoyens aux enjeux environnementaux. L'obtention de résultats concrets à court terme apparaît alors comme un facteur susceptible de favoriser l'implication et l'intérêt des acteurs et des citoyens dans les projets <i>Quartiers 21</i>. Dans cette optique, la reconnaissance, la diffusion et la valorisation de toutes les avancées, même minimes sont importantes et contribuent à nourrir la mobilisation. ▪ Lorsque ces conditions font défaut, les activités soutenues de sensibilisation et d'éducation s'avèrent un pré-requis essentiel à tout effort de mobilisation. La forte implication des citoyens du quartier Côte-Saint-Paul dans le projet de compostage collectif montre que la sensibilisation de la population aux grands enjeux environnementaux porte fruit et que les citoyens sont prêts à s'impliquer dans des actions en environnement lorsque des opportunités leur sont offertes.
<ul style="list-style-type: none"> • Le soutien des élus 	<ul style="list-style-type: none"> • L'appui des élus de l'arrondissement peut représenter un atout de taille pour les projets <i>Quartiers 21</i> en contribuant à légitimer le projet auprès de la population, à encourager l'implication des acteurs du milieu, à assurer la collaboration de l'administration locale et, éventuellement, à intervenir pour dénouer des « impasses » (arbitrage politique).
<ul style="list-style-type: none"> • La gouvernance participative 	<ul style="list-style-type: none"> • La participation de la collectivité – un principe à la base du développement durable - se construit autour d'un « processus démocratique, transparent et participatif » (Ville de Montréal, 2005a : 2). Ceci suppose comme première condition le partage de l'information afin de permettre à l'ensemble des acteurs et aux citoyens en particulier d'exercer leur rôle de façon éclairée et efficace. Le processus participatif repose sur un dialogue ouvert entre l'ensemble des intervenants, ce qui implique de mettre en place des dispositifs de participation pour encadrer les échanges, de définir les règles de participation et de prévoir des mécanismes d'arbitrage. L'expérience du projet <i>Quartier 21</i> dans Saint-Michel montre que lorsque ces conditions font défaut, les collaborations entre les groupes d'acteurs et les citoyens tardent à se développer, quand elles ne sont pas carrément compromises, ce qui a pour effet d'entraver l'avancement des projets.

Niveau INTERMÉDIAIRE : Les facteurs organisationnels (mission, mode de fonctionnement des organisations, etc.) susceptibles d'influencer la structuration de l'action collective autour des projets <i>Quartiers 21</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • Le soutien de l'administration locale 	<ul style="list-style-type: none"> • Le choix du ou des porteur(s) du projet <i>Quartier 21</i> au niveau de l'administration municipale revêt une importance capitale. Il convient de s'assurer que le projet peut s'appuyer sur un intervenant dont le positionnement dans l'administration municipale permet de faire avancer le dossier dans les sphères décisionnelles. • La collaboration entre les différents services municipaux par la mise en commun de leurs ressources et de leur expertise contribue à faciliter l'implantation des projets <i>Quartiers 21</i>. L'exemple du projet <i>Quartier 21</i> dans Côte-Saint-Paul montre que si la collaboration entre les services a un impact favorable sur l'implantation des projets <i>Quartiers 21</i>, ceux-ci peuvent également contribuer en retour à favoriser le décloisonnement des services municipaux.
<ul style="list-style-type: none"> • La reconnaissance de l'organisme promoteur dans le milieu 	<ul style="list-style-type: none"> • La coordination du projet par un organisme possédant des assises solides sur le terrain et un enracinement dans le milieu représente un atout important. La connaissance préalable du milieu, les partenariats déjà tissés avec différents acteurs ainsi que la crédibilité et la reconnaissance dont jouissent les organismes promoteurs auprès de la population sont autant d'éléments qui ont contribué de façon importante à faciliter l'implantation des projets <i>Quartiers 21</i>, et ce, dans les trois sites d'expérimentation..
<ul style="list-style-type: none"> • Un partenariat fort et diversifié avec les acteurs du milieu 	<ul style="list-style-type: none"> • L'un des principes directeurs des projets <i>Quartiers 21</i> est qu'ils s'appuient sur la mobilisation des acteurs locaux. De fait, les projets <i>Quartiers 21</i> ont pu se développer grâce aux nombreuses contributions des acteurs de milieu. Toutefois, si on observe généralement une bonne représentation des milieux municipal, institutionnel et communautaire dans les projets <i>Quartiers 21</i>, les acteurs du milieu privé sont généralement sous représentés (l'exemple du projet de toiture verte à Côte-Saint-Paul est une exception à cet égard). Le secteur privé pouvant bénéficier, au même titre que les autres acteurs et que les citoyens, des retombées des projets qui contribuent à améliorer la qualité de vie des quartiers, il faudrait trouver le moyen de les impliquer davantage.
Niveau MICRO : Les facteurs individuels (connaissances, attitudes, valeurs, etc.) qui influencent les comportements des acteurs	
<ul style="list-style-type: none"> • Les qualités personnelles du coordonnateur du projet 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La dimension relationnelle est un élément qui peut avoir une influence décisive dans la mobilisation de la communauté locale dans les projets <i>Quartiers 21</i>. Les qualités personnelles du coordonnateur de <i>Quartier 21</i> et sa capacité à susciter l'enthousiasme autour du projet représentent à cet égard des facteurs de réussite importants.
<ul style="list-style-type: none"> • Les attitudes des résidents 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les attitudes des résidents sont un facteur à prendre en considération. L'expérimentation des projets <i>Quartiers 21</i> a montré que l'attitude des citoyens en regard des orientations du projet pouvait constituer un obstacle (ex. : les préjugés de certains résidents à l'égard des jeunes dans le projet de Saint-Michel) ou, à l'inverse, un facteur de succès (ex. : la motivation importante des résidents du quartier Côte-Saint-Paul impliqués dans le projet de compostage collectif) dans l'implantation des projets <i>Quartiers 21</i>.
Les facteurs propres au PROJET (difficultés techniques,, etc.).	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ La disponibilité des ressources (temps et financement) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La période de temps allouée à l'implantation des activités constitue un facteur critique pour gagner l'adhésion des citoyens et des acteurs du milieu et favoriser leur engagement dans le projet. Compte tenu du temps qu'exige sur le terrain la conduite de projets menés en partenariat, l'établissement de liens de confiance et la mobilisation des citoyens, une période minimale de trois ans apparaît nécessaire pour la mise en oeuvre des projets <i>Quartiers 21</i>. Comme corollaire, un financement pluriannuel (3 ans) est requis. La précarité du financement, surtout dans les premières étapes du projet, peut être la cause du désengagement de la population locale.

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les difficultés d'ordre « technique » ou « social » 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La mise en œuvre des projets <i>Quartiers 21</i> peut, en raison de leur nature propre, poser des défis au plan technique ou social. Dans un cas comme dans l'autre, ces difficultés nécessitent un ajustement, plus ou moins important, du projet planifié (ex : ajustement des coûts ; abandon d'un volet ; négociation de compromis). Mais, par-delà les difficultés techniques, le projet de Côte-Saint-Paul, montre que l'attrait de l'innovation peut également constituer un facteur positif contribuant à favoriser la mobilisation de la communauté autour du projet.
AUTRES	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les mécanismes d'échange et de réflexion 	<ul style="list-style-type: none"> • Les projets <i>Quartiers 21</i> sont conçus comme des lieux d'expérimentation devant permettre de mieux comprendre l'application des principes et des orientations du PSDD à l'échelle locale. Dans cette perspective, les rencontres entre les promoteurs des projets <i>Quartiers 21</i> sont une occasion de partager leurs expériences sur le terrain et de réfléchir sur leurs pratiques. Elles sont l'occasion d'un apprentissage collectif pour les acteurs engagés dans les démarches de développement durable local. • La participation des organismes subventionnaires à ces rencontres est également l'occasion de prendre le pouls du milieu et, dans la mesure des moyens disponibles, d'apporter les ajustements nécessaires afin de soutenir la mise en œuvre des projets. Le prolongement de la période de financement de une à trois années est un exemple d'ajustement apporté au programme suite aux échanges avec les promoteurs.
<ul style="list-style-type: none"> • Le rayonnement des projets de <i>Quartiers 21</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Par-delà la mise en œuvre des activités, les promoteurs ont tous participé au rayonnement de leur projet à l'extérieur du quartier. Tout en conférant une visibilité accrue aux projets <i>Quartiers 21</i>, les activités de rayonnement participent à « l'effet domino » en soulevant l'intérêt pour ce type de projet. Il y aurait donc lieu de favoriser une utilisation maximale des outils de communication existants tels que les sites Internet et les diverses publications des bailleurs de fonds; ou des forums de discussion, de journée d'étude, de réseaux d'échange, etc. pour soutenir ces activités.

Discussion

Action prioritaire du *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise*, les projets *Quartiers 21* visent à favoriser la mise en œuvre, au plan local, des orientations du Plan, à soutenir des projets expérimentaux qui intègrent les volets environnemental, économique et social et à mobiliser la communauté locale dans le développement durable. L'évaluation participative qui a accompagné l'expérimentation des trois premiers projets *Quartiers 21* a permis d'apprécier l'atteinte de ces objectifs à travers un suivi de la mise en œuvre des projets sur une période de 18 mois (données actualisées à 24 mois). Elle a également permis d'éclairer les conditions de mise en œuvre des projets *Quartiers 21* et d'entrevoir le potentiel de ces projets comme catalyseur du développement durable à l'échelle locale.

Il existe toutefois une différence fondamentale entre l'application du développement durable à l'échelle d'un projet (par exemple, un projet *Quartier 21*) et l'application du développement durable à l'échelle d'un territoire (par exemple, un programme d'actions de type Agenda 21 local). Aussi, par-delà l'évaluation de la mise en œuvre des projets *Quartiers 21* se pose la question fondamentale de leur articulation avec les démarches et les instruments de planification à l'échelle des quartiers. Car, en vertu des principes mêmes du développement durable, les projets *Quartiers 21* ne pourront produire d'effets durables à moyen et long terme que s'ils s'inscrivent en complémentarité et en cohérence avec les autres projets de développement sur le territoire.

Cette articulation peut se faire à travers différents instruments de planification territoriale (Blais et Caron, 2007, Charlot-Valdieu et Outrequin, 2006, Drouin, 2007). Dans le cadre de la présente évaluation, nous avons considéré l'articulation des projets *Quartiers 21* avec les démarches et les instruments de la revitalisation urbaine des quartiers à travers deux indicateurs soit la participation des promoteurs des projets *Quartiers 21* aux instances de concertation de la revitalisation urbaine intégrée et l'inclusion des projets *Quartiers 21* dans les plans de revitalisation. À cet égard, l'évaluation a montré que les trois projets *Quartiers 21* satisfaisaient à ces exigences minimales qui peuvent être considérées comme les conditions nécessaires, mais non suffisantes, d'une intégration de deuxième niveau. Le choix de ces indicateurs repose en effet sur l'hypothèse que le Plan de revitalisation urbaine intégrée pourrait représenter un instrument de coordination transversale des projets, permettant d'assurer la cohérence des interventions sur le territoire et la prise en compte de leurs effets croisés et que les comités locaux de revitalisation pourraient offrir une structure de gouvernance adaptée à la réalisation d'un Agenda 21 local, au niveau du territoire de revitalisation. Ces hypothèses restent néanmoins à être confirmées et l'on peut espérer que l'évaluation des projets de revitalisation qui est annoncée permettra d'apporter une réponse, même partielle, à ces questions. On conçoit néanmoins que l'approche territoriale intégrée représente un idéal à atteindre et que sa mise en œuvre implique de relever de nombreux défis, lesquels sont également ceux de l'approche de développement durable, soit :

- ◆ La prise en compte de l'ensemble des dimensions (sociale, économique et environnementale) dans l'ensemble des projets de développement et non pas leur simple juxtaposition dans un plan
- ◆ La prise en compte des interconnexions (les transversalités) entre les différentes problématiques du territoire afin d'appliquer des réponses coordonnées

Ces conditions supposent un décloisonnement des cultures et des méthodes de travail (MEDD, 2006) et une capacité à s'extraire des logiques d'appropriation sectorielle (Lorreyte, 2008). À cet effet, on avance que la contribution des projets *Quartiers 21*, comme catalyseurs du développement durable à l'échelle locale, ne pourra s'actualiser qu'en tenant compte des démarches en cours dans les quartiers et en s'y appuyant. Les similitudes importantes entre l'approche territoriale intégrée – de laquelle s'inspirent les démarches de revitalisation en cours – et l'approche de développement durable – de laquelle se réclament les projets *Quartiers 21* – appellent à une alliance stratégique entre les acteurs engagés, à travers ces

démarches, dans une redéfinition de leurs pratiques dans le but d'intervenir plus efficacement et de façon durable dans le développement des collectivités.

Étant donné la multiplication des niveaux de décision dans la mise en œuvre de projets qui ont un impact direct sur le développement des quartiers, ce changement de pratiques (pour plus de transversalité) doit s'effectuer, en même temps, à tous les niveaux de décision (local, régional et supra régional) car il est illusoire de croire que le local pourra instiller de la cohérence à des projets qui n'en ont pas. L'amélioration de la qualité de vie des milieux résidentiels – objectif ultime des projets *Quartiers 21* – ne pourra se réaliser qu'à cette condition.

Bibliographie

Bacqué, M.-H., Divay, G., Rose, D., Séguin, A.-M., & Sénécal, G. (2003). *Survol de quelques politiques de revitalisation urbaine*. Montréal : INRS Urbanisation, Culture et Société.

Barton, H. , & Tsourou, C. (2004). *Urbanisme et santé*. Rennes : Association internationale pour la promotion de la Santé et du Développement Durable.

Blais, P., & Caron, A. (2007). Agenda 21 local, schéma d'aménagement et de développement et plan d'urbanisme : trois outils d'une même démarche ? Québec : Ministère des Affaires municipales et des Régions.

Bourque, D., & Favreau, L. (2003). Développement des communautés, santé publique et CLSC. Communication présentée à la *Rencontre nationale des CLSC en santé publique*, Montréal, 7-8 octobre 2003.

Brassard, A., & Martin, P. (2006). Agenda 21 local. Par quoi cette démarche se distingue-t-elle? Quelles retombées offre-t-elle? Communication présentée au 8^e colloque international des Villes et Villages en santé et des Villes-Santé francophones de l'OMS.

Brodhag, C. (1999). Le développement durable et l'aménagement du territoire : les enjeux du débat actuel en France. (pp. 31-56) dans A. Sedjari (ed.) *Aménagement du territoire et développement durable*. L'Harmattan-Gret.

Brunet, N. (2002). L'engagement de Curitiba : un lien à établir pour Montréal. *Vertigo*, 3 .

Charles, L., Emelianoff, C., Ghorra-Gobin, C., Roussel, I., Roussel, F.-X, & Scarwell (2007). Les multiples facettes des inégalités écologiques, *Développement durable et territoire. Dossier 9 : Inégalités écologiques, inégalités sociales*.

Champagne, F., & Denis, J.-L. (1992). Pour une évaluation sensible à l'environnement des interventions : l'analyse de l'implantation. *Service Social*, 41, 143-163

Charlot-Valdieu, C., Outrequin, P. (2006). *Développement durable et renouvellement urbain. Des outils opérationnels pour améliorer la qualité de vie dans nos quartiers*. Paris : L'Harmattan

Charte des Villes durables (1994). Aalborg.

Chen, H-T. (2005). *Practical Program Evaluation. Assessing and Improving Planning, Implementation, and Effectiveness*. London: Sage.

Comélieu, L., Holec, N., & Piéchaud, J.-P. (2002). *Repères pour l'Agenda 21 local*. Paris : Datar.

Commission européenne (1999). *Cadre d'action pour le développement urbain durable dans l'Union européenne*. Luxembourg : Office des publications officielles des Communautés européennes.

Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement (CMED) (1988). *Notre avenir à tous*. Montréal : Editions du Fleuve.

- Denis, J.-L., & Champagne, F. (1990). L'analyse d'implantation : modèles et méthodes. *La Revue canadienne d'évaluation de programmes*, 5 :45-67.
- Direction de santé publique de Montréal (2006). *Le transport urbain, une question de santé. Rapport annuel 2006 sur la santé de la population montréalaise*. Montréal : DSP, Agence de la santé et des services sociaux de Montréal.
- Direction de santé publique de Montréal (2002). *La santé urbaine, une condition nécessaire à l'essor de Montréal. Rapport annuel 2002 sur la santé de la population*. Montréal : DSP, Agence de la santé et des services sociaux de Montréal.
- Divay, G. (2005). Les approches intégrées de développement social urbain : enjeux et défis. Conférence d'ouverture au *Colloque du Forum régional sur le développement social de l'île de Montréal*, Montréal, 15 mars 2005.
- Doré, D. (2005). L'opérationnalisation des principes du développement durable au sein des processus d'analyse de projets au Saguenay-Lac-Saint-Jean : obstacles et pistes de solution. 2^{ième} *Colloque de la relève : Des collectivités durables*, UQAC, 8 mai 2005.
- Drouin, D. (2007). Agenda 21^e siècle local et plan d'urbanisme, deux démarches à articuler. Dans Gagnon, c. et E. Arth. Guide québécois pour des Agendas 21^e siècle locaux : applications territoriales de développement durable viable (En ligne).
- Frumkin, H. (2005). Health, Equity, and the Built Environment. *Environmental Health Perspectives*, 113
- Gagnon, C. (Éd) et E., Arth (en collab. avec). (2007). *Guide québécois pour des Agendas 21^e siècle locaux: applications territoriales de développement durable viable*, [En ligne] <http://www.a21l.qc.ca/>
- Gendron, C. (2005). Le Québec à l'ère du développement durable. *Options politiques, juillet-août* : 20-25.
- Hancock, T. (1999). Des gens en santé dans des communautés en santé dans un monde en santé : un défi pour la santé publique au 21^e siècle. *Journées annuelles de santé publique*, 1 novembre 1999.
- Hewitt, N. (1995). *Guide Européen des Agendas 21 Locaux. Comment s'engager dans un programme à long terme vers le développement durable*. Freiburg : ICLEI.
- Huybens, N. & Villeneuve, C. (2004). La professionnalisation du développement durable : au-delà du clivage ou de la réconciliation écologie-économie. *Vertigo*, 5 : 1-11.
- International Council for Local Environmental Initiatives (ICLEI) (2002a). *Second Local Agenda 21 Survey*. Background Paper No. 15 2
- International Council for Local Environmental Initiatives (ICLEI) (2002b). Accelerating Sustainable Development: Local Moves the World. <http://web.dcp.ufl.edu/ckibert/BCN6585/Papers-SustainableCommunities/ICLEILocalGovtDialogPaper2001/ICLEILocalGovtDialogPaper2001.pdf>
- International Council for Local Environmental Initiatives (ICLEI) (1996). The Local Agenda 21 Planning Guide. An introduction to sustainable development planning.
- Israel, B.A., Cummings, K.M., Dignan, M.B. et coll. (1995). Evaluation in Health Education Programs: Current Assessment and Future Directions. *Health Education Quarterly*, 22, 364-389.

Kawachi I, & Berkman L.F. (2003). Introduction. In: Kawachi I, Berkman LF, eds. *Neighborhoods and Health*. Oxford: Oxford University Press:1-19.

Kellogg Foundation (2004). *Logic Model Development Guide. Using Logic Model to Bring together Planning, Evaluation, and Action*. Michigan: W.K. Kellogg Foundation.

Labonté, R. (1993). *Health Promotion and Empowerment : Practice Frameworks*. Toronto: Centre for Health Promotion.

Laigle, L., & Tual, M. (2007). Conceptions des inégalités écologiques dans cinq pays européens : quelle place dans les politiques de développement durable urbain. *Développement durable et territoire. . Dossier 9 : Inégalités écologiques, inégalités sociales*.

Lavadinho, S., & Pini, G. (2005). Développement durable, mobilité douce et santé en milieu urbain. Présentée au colloque "*Développement urbain durable, gestion des ressources et gouvernance*", Observatoire universitaire de la Ville et du développement durable, Université de Lausanne, 21-23 septembre 2005.

Leroux, R., et Ninacs, W. A. (2002). *La santé des communautés : perspectives pour la contribution de la santé publique au développement social et au développement des communautés*, Montréal : INSPQ.

Lévesque, J. (2002). *La santé des communautés: perspective pour la contribution de la santé publique au développement social et au développement des communautés*. Ste-Foy : INSPQ.

Lorreyte, B. (2008). Transversalité à tous les étages. *La lettre du cadre territorial*, 365 :61

Lorreyte, B, Bourgeois, N, & Niget, G. (2002). *Vingt ans de décentralisation. Où en est aujourd'hui le management public territorial*. Paris : Cahiers du Groupe Bernard Brunhes, No 10.

Lukas, K., Walker, G., Eames, M., Fay, H., & Poustie3, M. (2004). *Environment and Social Justice: Rapid Research and Evidence Review. Final Report*. London: Policy Studies Institute.

Macintyre, S., et A. Ellaway. (2000). Ecological approaches: Rediscovering the role of physical and social environment, *dans* L.F. Berkman et I. Kawashi (Eds.). *Social Epidemiology* (p. 332-348). Oxford: Oxford University Press.

Ministère de l'écologie et du développement durable (MEDD) (2006). *Un cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux*. Paris : Ministère de l'écologie et du développement durable.

OMS (2002). *Community participation in local health and sustainable development : Approaches and techniques*. Copenhague : Bureau régional de l'Europe.

OMS (2000). *Plan d'Action des villes pour la santé et le développement durable*. Collection européenne Développement durable et santé, no 2. Copenhague : OMS

ONU (1992a). *Action 21* <http://www.un.org/french/events/rio92/agenda21>

ONU (1992b). Initiatives des collectivités locales à l'appui d'Action 21 (chapitre 28) dans *Action 21* <http://www.un.org/french/events/rio92/agenda21/action28.htm>

- Owen, J.M., & Rogers, P.J. (1999). *Program Evaluation. Forms and Approaches*. London: Sage.
- Patton, M.Q. (1986). *Utilization-Focused Evaluation*. Beverly Hills: Sage.
- Poirier, L. (2005). L'Agenda local 21, un outil bien adapté pour le développement de communautés durables et en santé. *Colloque de la Chaire en Éco-conseil « Le développement durable : quels progrès, quels outils, quelle formation? », dans le cadre du 73^e congrès de l'Acfas*, Chicoutimi, mai 2005.
- Putnam, R.D. (1995). Bowling alone. America's declining social capital. *Journal of Democracy*, 6: 65-78.
- RARE (2005). *Objectif développement durable. Comprendre et agir sur son territoire. Retours d'expériences et recommandations pour l'Agenda 21 local RARE*
- Rifkin, S.B., Muller, F., & Bichmann, W. (1988). Primary Health Care: On measuring Participation. *Social Science and Medicine*, 28: 931-940.
- Roche, V. (2004). *Éléments d'argumentation en faveur de l'introduction des Agendas 21 locaux au Québec*. Sous la direction de C. Gagnon. Montréal :ARUC- Économie sociale.
- Rossi, P.H.& Freeman, H.E. (1993). *Evaluation. A systematic approach*. London : Sage.
- Savard, J. (2005). L'expérience montréalaise. Dans. Actes du colloque les approches intégrées en développement social urbain. Forum régional sur le développement social de l'Île de Montréal.
- Savard, J. (2004). L'expérience montréalaise de revitalisation intégrée. *Urbanité*, novembre 2004.
- Séguin, A.-M., & Divay, G. (2004). La lutte territorialisée contre la pauvreté : examen critique du modèle de revitalisation urbaine intégrée. *Lien social et Politiques – RIAC*, 52 : 67-79.
- Simard, P. (2005). *Perspectives pour une évaluation participative des villes et villages en santé*. Québec : INSPQ.
- Smargiassi, A., Berrada, K., Fortier, I. *et coll.* (2006). Traffic intensity, dwelling value and hospital admissions for respiratory disease among the elderly in Montreal (Canada) : a case-control analysis, *Journal of Epidemiology and Community Health*, 60: 507-512.
- Srinivasan, S., O'Fallon, L.R., & Deary, A. (2003)., Creating Healthy Communities, Healthy Homes, Healthy People : Initiating a Research Agenda on the Built Environment and Public Health. *American Journal of Public Health*, 93: 1446-1450.
- Sustainable Urban Development European Network (SUDEN) (2007). *L'Agenda 21*. www.suden.org.
- Thibault, A., Lequin, M., & Tremblay, M. (2000). *Cadre de référence de la participation publique*. Ste-Foy : CSBE
- Thuillier, E., Paran, F., & Roche, V (2002). Les Agendas 21 locaux : un difficile passage du savoir à l'action. *Vertigo*, 3 : 1-13.
- United Nations Environment Programme (UNEP) (2007). *Global Environment Outlook. GEO₄ environment for development*. Valletta : Progress Press Ltd.

Ville de Montréal (2003a). *Déclaration de principe de la collectivité montréalaise en matière de développement durable*.
http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=736,4732334&_dad=portal&_schema=PORTAL

Ville de Montréal (2003b). *Appel de proposition. Projet pilote de revitalisation urbaine intégrée*.
Montréal : Direction du développement social & Direction de l'habitation.

Ville de Montréal (2004a). *Diagnostic environnemental de l'île de Montréal*. Montréal : Service des infrastructures, transports et environnement, Direction de l'environnement.

Ville de Montréal (2004b). *Plan stratégique de développement durable. Points de repère et cadre de référence*. Montréal : Service des infrastructures, transports et environnement, Direction de l'environnement.

Ville de Montréal (2005a). *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise*. Montréal.

Ville de Montréal & Direction de santé publique de Montréal (2005b). *Stratégie de mise en œuvre de projets pilotes de Quartiers 21*.

Ville de Montréal (2007). *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise. Phase 2007-2009*. Montréal.

Villeneuve, C. (2005). *Comment réaliser une analyse de développement durable*, UQC : Éco-conseil. Chaire de recherche et d'intervention

Weber, F.D. (2007). *La politique de la ville en France et la ville sociale en Allemagne. Une étude comparative*. France : Délégation interministérielle à la ville

Weiss, C.H (1995). Nothing as Practical as Good Theory: Exploring Theory Based Evaluation for Comprehensive Community Initiatives for Children and Families *in* J.P. Connell *et al.* (eds.). *New Approaches to Evaluating Community Initiatives. Volume 2: Theory, measurement, and analysis* (pp. 65-92). Washington D.C.: The Aspen Institute

Yin, R.K. (1994). *Case Study research. Design and Methods*, London: Sage

BON DE COMMANDE

QUANTITÉ	TITRE DE LA PUBLICATION (version imprimée)	PRIX UNITAIRE (tous frais inclus)	TOTAL
	Évaluation des projets <i>Quartiers 21</i> (2005-2008)	5 \$	

NUMÉRO D'ISBN (version imprimée)
978-2-89494-826-2

Nom _____

Adresse _____
No Rue App. _____
Ville Code postal _____

Téléphone _____ Télécopieur _____

Les commandes sont payables à l'avance par chèque ou mandat-poste à l'ordre de la
Direction de santé publique de Montréal

Veillez retourner votre bon de commande à :

Centre de documentation
Direction de santé publique
Agence de la santé et des services sociaux de Montréal
1301, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H2L 1M3

Pour information : 514 528-2400 poste 3646

**Agence de la santé
et des services sociaux
de Montréal**

Québec 